VENDREDI 04 OCTOBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1803
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Des tracteurs pour chaque besoin

Marc Labille

Notre traditionnel dossier consacré aux tracteurs fait le point sur les dernières nouveautés du secteur. Il détaille aussi les différentes segmentations d'un marché qui ne cesse de « coller » aux attentes diverses des exploitants. Rapport entre poids et puissance, intérêt des « petits » tracteurs de cours de ferme : nous passons en revue des critères qui peuvent vous aider pour faire un choix cohérent et adapté à vos besoins.

PAGES 18 À 25

Encart : Brochure DAFP (sur certains cantons).



P.04
ACTUALITÉS
Fossés // Un problème dont il faut se préoccuper sérieusement



P.12
PRODUCTIONS
Élevage // Une alimentation de qualité grâce au séchoir thermovoltaïque



P.15
PRODUCTIONS
Cultures // Arrivée des grosses altises dans les colzas : comment réagir ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA/JA : L'ENTRETIEN DES FOSSÉS, *« UN PROBLÈME DONT IL FAUT SE PRÉOCCUPER SÉRIEUSEMENT »*

.05 ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET FOSSÉS : UNE MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE

.06 GDS DE CÔTE D'OR : À LA CROISÉE DES CHEMINS

.07 PRÉDATION : UNE DÉTRESSE ENTENDUE ?

.08 VENDANGES : DES VITICULTEURS « USÉS » PAR CETTE CAMPAGNE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 FEADER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ : IL FAUT RÉAGIR MAINTENANT, NOUS N'AVONS PLUS LE TEMPS D'ATTENDRE !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 OVINS : *« LES ÉLEVEURS ONT PRIS LES DEVANTS »*

.11 ELVEA 21-89 : VINGT ANS PRÉSIDENT !

.12 FOURRAGES : UNE ALIMENTATION DE MEILLEURE QUALITÉ GRÂCE AU SÉCHOIR THERMOVOLTAÏQUE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 OLÉAGINEUX : FAUT-IL RÉGULER LES COLZAS À L'AUTOMNE ?

.15 ARRIVÉE DES GROSSES ALTISES DANS LES COLZAS: COMMENT RÉAGIR?

.16 TOURNESOL : ENCORE UNE ANNÉE ATYPIQUE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 HUILERIE BROSSARD : LE GOÛT DES LIENS

DOSSIERS // MACHINISME

.18 SPÉCIAL TRACTEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 LES PARTENAIRES EN ASSURANCE : UN GAGE DE QUALITÉ POUR LES SOCIÉTAIRES

.27 ALIMENTATION : RENFORCER LE LIEN ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

.28 CONCOURS DE LABOUR DE BRINON : OUVRIR LES POSSIBILITÉS

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS // PORTRAIT

.37 ARBORICULTURE : LA GRENADE, UN «SUPER FRUIT» QUI SÉDUIT

.38 INTERNATIONAL : LES AMBITIONS AGRICOLES DE L'IRLANDE

.39 PROMENADE GOURMANDE : CINQ ÉTAPES POUR SE RÉGALER

.40 SOPHIE BEAUJARD, ILLUSTRATRICE ET GRAVEUSE DE TIMBRES



// LE DESSIN

ÉDITO

Il est temps d'agir !

Christophe Chambon, le président de la FRSEA BFC, appelle le nouveau gouvernement à prendre la mesure des dossiers agricoles en attente.

La rentrée a été marquée par « Les Terres de Jim », la finale nationale et européenne de labour, qui s'est tenue à Mamirolle dans le Doubs les 6, 7 et 8 septembre. Malgré une météo capricieuse, l'événement a remporté le succès attendu. Cela n'aurait pas été possible sans l'incroyable mobilisation des Jeunes Agriculteurs du Doubs, mais également des JA venus de toute la Bourgogne Franche-Comté. Une fois de plus, la solidarité de toute la profession a été au rendez-vous. Mais aujourd'hui, l'actualité s'accélère avec la nomination du nouveau gouvernement et notamment d'une nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, députée du Doubs de longue date, qui a toujours montré son engagement envers la ruralité et le monde agricole. Il était grand temps, le monde agricole a besoin de retrouver des interlocuteurs pour des prises de décision devenues urgentes. La tâche est immense et les attentes nombreuses. Il est impératif d'assurer :

1 : Un plan sanitaire efficace contre les maladies infectieuses car les virus progressent plus vite que les vaccins.
2 : La révision du statut du loup afin de permettre une régulation des populations et garantir la protection de nos troupeaux.
3 : Des mesures de trésorerie adaptées pour les exploitations impactées par les conditions climatiques désastreuses depuis l'automne, qui ont gravement perturbé les semis et dégradé la qualité des récoltes.
4 : La reprise des travaux sur la loi d'orientation agricole pour définir un cap clair pour l'avenir de notre agriculture.
5 : La révision des lois Égalim afin de garantir un revenu digne aux agriculteurs,
6 : Des mesures de simplification et un contrôle administratif unique pour alléger la bureaucratie qui pèse sur les agriculteurs.
Enfin, la pression doit se maintenir auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour une régularisation rapide des aides du Feader. Nous sommes conscients des contraintes budgétaires du gouvernement, mais des réponses claires, concrètes et rapides doivent être apportées. Les solutions ne doivent plus tarder à arriver directement dans les cours de fermes. Les décisions doivent être prises, et maintenant !



Christophe Chambon,
président de la FRSEA BFC
et secrétaire général-adjoint FNSEA

// EN BREF

Déclassement du loup « Le fruit du travail syndical »

Dans un communiqué de presse commun du 27 septembre, huit organisations agricoles dont la FNSEA et Jeunes agriculteurs voient dans la décision de Bruxelles de déclasser le loup *« une première étape indispensable »* et surtout *« le fruit d'un travail syndical long et persévérant pour Jeunes Agriculteurs, la FNSEA et ses associations spécialisées animales (FNO, FNB, FNPL, FNC, FNEC)(1) avec l'appui du CEJA et du COPA(2) auprès des décideurs communautaires et nationaux »*. Les deux syndicats agricoles voient dans cette décision le moyen d'appliquer *« une vraie politique de régulation de la population lupine capable de protéger les éleveurs, de leur garantir de bonnes conditions de travail et de préserver leurs troupeaux »*. Ils demandent également de meilleures indemnisations pour les pertes indirectes, un allègement des procédures administratives, et l'autorisation des tirs de défense. *« Le déclassement serait un signe positif dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que 2026 sera l'année internationale du pastoralisme. Maintenons le cap ! »* conclut le communiqué.



iStock/yeEmMobileGmbH

(1) Ovins, bovins, lait, cheval et chèvres (2) CEJA : Comité européen des Jeunes agriculteurs. COPA : Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un rappel des enjeux

Lors d'une conférence de presse, Sébastien Windsor, président de Chambre d'agriculture France a repositionné les grands enjeux qui seront sur la table à l'occasion des prochaines élections Chambres, en janvier 2025.

« Une rentrée agricole désastreuse et peut-être pire que ça », a d'emblée attaqué Sébastien Windsor, président de Chambre agriculture France, à l'occasion d'une conférence de presse de rentrée. Il a pointé les mauvaises récoltes 2024, notamment en céréales (-26 %) et en viticulture (-18 %) mais aussi les épizooties (FCO et MHE) qui touchent les productions animales. *« On va vers des situations compliquées car il y a des exploitations qui ne feront pas 50 % de leur chiffre d'affaires de l'an dernier »*, a-t-il résumé. Il s'attend en conséquence à voir plus d'agriculteurs en détresse contacter les cellules Réagir. *« Il faut que les agriculteurs évitent de se refermer sur eux-mêmes »*.

Le dossier récurrent de la TATFNB

Parce que l'accompagnement des agriculteurs est une des missions essentielles des Chambres d'agriculture, Sébastien Windsor s'énerve de voir cette année encore une demande de l'État pour baisser le taux de la Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TATFNB). Or cette taxe constitue une part importante du budget des Chambres (285 millions d'euros par an, ndlr[1]). L'agacement monte d'un cran quand, dans le même temps, les collectivités locales vont voir le taux de leur TATFNB augmenter de +3,9 %. Une hausse *« difficile à avaler »*, selon le président des Chambres qui se dit *« exaspéré de revenir à la charge tous les ans sur le sujet »* pour que son réseau retrouve à peu près la même enveloppe que celle de l'année N-1. Il souhaiterait que les règles soient les mêmes pour tout le monde *« S'il n'y a pas de baisse de taux pour les Chambres, alors il ne doit pas y en avoir non plus pour les collectivités locales »*, a-t-il asséné. Son analyse est identique sur le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (Casdar) qui *« collecte plus auprès des agriculteurs que le plafond du Casdar lui-même »*. Ce système est pour lui *« incohérent avec le besoin d'accompagnement des agriculteurs (…) Le développement agricole est devenu le parent pauvre des politiques publiques »*, a-t-il affirmé.

Pas de modifications des collèges

Sébastien Windsor a ensuite présenté le dispositif et le calendrier mis en place pour les élections aux Chambres d'agriculture. Elles se dérouleront tout le long du mois de janvier 2025 jusqu'à la clôture du scrutin, le 31 janvier. Les velléités du gouvernement de faire évoluer plusieurs critères ou modalités, dont la suppression du collège des anciens exploitants, ont finalement été réduites à néant. *« Il n'y a et n'aura pas de modification dans les collèges existants »*. En revanche, il s'inquiète que les membres du collège de la Coopération qui s'occupent des produits phytosanitaires ne pourront plus à partir de février 2025 *« siéger au bureau de la Chambre et donc ne plus pouvoir devenir président de Chambre »*, a-t-il indiqué. Depuis 2019, ces élus disposaient d'une dérogation et ne siégeaient pas quand un dossier phyto était en discussion. Ils se mettaient systématiquement en retrait[2]. *« Or la présence des représentants des coopératives est importante pour accompagner le changement des systèmes agricoles »*, a souligné Sébastien Windsor qui a présenté d'autres nouveautés (lire encadré). Il souhaite que la mobilisation soit importante et pourquoi pas plus forte que lors du scrutin précédent. En 2019, le taux de participation était de 46,22 %.

Compléter l'assurance récolte

Enfin le président des Chambres a demandé que le nouveau ministre de l'Agriculture s'attache à reprendre les chantiers en suspens, en particulier le projet de loi d'orientation agricole, avec son volet installation et simplification. Il a enfin plaidé pour la mise en place d'une dotation pour aléas en complément de l'assurance récolte, égratignant au passage l'indice satellitaire : *« Il est fait pour mesurer la pousse d'herbe, mais il ne mesure ni sa qualité ni sa capacité à la récolter »*.

Christophe Soulard

(1) Selon le site des Chambres d'agriculture, le budget consolidé du réseau Chambre est de 750 millions d'euros par an et 38 % des ressources proviennent de la TATFNB.

(2) C'est une pratique toujours utilisée dans les collectivités locales pour éviter les conflits et prises illégales d'intérêt.

Les principales nouveautés

- Les conditions d'inscription dans les collèges salariés (3a et 3b) sont modifiées par l'introduction d'une condition d'un contrat de travail sur une période cumulée (continue ou non) d'au moins trois mois sur l'année précédant la constitution des listes électorales, qu'ils disposent ou non d'un contrat de travail en cours d'exécution au moment de la constitution des listes électorales

- Les listes ex aequo sont départagées en retenant la liste dont la moyenne d'âge est la plus faible (contre la plus forte auparavant)

- Un siège surnuméraire de membre de droit est créé au profit du Conseil départemental ou régional. L'élu politique n'aura cependant pas le droit de vote. *« Ce n'est que la validation d'une pratique bien réelle. Ça fait longtemps que les élus départementaux ou régionaux sont invités à nos sessions »*, a commenté Sébastien Windsor.



Les élections des Chambres d'agricultures, organisées en janvier 2025, s'inscriront dans un contexte agricole où les enjeux importants pour l'avenir ne manqueront pas. Actuagri

DÉMARRER OU TRANSMETTRE SON ACTIVITÉ AGRICOLE

PARLONS-EN AUTOUR D'UN CAFÉ !



MERCREDI 16 OCTOBRE
De 9h à 12h
Au Village by CA à Dijon
16 Rue de l'Hôpital

Inscrivez-vous gratuitement avant le 15 octobre

LES CAFÉS DE L'INSTALLATION TRANSMISSION by CA

09/2024 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels, 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty images.

// ENTRETIEN DES FOSSÉS

89

« Un problème dont il faut se préoccuper sérieusement »

Mercredi 25 septembre, une quarantaine de personnes, comprenant des agriculteurs, des maires, des représentants du monde agricole et de l'État dans l'Yonne étaient réunis à Butteaux, pour l'opération d'entretien des fossés. Une action menée par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89 répondant à l'appel national de la FNSEA et des JA.

Le mercredi 25 septembre, une quarantaine de personnes, comprenant des agriculteurs, des maires, des représentants du monde agricole et de l'État dans l'Yonne étaient réunis à Butteaux, chez Cédric Jacquemier, pour l'opération d'entretien des fossés. Une action menée par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89 répondant à l'appel national de la FNSEA et des JA, avec pour objectif de dénoncer la complexité et l'insécurité des cadres législatifs et réglementaires actuels en matière d'entretien des fossés, des cours d'eau et canaux ; d'obtenir des engagements de simplification, notamment au niveau législatif ; et de favoriser une mobilisation des acteurs publics et privés en faveur d'opérations groupées d'entretien des cours d'eau, fossés et canaux.

« *Cette opération fait suite à l'agacement du monde agricole, aux difficultés qu'ont les agriculteurs avec les réglementations en général, qui sont excessives en volume et en nombre* », confie Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. « *Les réglementations sont souvent trop complexes, on ne sait pas bien ce que l'on a le droit de faire, de ne pas faire, ou comment le faire, avec la peur, chez les agriculteurs, de contrôles et de sanctions. Ces manques de précisions créent donc des insécurités juridiques dans la réalisation des travaux d'entretien* », détaille-t-il. « *Et les démarches administratives, qui sont trop lourdes, allongent les délais* », ajoute le président du syndicat majoritaire agricole. « *Quand il y a un besoin d'entretenir un fossé rapidement, la longueur de ces démarches a pour conséquence des inondations, un mauvais écoulement des eaux, etc. Et les autorisations sont aussi très difficiles à obtenir. Aujourd'hui, pour devoir entretenir un cours d'eau sur plus de 100 mètres, il faut remplir un document de 39 pages. C'est excessif à notre goût. Encore une fois, on marche sur la tête* ».



L'opération d'entretien des fossés a réuni une quarantaine de personnes à Butteaux.

De la pluie, encore et toujours de la pluie

Alors, pourquoi axer cette action sur l'entretien des cours d'eau, des fossés et des canaux ? « *On connaît une année climatique assez particulière. On avait l'habitude des sécheresses, mais cette année on a eu de l'eau quasiment sans interruption, et ce depuis le 18 octobre dernier, au moment des semis, ce qui a gêné les travaux agricoles, certes, mais pas seulement nos métiers. C'est assez inédit. Et toute cette eau montre que lorsque l'entretien des cours d'eau et des fossés n'est pas fait régulièrement, cela peut poser des difficultés. Cela a pu générer des inondations, parfois exceptionnelles* ».

Des inondations qui ont des impacts sur les activités économiques dont, bien sûr, l'agriculture, mais aussi sur la population, les habitations, les bâtiments, les biens et équipements des collectivités, les infrastructures y compris les cours d'eau et canaux, et l'environnement. « *Le changement climatique, que plus personne ne conteste, s'accélère et s'intensifie. Il y a plus de périodes de sécheresses mais aussi des périodes de pluies qui peuvent être plus intenses et plus violentes que ce qu'on a pu connaître par le passé. Alors, quand les entretiens des fossés, cours d'eau et canaux ne sont pas réalisés régulièrement, cela aggrave les risques d'inondations* », continue Damien Brayotel.



Une démonstration d'entretien d'un fossé a été fait. Dans ce cas, creuser de seulement une trentaine de centimètres a permis à l'eau d'à nouveau couler.



Le groupe s'est rendu sur le terrain pour parler des diverses problématiques, avec des exemples concrets.

Mais, pourquoi ces entretiens ne sont-ils pas faits régulièrement ? « *Il y a déjà une question de responsabilité d'entretien* », répond le président de la FDSEA de l'Yonne. « *Aujourd'hui, on ne sait plus à qui revient la responsabilité de l'entretien des cours d'eau et fossés, et tout le monde se renvoie la balle* ». Et lorsque cela est enfin déterminé, viennent les démarches administratives, précédemment citées, très longues à réaliser, sans compter les nombreuses réglementations à respecter. Un vrai casse-tête… pour un fossé.

De la simplicité demandée

De la simplicité et du gain de temps, voilà ce que demande le monde agricole, et rapidement. « *C'est un problème dont il faut se préoccuper sérieusement et trouver rapidement des solutions* », affirme Damien Brayotel.

Présents lors de cette action, le sénateur, Jean-Baptiste Lemoyne, et la députée, Sophie-Laurence Roy, se sont engagés à soutenir les demandes des agriculteurs pour faire évoluer les cadres législatifs et réglementaires actuels.

De son côté, l'administration s'est engagée à travailler sur la mise à jour du guide d'entretien des cours d'eau pour éclaircir et préciser la réglementation, qui sera ensuite communiquée auprès de tous les acteurs concernés, en rappelant les responsabilités, droits et devoirs de chacun (maires, syndicats de rivières, propriétaires et agriculteurs riverains). Mais aussi à réduire les délais de réponse de l'administration, à simplifier le formulaire de demande d'autorisation et à mettre en place des groupes de travail avec les acteurs locaux pour faciliter une gestion concertée des cours d'eau. Autant de points répondant aux demandes de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89.

Christopher Levé

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET FOSSÉS

21 Une mise en œuvre concrète

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont accompagné un projet d'entretien d'un cours d'eau sur la commune de Vesvres, près de Vitteaux. Un dossier qui en appelle d'autres.





Jacques de Loisy demande davantage de bon sens à l'État pour *« pouvoir entretenir le territoire, préserver les outils de travail et les équipements publics tels que les axes routiers »*.

Cela devrait couler de source, mais ce n'est pas toujours le cas. L'entretien des écoulements est problématique pour bon nombre d'acteurs du territoire qui se *« cassent souvent les dents »* en voulant nettoyer un cours d'eau ou curer un fossé. *« Nous demandons aux législateurs et aux représentants de l'État d'adoucir les formalités et d'agir avec un peu plus de bon sens. Nous ne voulons plus remplir à chaque fois un dossier de 5 pages en triple exemplaire tout en recevant trois visites de l'OFB, qui a certainement d'autres choses à faire »*, lance Jacques de Loisy, président de la FDSEA, appuyé par Antoine Duthu, son homologue des JA.

On peut y arriver

Le 25 septembre, le rendez-vous était donné à Vesvres, près de Vitteaux, pour la mise en avant d'un projet abouti, accompagné par les équipes administratives des deux syndicats agricoles. *« Les services de l'État ont validé le projet de travaux sur la base du dossier que nous avions constitué ensemble avec la mairie du village. Mener un premier dossier jusqu'au bout, qui sera suivi d'autres encore en cours de traitement, nous permet aujourd'hui de mettre en évidence toutes les difficultés rencontrées, et les possibilités d'amélioration »*, poursuit Jacques de Loisy. Le sujet est d'autant plus urgent que de nombreuses inondations ont sévi cet été dans le secteur de Vitteaux : *« les gros volumes d'eau n'ont pas pu être absorbés, ce qui a contribué à l'ampleur des dégâts. Sachez-le bien : les fossés que vous avez sous les yeux ne sont pas nés d'une récente lubie agricole, ils sont là d'une manière ancestrale, leur utilité n'est pas à prouver »*. Les services de la préfecture, par le biais de son secrétaire général, ont rappelé qu'un certain nombre de travaux de simplification étaient actuellement engagés : *« la DDT collabore en ce moment avec la profession agricole pour aller plus vite et simplifier les formulaires de demande de curage. Ce travail permettra de faire avancer certaines choses, mais peut-être devrons-nous aller encore plus loin dans ces démarches »*.

Étaient présents

La FDSEA et les JA remercient le maire de Vesvres pour son accueil et sa confiance, mais aussi toutes les personnes présentes à cette rencontre, dont Johann Mougenot (secrétaire général de la préfecture), Ludovic Rochette (président de l'AMF 21), Hubert Brigand (député), Edwige Guégan (représentant la sénatrice Anne-Catherine Loisier), Jean-Michel Pétréau (président de la communauté de communes des Terres d'Auxois) ainsi que tous les maires et agriculteurs ayant fait le déplacement.

AG

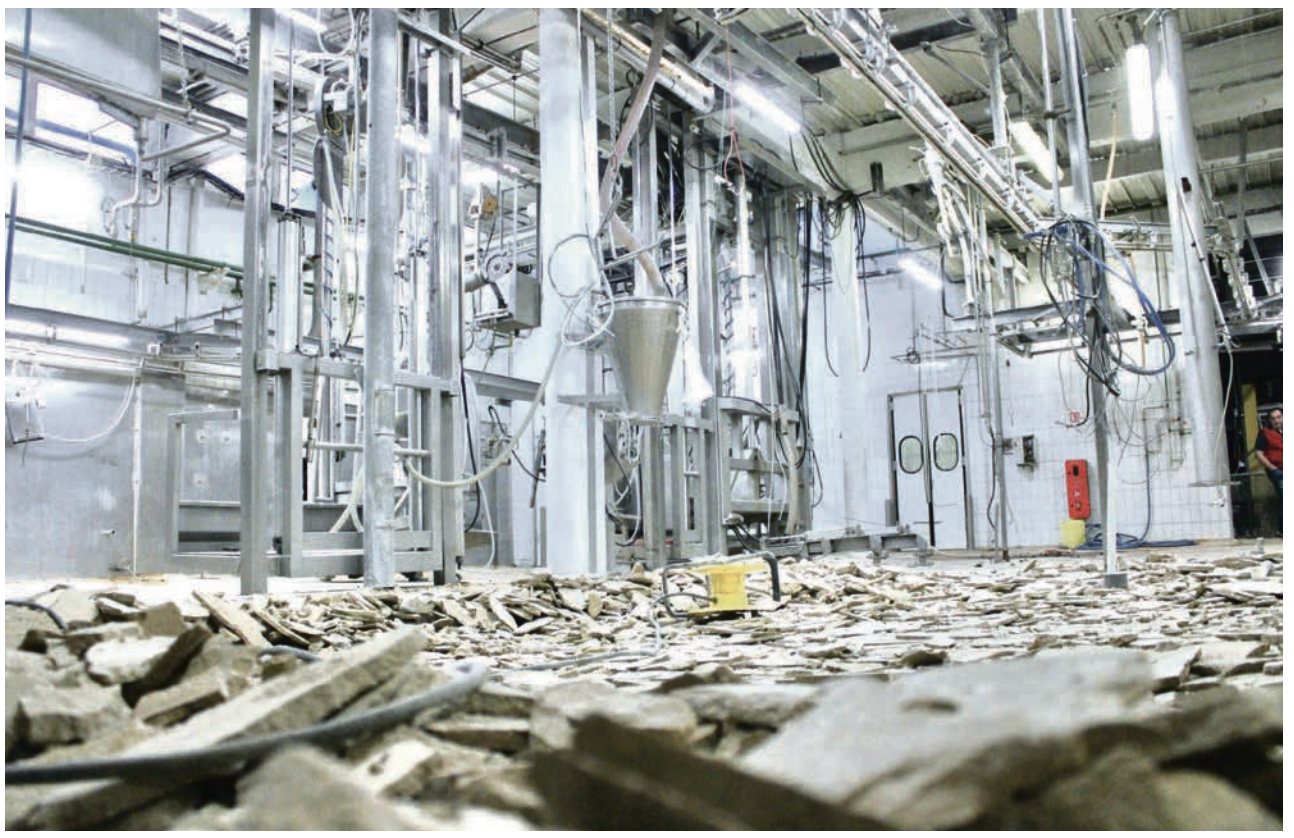
Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// ABATTOIR DE CORBIGNY

58 Les travaux commencent !

C'est officiel, les travaux de réhabilitation de l'abattoir de Corbigny ont débuté. Retour sur ce lancement.

Le 25 septembre, l'abattoir de Corbigny ouvrait ses portes pour lancer officiellement le début des travaux, devant une assemblée nombreuse réunie pour l'occasion. Alexandre Lorré, président de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Viandes du Nivernais insiste : *« ça démarre ! »*. Maryse Peltier, maire de Corbigny, rebondit : *« l'Histoire de l'abattoir et l'histoire de la commune sont liées. Nous sommes ravis aujourd'hui de voir que la mobilisation collective prouve une nouvelle fois son efficacité »*. Alexandre Lorré poursuit : *« Pour l'instant, la vérification des évacuations a été entamée avec la réfection des sols. La chaîne porc est également en cours de démontage. Tout cela prouve que le projet prend forme concrètement »*. Fabien Bazin, président du conseil départemental de la Nièvre enchaîne : *« le lancement de ces travaux c'est comme un remède au pessimisme et à la résignation. Ensemble nous sommes en train de recréer un service indispensable aux éleveurs locaux »*.



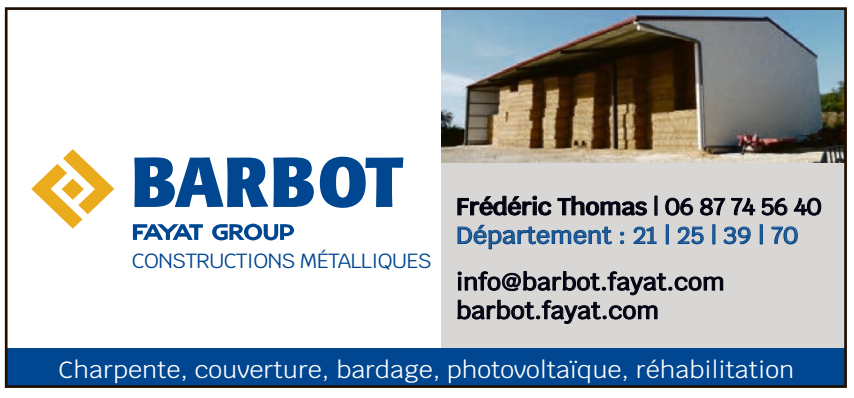
La réouverture de l'abattoir de Corbigny est annoncée pour mi-2025.

Vision globale

Pour rappel, lors de l'assemblée générale de la SCIC[1], le 15 février, la réouverture avait été annoncée début 2025, elle sera finalement effective pour la mi-2025, selon les annonces faites le 25 septembre. Pour mémoire, la SCIC compte 175 adhérents dont des éleveurs, des collectivités, des particuliers, des organismes de la profession des bouchers. Alexandre Lorré remercie d'ailleurs tous les adhérents de la SCIC qui *« ont cru en ce projet collectif afin de rouvrir l'abattoir dans de bonnes conditions »*. Ce point est détaillé par Cyrielle Franchi, sous-préfète de Clamecy et représentant la Préfecture de la Nièvre pour l'occasion : *« la réhabilitation couvre notamment les normes d'hygiène mais aussi d'environnement et de bien-être animal. C'est un projet global qui s'intègre parfaitement dans les enjeux de la filière dans son ensemble et qui a du sens pour le territoire »*. Un élément important qui semble important pour Fabien Bazin : *« Maintenant que l'abattoir est sur les rails, on passe à la 2e phase pour soutenir les débouchés : Dans une pensée globale d'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux, l'abattoir prend tout son sens. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler sur la création d'un « Rungis rural » afin de fluidifier les achats de produits locaux, la vente aux restaurants collectifs et la livraison, la collecte des denrées alimentaires locales et les livraisons. Cela impliquera également une rémunération juste pour tous les producteurs »*. Sylvain Mathieu, conseiller régional, insiste également sur le fonctionnement futur de l'abattoir qui sera probablement impacté par *« la recherche d'une plus-value pour la production nivernaise, via l'engraissement notamment »*, tout en rappelant l'aide financière spécifique pour l'élevage bovin prévue par le Conseil régional[2]. Enfin, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre insiste : *« Le nombre de personnes présentes ce soir prouve que ce projet est attendu, ce qui est rassurant pour l'avenir de ce dernier »*. Si pour le moment le nom du directeur de l'abattoir n'a pas été dévoilé, il a été annoncé comme trouvé, de même qu'une partie de l'équipe (une dizaine d'employés). Le prévisionnel de production a été remémoré et est établi à 700 tonnes pour la première année d'activité, 1 200 tonnes d'ici 2027 pour atteindre une production de 1 500 à 2 000 tonnes par an. Le prochain rendez-vous est donc donné en 2025 pour l'inauguration des locaux.

Chloé Monget

(1) Lire notre édition n° 1772
(2) www.bourgognefranchecomte.fr/node/3948



// GDS

À la croisée des chemins

Le GDS21 vient d'organiser cinq réunions pour dresser un état des lieux sanitaire. La FCO 3 descend le département, la 8 le monte et la MHE n'est plus très loin.

Bon, ça se complique. La FCO-3 est en Côte-d'Or, 63 exploitations étaient touchées à la date du 26 septembre et ce nombre devrait être bien plus important le jour de la sortie de ce journal. La FCO-8 est aussi chez nous et arrive *« de l'autre côté »*, comme l'indique Jean-Luc Chevalier, président du GDS21 : *« Trois foyers sont déclarés au moment où je vous parle. L'un des éleveurs concernés avait vacciné contre la 3, mais un de ses ovins a contracté la 8… Nous sommes décidément à la croisée des chemins »*. Dans le même temps, la MHE se rapproche dangereusement : *« à ce jour, au plus proche de nous, elle se trouve dans la Creuse. En appliquant une zone de régulation de 150 km autour de ce foyer, un grand bout de la Nièvre et une petite partie de la Saône-et-Loire sont concernés. La Côte-d'Or n'est donc plus trop loin »*. Des échanges entre éleveurs ont permis de mettre en avant l'efficacité *« plus que moyenne »* des désinsectisations. Les bêtes en bâtiments seraient également bien moins touchées que leurs homologues encore au pré. Jean-Luc Chevalier informe qu'un vaccin a été homologué *« d'urgence »* pour les broutards : *« celui-ci devrait permettre l'export avant fin octobre. En attendant, il est toujours demandé des tests PCR négatifs sur les animaux. Les positifs doivent malheureusement rester en France : s'ils peuvent être placés en engraissement, c'est tant mieux. S'ils restent en ferme, cela pose bien souvent des problèmes, nos réunions ont été l'occasion d'en discuter »*. Le président du GDS déplore également une problématique concernant les jeunes veaux laitiers : *« l'Espagne ne veut que des veaux négatifs en PCR. Or, un grand nombre d'entre eux réagissent positivement, c'est forcément contraignant »*. La semaine dernière, Jean-Luc Chevalier invitait les éleveurs à déclarer tout signe clinique sur leurs animaux et, au nom du GDS, *« déconseillait de se rendre à Cournon avec des animaux »*.

AG



Des réunions d'informations se sont tenues du 23 au 30 septembre à Magny-lès-Aubigny, Selongey, Venarey-Les Laumes, Pouilly-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Un climat anxiogène

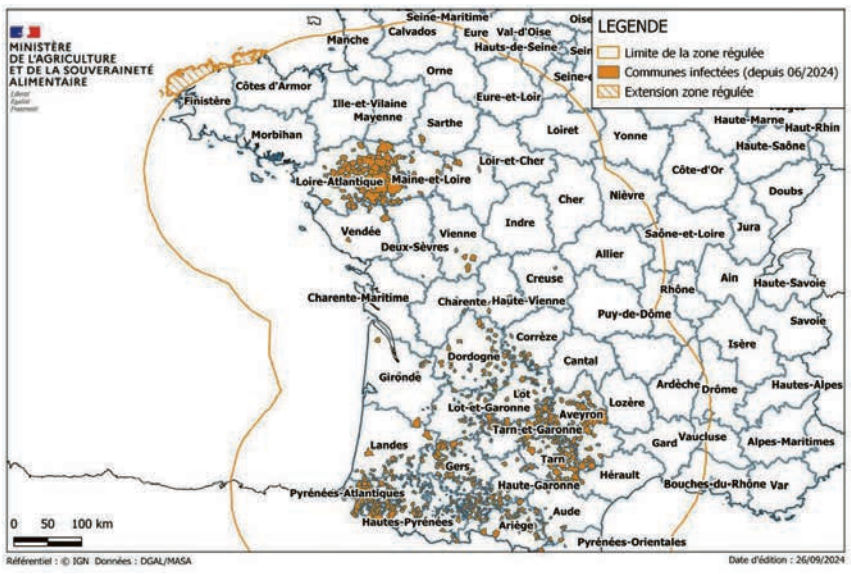
Rencontre



Frédéric Porcheret, éleveur à Champignolles près d'Arnay-le-Duc, a accepté de sourire à la demande du photographe mais le cœur n'y était pas vraiment, lors de la réunion du 26 septembre à Pouilly-en-Auxois : *« En réalité, le contexte a tout pour être anxiogène… Trois maladies naviguent autour de nous et personne ne sait où donner de la tête. Je m'inquiète des protocoles de vaccinations particulièrement intenses que cela implique et va impliquer dans nos cheptels, en plus de ce que nous faisons déjà en temps normal : non, nos vaches ne sont pas des éponges ! Les questions sont nombreuses, nous ne savons pas quelles seront les répercussions sur nos bêtes en reproduction. Pour ma part, cela fait plusieurs années que j'utilise des produits à base de plantes pour augmenter l'immunité de mes vaches et réduire les vaccins, les résultats sont prometteurs, mais sur ces trois nouvelles maladies, je ne pourrai pas faire d'impasse, j'ai pris la décision de vacciner pour protéger au mieux mon cheptel… ».*

// SANITAIRE

Situation MHE et FCO



Cartographie de la zone réglementée au titre de la MHE à partir des foyers du sud-ouest (à la date du 26 septembre 2024).

Suite à la déclaration d'un foyer de Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) dans le département de la Creuse, 83 communes du département de la Nièvre intègrent la zone régulée de la MHE, au 27 septembre 2024 [1]. Pour rappel, à ce jour, aucun foyer de MHE n'est déclaré dans la Nièvre. Les éleveurs qui suspectent cette maladie sur leurs animaux doivent contacter leur vétérinaire sanitaire. La visite du vétérinaire, la réalisation des prélèvements, et les analyses PCR sont prises en charge par l'État.

Le principe général est que les bovins, ovins, caprins ou cervidés d'élevages (espèces sensibles) ne puissent pas sortir de la zone régulée. Une liste de dérogations est toutefois établie pour des mouvements spécifiques d'animaux, tel que l'envoi à l'abattoir par exemple. Les mouvements des animaux de la zone régulée vers la zone indemne sont possibles sous condition de désinsectisation et de résultat négatif à un test individuel de dépistage en laboratoire.

Pour la FCO, les sérotypes 3 et 8 de la maladie sont actuellement à l'origine d'épizooties en France. La FCO de sérotype 3, progresse rapidement sur le territoire, atteignant 2 812 foyers le 19 septembre. La Nièvre compte désormais 14 foyers de FCO sérotype 3 au 25 septembre. Ces foyers concernent la moitié nord du département. La FCO de sérotype 8, circule également depuis le Sud-Est. Dans la Nièvre, 23 foyers de FCO sérotype 8 sont à ce jour déclarés. La déclaration des foyers du sérotype 3 de la FCO conduit à la mise en place d'une zone régulée (150 kilomètres autour de chaque foyer) . Les mouvements des animaux de la zone régulée vers la zone indemne sont possibles sous condition de désinsectisation et de résultat négatif à un test PCR (même en cas de vaccination). La visite du vétérinaire, la réalisation des prélèvements, et les analyses PCR sont prises en charge par l'État. Les mouvements des animaux vers les autres pays européens sont possibles vers les États membres acceptant les conditions de désinsectisation et de test de dépistage négatif, ce qui est le cas de l'Italie.

L'ensemble des communes du département de la Nièvre sont incluses dans la zone régulée du sérotype 3 de la FCO depuis le 5 septembre 2024. Le sérotype 8 de la FCO, apparu pour la première fois en France en 2007, ne donne pas lieu à l'élaboration d'un zonage.

D'après communiqué

1. https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique

// SYNDICALISME

Dans les périodes difficiles, ne restez pas seuls

Le Conseil de l'Agriculture de Côte-d'Or s'inquiète de la situation de nombreuses exploitations du département.

En cette rentrée 2024, nous ressentons l'ambiance morose qui règne dans les campagnes. Les récoltes ont été laborieuses et peu fructueuses. De fait, nombre d'exploitations vont connaître des difficultés économiques. Et quand l'économie flanche, que la tâche est rude, que la fatigue s'installe, ce sont souvent les femmes et les hommes qui finissent par fléchir. Les membres du Conseil de l'Agriculture de Côte-d'Or souhaitent apporter leur soutien à chaque agricultrice et agriculteur qui en ressent le besoin. Sur un plan économique, il est toujours préférable d'anticiper les difficultés. Nous vous invitons donc à prendre attache avec votre comptable et votre banque pour faire un point de situation et trouver les solutions adaptées. Sur le plan personnel, ne restez pas seul(e) avec vos soucis. Seul(e) on s'enlise, ensemble on va plus loin. Nous vous invitons à contacter, à travers la diversité des organisations agricoles qui vous entourent, l'interlocuteur de proximité avec lequel vous saurez être en confiance, selon vos affinités. Il y en a sûrement un. Il saura être à votre écoute et pourra vous épauler. Différents dispositifs d'accompagnement existent, selon vos besoins. Il faut les activer. N'hésitez pas à appeler Agri'Ecoute au 09 69 39 29 19. Passer ce cap difficile est aussi l'affaire de tous. Si un collègue, un conjoint, un parent est dans la tourmente, ne le laissons pas seul. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous d'agir.

Le Conseil de l'Agriculture de Côte-d'Or se compose de : FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Crédit Agricole, Groupama, MSA, Bourgogne du sud, Dijon Céréales, Entreprise Bresson, 110 Bourgogne, CUMA, CERfrance BFC, Safer.

Les membres du Conseil de l'Agriculture de Côte-d'Or.



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Frédéric Thomas | 06 87 74 56 40
Département : 21 | 25 | 39 | 70
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

// PRÉDATION

58 Une détresse entendue ?

Le 24 septembre, un comité départemental de suivi du loup avait lieu à la Préfecture de la Nièvre, en présence du Préfet Jean-Paul Celet, référent du Plan national Loup.

Afin de faire le point sur la situation des derniers mois, la Préfecture de la Nièvre organisait à Nevers, le 24 septembre, un comité départemental de suivi du loup. Cette réunion s'est déroulée en présence de Jean-Paul Celet, préfet et référent du Plan national Loup, ainsi que de nombreux représentants du département : la Préfecture de la Nièvre (et sous-préfecture de Clamecy – dont la sous-préfète, Cyrielle Franchi, est référente loup pour le département), le Conseil régional, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, l'ONF, l'OFB, Nature Nièvre, la FDSEA 58, les JA BFC, les JA 58, la Confédération Paysanne et la Coordination rurale.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, réagit suite à ce comité : *« La profession ainsi que les exploitants touchés par la prédation, sont dans le désarroi. L'État et ses services administratifs sont pris dans une réglementation complexe, et nous donnent les clefs dont ils disposent pour nous aider, à l'image des filets de protection. Je rappelle d'ailleurs qu'actuellement, une demande de tir simple peut être formulée si et seulement si les éleveurs prouvent que des moyens de protection sont mis en place ».*

Constat et avancements

Il poursuit : *« Les éleveurs sont habitués à faire face à de nombreuses problématiques (sanitaires, climatiques, etc.), la différence avec la prédation est que nous avons le sentiment que le bourreau est protégé et non les victimes. Cette situation met en péril notre modèle agricole, qui doit-on le rappeler, est vertueux. Ce point est d'ailleurs très paradoxal puisque nous sommes dans une attente sociétale plébiscitant le modèle agricole que nous avons… Aujourd'hui, nous avons un individu lupin fiché S dans le sud de Nevers qui fait des ravages. Cet animal a un comportement déviant et il nous faut des solutions supplémentaires pour venir en aide aux éleveurs »*. Pour lui, un changement radical au plus haut niveau est nécessaire afin de faire perdurer l'élevage : *« La prédation poussée à son paroxysme comme avec ce loup déviant cité plus haut, brise le moral des éleveurs et coûte cher à l'État, et donc à nous qui payons des impôts. J'en ai ras la casquette de parler de cette problématique qui pourrait se régler simplement. Et ce, d'autant plus que si cela continue, nous allons perdre des éleveurs qui ont envie de faire leur travail »*. Du côté des JA 58, représentés par Clément Blandin, vice-président élevage en charge du dossier de la prédation pour le groupe syndical : *« La biodiversité est protégée et c'est très bien. Mais qui protège les éleveurs ? Dans certains secteurs, la protégeabilité des troupeaux n'est pas possible, et il faut que cela soit reconnu afin d'avoir une simplification des mesures de réponse en cas d'attaques »*. Cette situation complexe semble avoir été entendue, puisque le 25 septembre, le Coreper (1) a soutenu la proposition de décembre 2023 (1) visant à abaisser le statut de protection des loups en Europe de *« strictement protégé »* à *« protégé »*. Une décision adoptée le 26 septembre lors d'une nouvelle commission (1). Maintenant, le texte doit être soumis à la Convention de Berne courant décembre (1), lors de son 44e Comité permanent. Si la convention accepte ce changement, il ne sera pas effectif immédiatement car il faudra encore que *The Habitats Directive*(1) soit ajustée…

Chloé Monget

(1) Sources à retrouver sur www.agribourgogne.fr



P.Massit/ONCFS

Loup en captivité, France.

// GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

89 Deux dons, deux soutiens qui lui tiennent à cœur

Le mercredi 11 septembre, la fédération de l'Yonne de GPVL (Groupama Paris Val de Loire) a remis deux chèques à deux associations : l'association « Auxerrevice des démunis » et l'association des « Sclérodermiques de France ».

Comme a son habitude, Groupama vient en soutien d'associations dont les causes lui sont chères. Le mercredi 11 septembre dernier, la fédération de l'Yonne de GPVL (Groupama Paris Val de Loire), à travers son président Olivier Thibault, a remis deux chèques à deux associations.

Un chèque de 1 200 euros, une somme correspondante au nombre de sociétaires venus aux assemblées générales de caisses locales en 2024, a été remis à l'association « Auxerrevice des démunis », dont le but est d'apporter un soutien alimentaire, vestimentaire et moral à des personnes en difficulté de la ville d'Auxerre ; un second chèque, de 1 400 euros, par la fondation Groupama pour la santé, a été remis à l'association des « Sclérodermiques de France ». Cette fondation œuvre pour la recherche et le soutien aux personnes touchées par une maladie rare. Ce don a été fait à la suite des 20 ans de la caisse régionale, dont l'événement a permis de recueillir cette somme.

CL avec Groupama



Thierry Bret

Abdelaziz Hajji, de l'association « Auxerrevice des démunis » et Olivier Thibault, président de la fédération Yonne de GPVL



Thierry Bret

De gauche à droite : Sarah Degliame-Pelhate, élue Groupama qui œuvre pour la Fondation, Olivier Thibault, Xavier Delaitre, président de la fédération Groupama de la Seine-et-Marne, et Nathalie Gwozdecki, déléguée ASF.

// EN BREF

Crédit Agricole Centre Loire
Un soutien personnalisé

Les conditions météorologiques défavorables ces derniers mois ont sévèrement pénalisé le niveau des récoltes des exploitations agricoles. Face à cette situation inédite, le Crédit Agricole Centre Loire s'est mobilisé pour soutenir les exploitants concernés, en tenant compte des spécificités de chacun. Durant tout l'été, les équipes sont allées à la rencontre de plus de 1 000 clients agriculteurs pour leur témoigner leur soutien. Elles ont évalué, avec eux, les impacts sur leurs exploitations, en réalisant un état des lieux individualisé, et leur ont proposé le soutien le plus adapté à leurs besoins au travers de solutions personnalisées. Une attention particulière a par ailleurs été portée aux jeunes agriculteurs, souvent en situation fragile. Claire-Lise Hurlot, directrice générale du Crédit Agricole Centre Loire, et Arnaud Bodolec, président de la Caisse régionale stipulent : *« En lien avec notre projet sociétal et convaincus de l'importance vitale de l'agriculture pour l'économie de nos territoires, nous restons à leurs côtés pour les accompagner et les aider à surmonter les défis qui se présentent à eux »*.

D'après communiqué





// VENDANGES

89

Des viticulteurs « *usés* »

Dans l'Yonne, les vendanges sont terminées. Après une campagne éprouvante d'un point de vue psychologique et physique, les viticulteurs vont enfin pouvoir passer à autre chose et regardent déjà vers 2025 avec l'espoir d'une bien meilleure année.

Bruno Verret, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux, l'assure : « *Tous les viticulteurs sont usés par ces vendanges. On a tous commencé la récolte en disant la même chose : vivement 2025* ». Une usure physique mais aussi et surtout psychologique. « *On a jamais bataillé aussi fort que cette année, notamment dans la lutte contre le mildiou. Il a fallu aller encore plus effectuer des travaux à la main, c'était une année de combat. Et au bout, il n'y a pas de résultat* », se désole-t-il. « *Habituellement, au domaine, les vendanges se font sur trois semaines et demie. Cette année, on les a faites en 12 jours. La vigne était fragile et la météo annoncée était catastrophique, alors il fallait se dépêcher. Et puis, d'un point de vue psychologique, les vendanges étaient à peine commencées qu'on voulait qu'elles soient déjà terminées, pour pouvoir vite passer à autre chose. Il n'y a vraiment aucun plaisir à faire une récolte comme celle-ci. C'est une année frustrante pour les responsables d'exploitations comme pour les personnes qui travaillent dans les vignes. Tout le monde est impacté* ».



Domaine Verret

La campagne 2024 a été éprouvante pour les viticulteurs et leurs salariés, tant physiquement que psychologiquement.

« Plus violent que 2016 ou 2021 »

Frustrant, usant, le plus dur pour le monde viticole a été de voir la récolte s'évaporer petit à petit, jour après jour. « *La récolte, au départ, on l'avait. Puis, chaque jour on la perdait. C'était tellement long que ça en était violent* », confie Bruno Verret. « *Pour moi, c'est encore plus violent que 2016 ou 2021. Ces années-là, on a perdu la récolte en quinze minutes. La sanction était immédiate. Cette année, il a fallu se lever tous les jours pour constater que la récolte diminuait. Et jusqu'au bout on avait l'espoir qu'il fasse beau et que les vignes sèches au moment des vendanges, que le raisin mûrisse. Là encore, on a dû récolter sous la pluie* ».

Conséquence, la récolte est faible : entre 4 et 9 hl/ha sur les rouges, suivant les appellations (le domaine est en bio sur ses rouges depuis cette année, ndlr) ; entre 15 et 32 hl/ha pour les blancs (en HVE). « *Par exemple, sur Beine, on fait 32 hl/ha, dans une zone qui a été moins impactée par le mildiou, le gel et la grêle. Par rapport au millésime, c'est très bien, mais par rapport à ce qu'on imaginait, on est à un tiers en dessous, on voyait plutôt la moyenne dans ce secteur à 40-45 hl/ha* ».

Quant à la moyenne départementale ? Bruno Verret estime qu'elle sera entre 10 et 15 hl/ha pour les rouges et entre 25 et 30 hl/ha pour les blancs, « *ce qui est très très faible* ».

Si l'Auxerrois n'a pas été épargné cette année, d'autres secteurs ont encore plus été impactés, comme dans le Vézelien. Bruno Verret y était d'ailleurs avec le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, la semaine dernière, pour constater les dégâts. « *Vézelay est sinistré, ce ne sont plus des vignes. Il n'y a plus de feuilles, plus de bois, pas de mise en réserve, il n'y a plus rien* », rapporte-t-il.

Se projeter sur 2025 ?

Alors, comment se remettre d'une telle année, avec quelles solutions ? « *On m'aurait posé la question il y a un an, je n'aurais pas répondu la même chose. L'année dernière, nos gros soucis étaient la sécheresse, le gel et la grêle. Quant au mildiou, j'aurais dit que c'était quelque chose que l'on maîtrisait. Finalement, on s'aperçoit que lorsque c'est violent on ne maîtrise rien, si on veut rester sur des traitements avec des produits softs* », répond Bruno Verret. « *Sur l'avenir, la question est de savoir comment, économiquement parlant, on fait pour ne rentrer qu'une récolte sur trois, parce que ce qu'on vit en ce moment. Peut-être même qu'à un moment donné on n'aura plus qu'une récolte sur deux. Il va donc falloir gérer nos stocks. Aussi, d'un point de vue technique, on attend que les firmes se mettent en recherche de matières propres et efficaces pour lutter contre le mildiou, qu'on a redécouvert cette année. Enfin, il y a un travail à faire au niveau syndical (Bruno Verret est vice-président de la CAVB, ndlr) pour que l'on puisse garder plus de récolte les années où il y en a, pour compenser celles où il n'y en aura pas. Si on ne peut plus produire comme avant, il ne faut plus avoir les mêmes règles qu'avant. Cette idée de rendement butoir, est-ce encore d'actualité ?* », se questionne le viticulteur ?

Quoi qu'il en soit, Bruno Verret l'assure, « *sur 2025, on va essayer de tout faire pour être le plus efficace possible en limitant les investissements. On va quand même essayer d'amener nos idéologies jusqu'au bout en ayant conscience qu'il faudra peut-être en rogner certaines. Car même si on a des convictions (comme le bio), on ne peut pas faire mourir une exploitation avec. Peut-être qu'on n'aura pas le choix* », conclut-il.

Christopher Levé

Un accompagnement des viticulteurs

Suite à cette campagne très impactante psychologiquement, la CAVB a décidé d'entrer en contact avec une entreprise travaillant sur le suivi du mal-être au travail, l'observatoire Amarok. « *Cette entreprise est spécialisée dans les TPE et PME. Là-dessous, la MSA nous suit et la préfecture nous a montré son soutien* », indique Bruno Verret, vice-président de la CAVB.

Pour plus d'informations sur le sujet, contactez la CAVB au 03 80 25 00 25.

// ÉNERGIE

89

À la découverte de la méthanisation par biodéchets

Créé par quatre associés, dont deux agriculteurs, le site de méthanisation Avallon Bio Énergie est le seul en Bourgogne Franche-Comté à ne fonctionner qu'avec des produits alimentaires provenant de la grande distribution ou d'industries agroalimentaires.

« *C'est passionnant, mais il faut être un peu fou pour se lancer !* » Ces propos, c'est Christophe Rousseau qui les tenait alors qu'il menait une visite du site Avallon Bio Énergie, le 21 septembre dans le cadre des Journées nationales du biogaz. Agriculteur à Dommecy-sur-Cure, dans le sud de l'Yonne, il est un des membres fondateurs de ce site de méthanisation qui fonctionne depuis mars 2023 et dont la particularité est d'être le seul en Bourgogne Franche-Comté (BFC), à produire de l'énergie à partir de biodéchets, là où la plupart des méthanisations fonctionnent avec des effluents d'élevage ou des Cultures intermédiaires à valorisation énergétique (Cive). Avallon Bio Énergie a été créé par deux associés agriculteurs et deux partenaires financiers (la société Ter'Green, qui a construit le site et Christophe Charbonnier, transporteur routier qui alimente ses camions au gaz).

100 tonnes par jour

En méthanisation, la complexité des processus mis en œuvre nécessite de la pédagogie et c'est tout l'intérêt de ces Journées nationales du biogaz qui offrent au grand public l'opportunité d'en découvrir les rouages.

De la pédagogie, Christophe Rousseau n'en manquait pas en expliquant chaque étape de la production de gaz. 100 tonnes de matière entrent chaque jour sur ce site : des palettes de produits alimentaires à la date de consommation dépassée, des invendus de grandes surfaces, ou des produits de l'industrie agroalimentaire qui ont subi une rupture de la chaîne du froid. 120 jours plus tard, il en ressort un digestat riche en azote, qui sert à fertiliser les champs. Mais entretemps, une mécanique précise se met en place. Il faut d'abord trier ces matières pour en retirer le plastique. Avallon Bio Énergie dispose de deux machines dédiées à cette tâche dont une, qui parvient à trier les microplastiques. « *Si ce tri n'est pas bien réalisé,* souligne Christophe Rousseau, *on se retrouvera avec du plastique dans les champs, ce qu'on ne veut évidemment pas* ». Une fois les matières triées, elles sont incorporées en méthanisation, suivant des rations bien précises et équilibrées. « *C'est comme un estomac,* explique Christophe Rousseau : *si on se gave de chocolat, ça nous rend malade. Si le méthaniseur est trop gavé d'une certaine matière, il ne peut pas bien fonctionner* ». Toutes les matières alimentaires récupérées sont amalgamées dans une « soupe » qui est chauffée à 70 ° pendant une heure, pour être sûr qu'on ne va pas répandre dans les champs de la matière contenant de la salmonelle ou d'autres virus. Il faut aussi prévoir, en plus des biodéchets, un certain taux de matière sèche (entre 7 et 9 %) à l'intérieur du digesteur : le mélange ne doit pas être trop liquide.

Un suivi très précis

Tous les 15 jours, des échantillons de toutes les cuves partent en laboratoire et en fonction des résultats des analyses, il peut être décidé de modifier, dans un sens ou dans l'autre, la composition des mélanges. « *Nous devons avoir un suivi technique hyperprécis. On ne fait pas ce qu'on veut* » insiste l'agriculteur. L'intérieur des méthaniseurs est chauffé à 40 °, afin de créer un milieu propice à la production d'énergie des bactéries qui dégradent les matières. Le biogaz est stocké sous quatre épaisseurs de bâches. Dans les digesteurs, la pression est très basse (0,5 millibar). Le seul moment où le gaz est mis en pression (à 15 bars) c'est lorsqu'il est introduit dans le réseau de GRDF pour alimenter la ville d'Avallon. Tout le site d'Avallon Bio



Christophe Rousseau (de dos) a expliqué aux visiteurs tout le cheminement des déchets alimentaires qui font fonctionner le méthaniseur.

Énergie est bâti en escalier, afin que, d'une étape à l'autre, on consomme le moins d'énergie possible, les déplacements de matière se faisant par gravitation. Il a représenté un investissement global de l'ordre de 10 millions d'euros. « *On n'a pas le droit de s'arrêter,* précise Christophe Rousseau, *notre dispositif doit être fiable, parce que, financièrement, on peut aller très vite dans un sens, ou dans l'autre. On a donc une certaine pression* ». Avallon Bio Énergie a contracté avec Engie pour une durée de 15 ans, avec un prix indexé sur le coût de la vie.

Berty Robert

RÉGION

// FEADER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Il faut réagir maintenant, nous n'avons plus le temps d'attendre !

Depuis près de deux ans, les difficultés s'accumulent dans la gestion des aides européennes destinées à l'agriculture. Une action est prévue le 18 octobre à Dijon, au Conseil régional.

Nous sommes en janvier 2023… Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) récupère la gestion des aides non surfaciques du Feader. Il s'agit de fonds européens structurants et stratégiques pour l'agriculture qui concernent plusieurs mesures majeures dont les plus importantes sont la Dotation jeune agriculteur (DJA), les investissements pour modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique, les investissements pour l'accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales et les investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles.

L'État transfère donc les dossiers qu'il avait jusque-là au Conseil régional afin que ce dernier les instruise et paie aux agriculteurs les montants attendus suite aux investissements réalisés. La programmation 2017-2022 (RDR3) est terminée. Parallèlement nous entrons dans une nouvelle programmation : celle couvrant la période 2023-2027 (RDR4). Printemps 2023… le syndicalisme majoritaire, JA et FRSEA BFC s'inquiète des retours compliqués des agriculteurs sur le terrain. Les dossiers n'avancent pas assez vite, les agriculteurs attendent leur argent. La profession alerte déjà le Conseil régional sur les risques encourus par les exploitants dans un contexte agricole difficile. Automne 2023… Les dossiers RDR3 non payés s'accumulent. Les agriculteurs ne sont toujours pas payés de l'ancienne programmation. Les premiers appels à projet de la nouvelle programmation sont sortis. Les agriculteurs ayant déposé les dossiers n'ont aucun retour sur la validation de leur projet. JA et FRSEA BFC s'agacent. La situation commence à devenir très complexe. Pour faire face à cela une première rétrocession vers l'État a lieu : les DDT instruisent des dossiers pour le compte du Conseil régional afin d'avancer les dossiers. Parallèlement à cela, un marché de complétude est signé avec les Chambres d'agriculture pour aider à traiter un maximum de dossiers. Début 2024…

« Il reste 9 mois pour traiter tous ces dossiers, sinon, ils seront perdus ! »

Nous sommes à une année blanche en investissement sur la nouvelle programmation puisque les agriculteurs ayant déposé des dossiers n'ont toujours aucune nouvelle. Les dossiers de l'ancienne programmation continuent à arriver au Conseil régional pour paiement, mais les volumes à traiter sont supérieurs à la capacité de traitement. Une deuxième rétrocession à l'État et une troisième ont lieu pour dégorger le bouchon administratif. Les agriculteurs sur le terrain vivent des situations toujours compliquées et la tension est à son comble. Pour la nouvelle programmation, les agriculteurs, toujours sans nouvelles, n'ont aucune visibilité de court et moyen terme pour avancer, alors que la complexité du vivant pour des travaux rend déjà la tâche plus compliquée que dans d'autres secteurs. Parallèlement, les fournisseurs attendent… et avec l'inflation, les devis augmentent. Pour l'ancienne programmation, les investissements sont réalisés, mais l'argent n'entre pas. Le contexte agricole 2024 est catastrophique. Cela rajoute une difficulté de plus à des agriculteurs déjà bien en mal. Fin d'été 2024… nous serons à deux années blanches en termes d'investissement. La situation devient impossible sur le terrain et la profession s'inquiète au-delà des retards pour les agriculteurs. Un autre problème suscite des inquiétudes : les aides octroyées aux agriculteurs avec des conventions et des accords de financement sont issues d'une programmation de crédits européens qui est terminée et si les dossiers ne sont pas traités par le Conseil régional au 30 juin 2025, les crédits sont définitivement perdus. L'agriculteur ne pourra pas toucher l'aide européenne qu'il attend depuis longtemps. À cette date sur le RDR3, il reste 3 447 dossiers à solder avec 1 375 dossiers PCAE dont 802 dossiers à traiter et 1 218 dossiers DJA à payer. Il reste 9 mois pour traiter tous ces dossiers sinon ils seront perdus. L'agriculture ne s'en relèvera pas ! Il faut réagir maintenant ! Nous n'avons plus le temps d'attendre ! C'est pourquoi les réseaux JA et FRSEA BFC se mobilisent devant le Conseil régional de BFC le 18 octobre à Dijon. Il est grand temps de ne plus attendre, car nous demandons que tout soit traité avant juin 2025. Il est grand temps d'apporter des réponses à des agriculteurs à bout qui ne savent plus comment investir sur leurs exploitations quand les contraintes s'accumulent. Il est grand temps d'anticiper et de réagir pour aider un secteur frappé par de nombreuses crises, un secteur indispensable à l'économie, à la souveraineté, à la dynamique des territoires. Il faut soutenir les agriculteurs qui y croient encore et qui essaient malgré tout, car nous voulons assurer le renouvellement des générations et l'adaptation de nos exploitations pour qu'elles gardent des perspectives d'avenir.



En juin dernier, à l'occasion de la présentation de l'observatoire régional de l'agriculture, une manifestation avait eu lieu au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à Dijon, afin d'attirer l'attention sur le fait que les problèmes de gestion du Feader étaient toujours pendants.

Thomas Lemée (JA BFC)
Christophe Chambon (FRSEA BFC)

// FONCIER

Le Schéma directeur régional des exploitations évolue

Depuis le 20 septembre, un nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles s'applique en Bourgogne Franche-Comté. En voici le détail.

Un nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) s'applique pour les huit départements de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) depuis le 20 septembre. Il remplace le SDREA antérieurement en vigueur depuis le 29 septembre 2023 et fait suite aux travaux de révision menés entre décembre 2023 et mai 2024. Le SDREA fixe les conditions de délivrance des autorisations d'exploiter, sur la base de règles de priorité fixées au niveau régional, tout en laissant une certaine adaptation au niveau local en ce qui concerne les critères de sélection. Au cours de l'année 2023, 2 064 demandes d'autorisations d'exploiter ont été déposées et 1 396 décisions d'autorisation ont été accordées, soit un peu plus de 67 %. Le nouveau schéma mis en place conserve la forme et les objectifs du précédent, à savoir l'installation, la restructuration des exploitations et l'accès au foncier pour les exploitations nécessitant d'être confortées sur le plan économique. Des critères liés à la performance environnementale des exploitations et à la diversité des productions sont également pris en compte. Il est le résultat d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du foncier concernés (Chambre régionale d'agriculture, Conseil régional, Safer, organisations professionnelles et filières). Les principaux changements permettent de prendre en compte la spécificité de chaque exploitation sans pénaliser les exploitations qui se diversifient, les activités d'élevage, ou encore les productions peu présentes en BFC.

Dans le détail, ces changements portent sur :
- L'ajout d'une condition pour pouvoir bénéficier du rang de priorité correspondant à la catégorie « Preneur en place » ;
- La mise à jour des équivalences de certaines productions, à savoir les pommes de terre, les cultures de plein champ, les baies, les espèces fruitières et les ateliers de productions hors-sol ;
- L'introduction d'une équivalence pour les activités de méthanisation à l'annexe relative aux pondérations fixées pour déterminer le seuil de contrôle ;
- La mise à jour des abattements prévus dans le calcul de la dimension économique de l'exploitation ;
- La modification de la méthodologie de calcul de la dimension économique de l'exploitation par une modification de la prise en compte des surfaces herbagères.

Toutes les informations concernant le contrôle des structures sont accessibles sur le site internet de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) : https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/controle-des-structures-r105.html

D'après communiqué



// OVINS

21

« Les éleveurs ont pris les devants »

Le syndicat d'élevage ovin, réuni en assemblée le 20 septembre à Créancey, a fait le point sur l'actualité de la filière, notamment sanitaire. Le point avec le président Julien Pané.



L'éleveur de Dampierre-en-Montagne, près de Vitteaux, souligne la belle anticipation de la profession vis-à-vis de la FCO-3.

La FCO a animé une grande partie de votre réunion. Quelle est la situation ?

Julien Pané : *« Le sanitaire est malheureusement le sujet numéro un du moment, au même titre que la prédation. Dans leur très grande majorité, les éleveurs ont été très réactifs en anticipant le plus possible les vaccinations. Ils ont pris les devants, il faut s'en féliciter. Pour limiter la propagation de la maladie, rappelons-le aussi : plusieurs regroupements d'animaux ont dû être annulés. Un ou plusieurs foyers de FCO-3 sont déjà recensés dans le département mais, au moment où je vous parle, la situation est beaucoup moins catastrophique que dans certains secteurs, je pense notamment au nord de la France où les dégâts sont beaucoup plus conséquents. Souhaitons que cela reste ainsi chez nous... Nous ferons le point dans plusieurs semaines, nous aurons davantage de recul ».*

Quelles sont les demandes du syndicat ?

J. P. : *« La FCO peut faire des ravages et mettre à mal notre profession, qui est déjà mal embarquée avec la propagation du loup, c'est pourquoi nous demandons un certain nombre de soutiens de la part de l'État. Les protocoles sanitaires des sérotypes 4 et 8 doivent être pris en charge, au même titre que ceux de la FCO-3. Dès le mois de février, nous avions fait une demande au national sur ce sujet, mais notre requête avait été refusée. Nous sommes revenus à la charge par le biais du préfet, nous attendons aujourd'hui des réponses. Les désinsectisations font aussi partie de nos revendications. Autre point important : les indemnisations sont aujourd'hui inexistantes pour les animaux morts. En effet, un éleveur qui perd une brebis à cause de la FCO ne touche rien: nous demandons du changement ».*

Qu'en est-il de la prédation ?

J. P. : *« Pas plus tard que ce matin, il y a eu une nouvelle attaque, c'est fois dans un pré à Allerey. La prédation est malheureusement une préoccupation quotidienne. Lors de notre assemblée, dans ce même dossier, nous avons déploré certaines positions administratives qui écartent bien trop souvent l'hypothèse du loup...Cela est regrettable. Alors oui, dans bien des cas, nous ne pouvons jamais être sûr à 100% qu'il s'agit bien du loup, mais quand le doute est trop important, nous demandons à ce que l'éleveur sinistré puisse être indemnisé. Quand il y a une part de doute trop importante et que les indices sont encore trop nombreux et parfois même flagrants, nous nous donnons le droit de contester. Telle est la position de notre syndicat ».*

Comment est le moral des éleveurs, en cette rentrée ?

J. P. : *« Il est forcément impacté par les deux problématiques précédemment abordées... C'est dommage, car les cours sont porteurs et tendent désormais à le rester toute l'année. La filière ovine attire des jeunes et nous nous en félicitons. Pour l'instant, nous arrivons à compenser les départs en retraite. Je salue à nouveau le Conseil départemental pour son aide très précieuse notamment dans la constitution de troupes et l'achat de petits matériels qui réduisent la pénibilité du travail. Notre partenariat avec la MSA est tout aussi pertinent, il nous permet d'accéder plus facilement à des outils pratiques et sécurisés pour l'exercice de notre métier ».*

Quels sont les prochains rendez-vous du syndicat ?

J. P. : *« Une demi-journée technique se tiendra le 21 novembre sur le thème de l'alimentation, probablement dans le secteur de Semur-en-Auxois. Courant février, nous nous intéresserons à la pénibilité du travail avec la MSA, avec les essais de différents équipements. Ces deux rendez-vous entrent dans le pack que nous proposons chaque année au sein de notre syndicat. Rappelons aussi que ce dernier est apolitique et réuni de plus en plus d'adhérents. Une réelle dynamique est en train de se créer, elle nous permet d'être forts et légitimes lorsque nous portons des demandes auprès de la législation ou des politiques. Un autre point que je souhaite aborder pour terminer : suite à l'annulation du concours d'Arnay, un certain nombre d'éleveurs n'ont pas vendu les béliers qu'ils avaient préparés pour cette occasion : il ne faut surtout pas hésiter à les contacter, bon nombre d'animaux sont encore disponibles dans les fermes ! ».*

AG

« Les mêmes soucis partout »

Témoignage

Nicolas Bayen, éleveur à Nod-sur-Seine, a participé au dernier congrès de la FNO avec plusieurs collègues côte-d'oriens. Le responsable du dossier loup à la FDSEA21 revient sur ce déplacement à Troyes : *« Tous les éleveurs de France rencontrent les mêmes soucis... En ce qui concerne le loup, plus personne n'est à l'abri. Et tout le monde regrette le parti pris de certains agents de l'OFB et d'autres administrations lorsqu'il s'agit de définir si le loup est bel et bien responsable de telle ou telle attaque. Cela devient désespérant ! Lors de ce congrès, certains éleveurs ont même fait part de leur expérience face à l'ours : alors là, c'est encore pire que nous, ils regardent leurs brebis se faire dévorer en pleine journée, sans pouvoir bien sûr intervenir... Les fervents supporters de la biodiversité font beaucoup de mal à nos élevages, il est fort dommage que nos animaux ne rentrent pas dans leur vision de la biodiversité. Par rapport aux dossiers sanitaires, là aussi, tout le monde rencontre les mêmes problèmes. Et l'occasion est toute trouvée pour passer un coup de gueule en lien avec l'actualité : le non-entretien des cours d'eau et fossés, déjà responsable de nombreuses inondations ces derniers mois, multiplie les eaux stagnantes et permet à de nombreux insectes de se reproduire et pulluler. Nous n'avons vraiment pas besoin de çà en ce moment ! ».*

// SOBAC

21

En quête d'autonomie

Une journée technique organisée par Sobac s'est tenue au Gaec de Pergeot, à Châtellenot.



Guillaume Picard, Maxime Joly, Éric Bize et Christophe Frebourg, en train de comparer différents horizons du sol.

Une soixantaine d'agriculteurs se sont rendus le 12 septembre chez Éric Bize, éleveur à Châtellenot près de Pouilly-en-Auxois, dans le cadre d'un rendez-vous technique organisé par Sobac. Différents ateliers étaient proposés afin d'illustrer les atouts des produits proposés par cette société aveyronnaise. En tête de gondole : Bactériolit, un additif de compostage qui s'épand sur les effluents (fumiers, lisiers, digestat, déchets verts) dans le but de transformer rapidement la matière organique en humus. *« Bactériolit permet de valoriser les effluents en améliorant leur valeur agronomique et fertilisante. Cet additif sous forme de poudre augmente leur efficacité, notamment en réorganisant les formes d'azote qu'ils contiennent »*, présente Maxime Joly, responsable Sobac pour la région Bourgogne.

Des bienfaits

Éric Bize, fidèle client depuis 2015, fait part de sa propre expérience : *« J'ai toujours été à la recherche d'autonomie et de produits naturels capables de limiter les apports d'engrais et autres éléments chimiques. J'utilise Bactériolit dans plusieurs situations. Un fumier ensemencé avec ce produit naturel permet d'avoir deux fois plus d'azote, je diminue ainsi de moitié mes apports et donc mes achats en azote minéral. J'épands également le produit dans mes prairies, avec des essais sur plusieurs années dans des associations dactyle/luzerne. Une évolution est là aussi perceptible : mes fourrages sont aujourd'hui beaucoup plus riches et contiennent davantage de légumineuses comme du trèfle. J'ai même gagné en appétence et en volumes, de l'ordre de 30 % ».*

Une meilleure ambiance

Guillaume Picard, technico-commercial, ajoute d'autres bienfaits de Bactériolit : *« Une meilleure ambiance est constatée sous les bâtiments. Sur ce point bien précis, Éric ne peut pas comparer sa situation actuelle à celle d'autrefois car il dispose d'une nouvelle stabulation. Avec Bactériolit, les dégagements d'azote ammoniacal sont nettement moindres et il y a moins d'odeurs. Les bêtes se sentent mieux et cela se ressent jusqu'à la facture vétérinaire, nettement moins importante elle aussi ».*

L'utilisation de l'additif est tout aussi courante en production céréalière, comme le fait remarquer Maxime Joly : *« les apports en phosphore, potasse et chaux sont immédiatement stoppés. Les apports en azote minéral baissent également, de manière importante, de 30 % minimum en démarrant. Des résultats instantanés sont constatés sur les factures payées par l'agriculteur, c'est du concret ! L'objectif est de produire autant de quantité mais à moindres coûts. Bactériolit permet donc de réduire les charges, d'optimiser les marges et de gagner en autonomie ».*

AG

ÉLEVAGE

// ELVEA 21-89

Vingt ans président !

François Deroye a présidé sa dernière assemblée d'Elvea 21-89 le 19 septembre à Chazilly.

En prenant les rênes de l'association en janvier 2005, François Deroye ne s'attendait pas à rester aussi longtemps au poste de président. *« J'avais dit, à l'époque, que j'allais rester à cette place pendant un an ou deux, histoire de dépanner ! »*, se souvient l'éleveur de Chazilly, qui avait succédé à Philippe Baudot dans ses fonctions. Près de 20 ans plus tard, l'assemblée générale d'Elvea 21-89, traditionnellement organisée à Vitteaux, s'est exceptionnellement tenue dans son village, histoire de *« marquer le coup »* et saluer l'implication du Côte-d'orien. Cette réunion a même fait *« coup double »* en termes de célébrations puisque Claude Ferroux, éleveur à Savilly et vice-président de l'association depuis cette même année 2005, a également décidé de mettre un terme à son engagement.



Stéphane Mercuzot, François Deroye, Christophe Lechenault et Claude Ferroux, membres du bureau de l'association.

Un grand merci

Les deux compères ont été dignement salués ce 19 septembre, notamment par Christophe Lechenault, membre du bureau : *« Au fil du temps, vous avez géré les problèmes les uns après les autres pour arriver aujourd'hui à une association d'éleveurs agréée et reconnue par le ministère, avec une situation financière saine, un personnel compétent et motivé ainsi qu'une offre importante de services au meilleur rapport qualité/prix. François, ton engagement, ta ténacité mais aussi ta bienveillance vont nous manquer. Ta modestie pourrait nous dire que c'était un travail d'équipe, je pourrais répondre que dans une bonne équipe, il faut un bon capitaine et tu l'étais ! Quant au vice-capitaine, Claude, ta franchise quelquefois piquante, ta vivacité d'esprit, ta lucidité mais aussi ton bon sens paysan, nous ont toujours ramenés sur la bonne route si nous avions tendance à nous en éloigner. Ton humour et ta très bonne humeur resteront de très bons souvenirs ».*

Toujours une bonne ambiance

François Deroye a salué à son tour les nombreuses personnes l'ayant entouré dans ses fonctions, de même que l'ensemble des organismes ayant contribué de près ou de loin à entretenir le développement et le dynamisme de l'association. Sa plus grande satisfaction restera sans doute le paiement en intégralité des aides bâtiment au début des années 2000 : *« Nous avions réussi à passer 30 dossiers, les éleveurs concernés avaient reçu le même montant d'aides que les adhérents des OP commerciales. Ce n'était pas gagné d'avance mais notre travail avait payé. Des bons souvenirs, il y en a bien d'autres, je pense notamment à tous nos conseils d'administration qui se sont tous déroulés dans une excellente ambiance et à l'issue desquels nous aimions refaire le monde tous ensemble ! ».*

AG

Une évolution des services

Les services de l'association ont bien évolué sur 20 ans. En plus des habituels (qualifications, Pac, plan de fumure, envoi des cours…), les adhérents peuvent faire appel à Elvea 21-89 pour le diagnostic Boviwell (outil de mesure du bien-être des animaux), le diagnostic CAP2ER (calcul automatisé des performances environnementales en élevage de ruminants, qui évalue les impacts environnementaux soit à l'échelle de l'atelier d'élevage soit à l'échelle de l'exploitation) ou encore le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels, qui recense et évalue les risques présents dans l'exploitation).

Plusieurs invités

Une assemblée générale conviviale et studieuse, grâce aux interventions des invités, Anne-Catherine Loisier (sénatrice, rapporteur de la loi Égalim), Edwige Bornot (vétérinaire) et Philippe Auger (président d'Elvea France). Un débat s'est d'abord instauré entre Anne Catherine Loisier et Philippe Auger sur la loi Égalim au sujet de la contractualisation. Philippe Auger indique l'importance de la non-négociabilité de la matière première, tout au long de la chaîne avec un volume contractualisé engagé de 60 % afin de laisser de la souplesse commerciale aux éleveurs. Anne-Catherine Loisier indique que la loi Égalim appréhende bien l'ensemble de la filière et que la non-négociabilité n'est possible qu'à partir du moment où une mécanique de prix est bien fixée dès le départ, et qu'elle s'applique à tous les acteurs de la filière. Un débat avec l'assemblée s'est ensuivi. Edwige Bornot a ensuite proposé un exposé sur l'abreuvement des bovins et les pathologies liées à l'eau.

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Le doublé pour Raphaëllo

Le taureau de Nicolas Guenot, éleveur à Allerey, a remporté le grand prix d'honneur du concours d'Autun pour la deuxième année consécutive.

On ne change pas un taureau qui gagne ! Après un premier sacre en 2023, Raphaëllo a « remis ça » le 21 septembre à Autun en décrochant un nouveau grand prix d'honneur adulte. Cet imposant taureau de 4 ans et 1 450 kg a séduit le jury par ses qualités de race et sa morphologie générale. Grâce à cette performance, Raphaëllo est d'ores et déjà qualifié pour la super finale des concours charolais qui aura lieu fin novembre à Moulins. L'animal acheté à l'EARL Virely à Écutigny il y a trois ans, quatrième au dernier salon de l'agriculture *« en impose »* également avec ses bons produits. Le prix de famille par le père est d'ailleurs tombé dans l'escarcelle de Nicolas Guenot à Autun suite à la présentation de deux génisses de 18 mois et deux veaux de l'année.

AG



Gérard et Nicolas Guenot, avec le grand champion mâle du rendez-vous autunois.

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Une belle ambassadrice

Une seule jument Trait Auxois se trouve cette semaine à Cournon. Il s'agit de Judith des Granges, élevée par la Côte-d'orienne Colette Bailly.

Il a débuté mardi et ferme ses portes ce vendredi soir. Le Sommet de l'Élevage regroupe de nombreuses espèces et races d'animaux, dont le cheval de Trait Auxois. Il n'y a pas de concours cette année mais seulement une représentation, intégralement assurée par Judith des Granges, née en 2019 au Gaec des Granges de Vesvres. Colette et Alexandra Bailly, accompagnées de Charline Dupaquier, sont sur place et assurent chaque jour la promotion de cette race si chère à la Côte-d'Or. *« Pour l'UNCTA, le Sommet de l'élevage est un salon professionnel où nous nous devons d'être présents pour faire connaître notre race et surtout, mettre en relation les éleveurs avec de potentiels acheteurs »*, souligne Alexandra Bailly, présidente de l'Union, qui poursuit : *« le Puy-de-Dôme est une zone riche en naissances auxoises après, bien sûr le berceau bourguignon. C'est pourquoi chaque année nous mettons un point d'honneur à ce qu'un ou plusieurs Trait Auxois soient présents durant les quatre jours du salon »*. Les *« ambassadrices »* côte-d'oriennes sont quotidiennement disponibles pour répondre à différentes questions sur la race. Des sorties sont aussi organisées sur les deux carrières du pôle équin afin de présenter le Trait Auxois, ses spécificités, ses effectifs et ses utilisations au grand public. L'Auxois est aussi en présentation avec les autres races de chevaux de trait de France, parfois en main, montée voire attelée.

AG



L'animal avec sa propriétaire, quelques jours avant leur départ pour le Puy-de-Dôme.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

ÉLEVAGE

// FOURRAGES

89

Une alimentation de meilleure qualité grâce au séchoir thermovoltaïque

Depuis trois ans, Pierre-Yves Roy, agriculteur à Cisery, travaille avec un séchoir thermovoltaïque pour sécher son fourrage, dans le but d'avoir une meilleure qualité de l'alimentation donnée à ses vaches allaitantes.



Une visite du séchoir thermovoltaïque de Pierre-Yves Roy a eu lieu le jeudi 26 septembre.

Le jeudi 26 septembre, Pierre-Yves Roy ouvrait les portes de son exploitation, située à Cisery, pour présenter son séchoir thermovoltaïque. Ce système, l'agriculteur l'utilise depuis maintenant trois ans, ce qui lui permet d'augmenter la qualité du fourrage en supprimant l'enrubannage ; de sécher du fourrage en bottes carrées pour les vaches allaitantes ; de réduire l'achat de concentrés et améliorer l'autonomie protéique ; et de sécher des céréales à basse température. « *Le séchoir permet d'avoir plus de souplesse dans la récolte des prairies. On va tourner plus avec de l'aliment sec qu'avec de l'aliment humide, ce qui fait qu'il y a beaucoup moins de risque au niveau sanitaire pour les animaux* », explique-t-il. « *L'intérêt, c'est essentiellement pour augmenter la valeur alimentaire des aliments. On peut espérer gagner, par rapport à des foins, 0,15 à 0,20 UF (unité fourragère) et 3 ou 4 points minimum en protéine* ».

S'il utilise le séchoir pour l'alimentation de ses vaches allaitantes, Pierre-Yves Roy l'assure : « *On peut sécher toutes sortes de cultures avec, du fourrage comme des céréales* ».

Plus de possibilités de récolte

Si ce séchoir thermovoltaïque a une capacité de séchage de 300 t de fourrage et de 200 t de céréales par an, Pierre-Yves Roy ne sèche que 180 tonnes de matières sèches par an, suffisantes pour son cheptel de 100 UGB (il fait 65 vêlages chaque année).

Avec une année pluvieuse comme celle que nous connaissons, quel est l'impact pour l'agriculteur ? « *Cela a donné de la souplesse, c'était beaucoup plus simple d'aller récolter le fourrage car il était possible de n'aller chercher que de petites quantités. Aussi, après trois années d'utilisation, je m'aperçois que j'ai de plus en plus besoin du séchoir. Avec le changement climatique, les périodes de travaux sont beaucoup plus courtes, alors, grâce au séchoir, cela permet d'avoir du bon foin en trois jours, et de récupérer des aliments digestibles. Ce qui compte dans l'alimentation des vaches, c'est la digestibilité des aliments* ».

En résumé, Pierre-Yves Roy confie que le séchoir thermovoltaïque lui a permis « *d'ouvrir des perspectives sur ce qui est fait comme culture sur la ferme, toujours pour l'alimentation des vaches, car les possibilités d'aller récolter sont plus grandes. Il y a moins besoin d'attendre que les cultures soient sèches* ».

Christopher Levé



Pierre-Yves Roy sèche 180 tonnes de matières sèches par an, suffisantes pour son cheptel de 100 UGB.

Zoom sur le projet

C'est avec la société Base, située près de Bordeaux (qui existe depuis 15 ans), que Pierre-Yves Roy s'est lancé dans ce projet, avec une mise en route du séchoir thermovoltaïque en septembre 2021. Ce séchoir fonctionne à l'énergie solaire grâce à des panneaux Cogen'Air, créés et brevetés par Base. Ces panneaux produisent simultanément de l'électricité et de la chaleur et améliorent le rendement solaire. Avec, il est possible de produire de gros volumes d'air chaud de + 5 à + 15 °C par rapport à la température de l'air ambiant. Le séchage, lui, se fait à basse température, c'est-à-dire en dessous de 40 °C. À noter que le surplus d'électricité produit est stocké sur une batterie virtuelle, ce qui permet à l'agriculteur de puiser dedans si nécessaire.

// ÉLEVAGE

21

Bienvenue au club

Émeline Lachot, passionnée d'élevage Charolais, vient de rejoindre la ferme familiale située à Jailly-les-Moulins.

Elle avait envie de revenir sur la ferme depuis longtemps. « *Entre l'école et les Charolais, son choix a été vite fait !* », confie Francis Lachot, son père, qui n'a jamais influencé l'orientation professionnelle de sa fille. Le Bac pro CGEA en poche depuis cet été, la jeune Émeline, 17 ans et demi, a aussitôt retroussé les manches et mis la main à la pâte sur l'exploitation : « *Je passe du statut de saisonnière à celui de salariée, la prochaine étape sera de m'installer et de rejoindre le Gaec en tant qu'associée. Je n'ai pas attendu la fin de mes études pour travailler à la ferme : j'adore ça et je le fais depuis plusieurs années, mon apprentissage en Terminale s'est d'ailleurs déroulé ici, à Jailly !* ».

Un veau à Créancey

Émeline Lachot souhaite développer la partie reproducteurs : « *j'aime la génétique et j'ai envie de m'y consacrer plus largement, nous faisons déjà du contrôle de performances !* ». L'éleveuse a eu la joie, mardi 24 septembre, de voir l'un de ses Charolais prendre la direction de Créancey : « *Verdict, un veau génétiquement sans corne typé vêlage facile, fait effectivement partie du nouveau millésime de la station d'évaluation, c'est la première fois que cela nous arrive. Je l'avais repéré depuis sa naissance, nous avions lancé les démarches avec mon père après avoir pris conseil auprès d'Alexandra Bailly, technicienne à Bovins Croissance. La commission de sélection est venue chez nous fin août, nous avons eu une réponse positive quelques jours plus tard. Tous les tests sanitaires se sont révélés ok, il n'y avait plus qu'à !* ». Le Gaec Lachot côtoie déjà régulièrement la station pour y acheter la quasi-totalité de ses reproducteurs : « *les animaux sont logés à la même enseigne et nous connaissons l'ensemble de leurs résultats précis plusieurs jours avant la vente, nous y voyons une certaine forme de fiabilité. Jusqu'à présent, nous avons toujours été satisfaits de nos reproducteurs destinés à notre cheptel inscrit de 130 vaches. Le père de Verdict vient d'ailleurs de la station* ».

Bonne route !

Après plusieurs alternances effectuées dans d'autres exploitations agricoles (poules pondeuses, chèvres et bovins Charolais), Émeline Lachot débute sa vie professionnelle dans un contexte assez mouvementé, entre la météo et les menaces sanitaires : « *c'est vrai que ça commence fort ! Il y a eu des inondations et de la grêle ici, elles ont impacté les récoltes. L'actualité sanitaire est aussi incertaine. Le point positif concerne les cours de la viande qui se portent bien, même si les charges restent à un haut niveau. Des vaches de moins de 10 ans sont dernièrement parties à 5,50 euros/kg et des broutards entre 3,80 et 3,90 euros/kg, cela reste motivant. Cela devrait se ressentir dans le marché des reproducteurs* ».

AG



L'ancienne apprentie de la MFR de Quetigny s'intéresse à la génétique et souhaite la développer dans son cheptel.

BOVINS
interbev
INTERPROFESSION
BÉTAIL & VIANDE

UN CONTRAT POUR SÉCURISER L'EXPLOITATION ET ÊTRE MIEUX RÉMUNÉRÉ



Depuis l'éleveur jusqu'au point de vente, les acteurs de la filière viande bovine française partagent la même passion de leur métier. **Ils sont fiers de proposer une viande bovine de qualité, saine et durable aux consommateurs.** Et pourtant, la baisse du nombre d'éleveurs comme celle du cheptel bovin se poursuit et s'accélère, avec à la clé le risque de creuser le déficit de viande bovine française et l'augmentation des importations.

Pour être encore là demain, chacun doit avoir la possibilité de vivre dignement de son métier, ce qui passe par une juste rémunération de son travail et une visibilité sur l'activité de son entreprise au-delà du court terme.

Pourquoi le contrat est-il un outil d'avenir ?

- Il garantit le débouché des animaux contractualisés auprès de l'acheteur
- Il permet d'anticiper le prix qui va être payé pour les bovins contractualisés à partir de la formule de prix qui a été convenue
- Il tient compte des coûts de production grâce à la prise en compte d'indicateurs dans la clause de prix, pour une stabilité économique de l'entreprise et une meilleure rémunération
- Il permet de se projeter sur plusieurs années pour sécuriser son projet d'installation ou de modernisation
- Il apporte les garanties nécessaires au banquier pour accompagner un projet

Pour l'acheteur, le contrat représente aussi un intérêt. En sécurisant son approvisionnement en bovins et viande française, il lui permet de garantir l'activité de son entreprise dans les prochaines années et de satisfaire ainsi ses clients.

Développer les contrats dans la filière viande bovine, c'est une manière de préserver des éleveurs sur nos territoires, de valoriser notre modèle d'élevage herbager et à taille humaine, et de continuer à proposer demain une viande française durable et de qualité à nos concitoyens.

INTERBEV Siège social : Tour Mottet, 267 rue de Bercy TSA 21307, 75564 Paris Cedex 12 - SIRET : 37835592900027 - **GULFSTREAM COMMUNICATION** - RC Nantes B 389 788 993

L'interprofession viande bovine met à disposition des acteurs de la filière des outils, modèles de contrat et propose des formations et un appui personnalisé. Des indicateurs de coût de production de référence sont également disponibles, calculés selon une méthode qui a fait l'objet d'un accord interprofessionnel. **POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOTRE FÉDÉRATION OU VOTRE COMITÉ RÉGIONAL.**

https://www.interbev.fr/contractualisation/

ENGAGEONS-NOUS
POUR L'AVENIR DE LA FILIÈRE BOVINE

SCANNEZ CE QR CODE POUR DÉCOUVRIR LE PODCAST DE LA SECTION BOVINE D'INTERBEV « PAROLES DE PROS ».

// COLZA

Faut-il réguler à l'automne ?

Les conditions ont été favorables à une levée rapide des colzas et à une bonne croissance sur le mois d'août. De nombreuses de parcelles dépassent déjà le stade 3-4 feuilles et certaines parcelles approchent le stade 6-7 feuilles. La question de la régulation peut se poser.

Les conditions de cette année ont été favorables à une levée rapide des colzas et à une bonne croissance sur le mois d'août. À la différence de l'année dernière, les conditions plus fraîches de ce début septembre sont moins propices à leur développement rapide. Néanmoins, beaucoup de parcelles dépassent déjà le stade 3-4 feuilles, ce qui permettra de mieux supporter les attaques de grosses altises. Certaines parcelles approchent le stade 6-7 feuilles et la question de la régulation peut se poser.

Priorité à la croissance pour limiter les dégâts d'altises

Réussir à faire lever les colzas et favoriser une croissance continue des cultures tout au long de l'automne est devenu la priorité pour mettre en place des colzas robustes capables de faire face aux attaques de ravageurs d'automne. Dans ces conditions, l'avancée de la date de semis et l'apport de fertilisation organique ou minérale peuvent augmenter le risque d'élongation et donc de dégâts dus au gel. Cependant, le risque d'avoir des dégâts de froid est considéré comme secondaire ou en tout cas moins fréquent ou moins préjudiciable que le risque de faire l'objet d'une attaque de ravageurs d'automne. Par ailleurs, l'expérience passée montre que des gros colzas avec un peuplement maîtrisé sont moins sensibles au froid que des petits colzas, même en présence d'élongation. De plus, dans les secteurs très impactés par la grosse altise, l'application d'un régulateur qui pourrait bloquer les colzas « à la veille » de l'arrivée des insectes dans les parcelles est probablement à éviter.

Réguler uniquement les situations extrêmes

Pour ne pas entraver la dynamique de croissance des colzas, la régulation n'est à envisager que dans les situations à risque important cumulant ces facteurs : stade 6 feuilles arrivé avant le 5-10 octobre, variété sensible à l'élongation (1), forte densité (>50 pieds/m² ou >15 plantes au ml), disponibilité en azote importante (> 100 uN) et gros colzas (avec des feuilles très développées).



Photo Laurent Jung / Terres Inovia

Appliquer au bon stade

Le stade d'application optimal pour réguler un colza est compris entre 6 et 8 feuilles. L'efficacité maximale est obtenue en anticipant le phénomène d'élongation. Sur des colzas déjà allongés, le régulateur ne peut, au mieux que freiner le développement végétatif des plantes et endurcir légèrement le colza. 4 produits sont disponibles et préconisés :

- **Sunorg pro** (metconazole 90 g/l) de **0,4 à 0,6 l/ha** (13 à 20 € HT/ha)
- **Magnello** (tébuconazole 250 g/l + difénoconazole 100 g/l) **de 0,6 à 0,8 l/ha** (22 à 30 € HT/ha)
- **Caryx** (mépiquat-chlorure 210 g/l + metconazole 30 g/l) **à 0,7 l/ha** (22 € HT/ha)
- **Medax top** (mépiquat-chlorure 300 g/l + prohexadione-calcium 50 g/l) **de 0,8 à 1 l/ha** (26 à 32 € HT/ha)

Dans tous les cas, lorsque les conditions sont particulièrement poussantes, l'application d'un régulateur modère l'élongation sans pour autant l'arrêter (voir encadré).

(1) Liste non exhaustive de variétés sensibles à l'élongation : Addition, Allesandro KWS, BRV 714, Codex, DK Exdeka, Feliciano KWS, Hemotion, Hostine, LG Atacama, LID Invicto, KWS Demos, KWS Mikados, KWS Pianos, KWS Virtuos, RGT Kanzzas, Valerian, Zidane…

Mathieu Dulot, Terres Inovia

// COLZA

Autorisation dérogatoire pour Minecto Gold contre les larves de grosse altise

Minecto Gold (s.a. cyantraniliprole) vient de recevoir une autorisation de mise sur le marché à titre de dérogation 120 jours (art53 – Reg 1107/2009) du 25 septembre au 31 décembre 2024.



Laurent Jung / Terres Inovia

La larve d'altise est la cible de Minecto Gold en culture de colza.

Dans le cadre du plan d'action de sortie du phosmet, Terres Inovia et Terres Univia se sont mobilisés pour la troisième année consécutive pour assurer aux producteurs une solution opérationnelle de lutte contre les ravageurs d'automne du colza dans un contexte de disponibilité réduite de solutions de traitement, de résistance forte aux pyréthrinoïdes (mutation Skdr) et ce, en complément de tous les outils de la protection intégrée. C'est le concept «colza robuste®».

Cette dérogation est limitée aux régions Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France, Centre Val-de-Loire et les départements de l'Allier, du Puy de Dôme, de l'Aisne, et de l'Oise. Ces régions sont celles concernées par les phénomènes avérés de forte résistance des grosses altises aux pyréthrinoïdes.

Minecto Gold (cyantraniliprole 400 g/kg, AMM 2220766) bénéficie d'un usage crucifères oléagineuses *traitement des parties aériennes* coléoptères phytophages sur colza et moutarde uniquement.

Sur la culture du colza, Minecto Gold est autorisé en application unique (1 application maximale par an) à la dose maximale d'emploi de 100 g/ha des stades BBCH16 (6 feuilles du colza) à BBCH19 (9 feuilles ou plus).

Sur moutarde, les modalités d'usage (nombre et stade d'application) sont différentes.

Principaux éléments réglementaires

Modalités d'application : test berlèse au préalable et intervention raisonnée selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles.

SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser ce produit ou tout autre produit contenant du cyantraniliprole plus d'une année sur 3 sur la même parcelle.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux zones non cultivées adjacentes.

SPe 8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs :

- Ne pas utiliser en présence d'abeilles
- Ne pas appliquer en période de floraison et de production d'exsudat
- Ne pas appliquer sur les zones de butinage

Protection des résidents et personnes présentes. Respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ainsi que l'espace fréquenté par des personnes au moment du traitement.

La larve d'altise est la cible de Minecto Gold en culture de colza.

Le début de la date de dérogation est adapté à la filière moutarde. **En colza, c'est bien la larve d'altise qui est visée avec une application unique** qui ne peut pas intervenir avant le stade 6 feuilles de la culture et la réalisation d'un test Berlèse préalable.

Terres Inovia

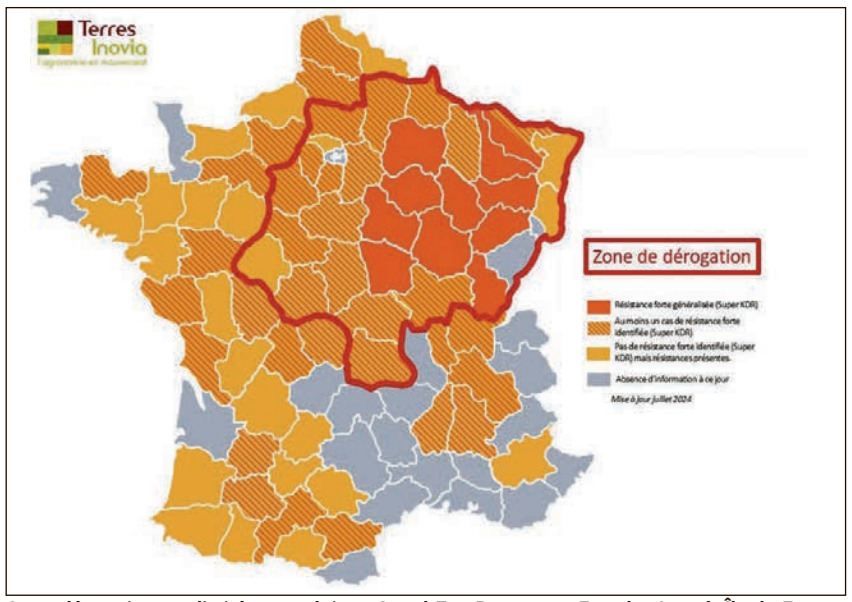
Les recommandations de Terres Inovia

L'application insecticide est un levier de lutte complémentaire aux mesures agronomiques mobilisées pour mettre en place un colza robuste moins sensible aux ravageurs.

La solution Minecto Gold est à réserver pour la lutte contre les larves de grosse altise dans les régions où les résistances fortes aux pyréthrinoïdes sont généralisées ou en progression (mutation Skdr).

L'application intervient si nécessaire, après évaluation à la parcelle, du risque qui dépend de la dynamique de croissance du colza et du nombre de larves (test Berlèse). L'OAD « Colza risques larves de grosse altise » est en libre accès sur le site de Terres Inovia.

Lorsqu'elle est nécessaire, la protection est à appliquer à l'entrée de l'hiver, courant novembre à début décembre.



Cette dérogation est limitée aux régions Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France, Centre Val-de-Loire et les départements de l'Allier, du Puy de Dôme, de l'Aisne, et de l'Oise.

// TERRES INOVIA

Arrivée des grosses altises dans les colzas : comment réagir ?

Le vol de grosses altises a débuté et la colonisation des parcelles est en cours. Mais faut-il s'en inquiéter ?

Dans la majorité des situations, les colzas sont bien développés et ne craignent plus les dégâts foliaires. Quelques rares situations peuvent néanmoins nécessiter une stratégie de lutte. Rappel des éléments de décision.



La colonisation des parcelles par la grosse altise est en cours. Même si la plupart des colzas sont bien développés et ne craignent plus les dégâts foliaires, quelques rares situations peuvent néanmoins nécessiter une stratégie de lutte.

La majorité des colzas ne craint plus les dégâts foliaires

Les BSV du 24 septembre 2024 sont unanimes : les grosses altises sont là ! La colonisation des colzas a débuté. On note cette semaine une forte augmentation de la fréquence des captures. Les insectes sont repérés dans 50 % des parcelles en Hauts-de France, 87 % en Champagne-Ardenne, 86 % en Lorraine, 88 % en Alsace et 68 % en Bourgogne Franche-Comté (source BSV régionaux semaine 39). Pour autant, cette première vague d'insectes ne doit pas créer la panique. 80 à 90 % des colzas sur la zone est ont plus de 3 feuilles. Compte tenu de leur stade de développement, ils ne craignent plus les destructions de surface foliaire occasionnées par les altises adultes. En revanche, il peut exister quelques cas particuliers de semis tardifs pour lesquels il faudra être vigilant dans les prochaines semaines.

Assurer une protection si la survie des levées tardives est engagée

Pour l'heure, les BSV ne rapportent pas d'importants dégâts foliaires sur les cultures encore au stade sensible. Toutefois, il n'est pas impossible qu'une parcelle levée tardivement soit localement soumise à la déprédation des altises. L'intervention ne se justifie que si la culture est en péril et que la disparition de la surface foliaire est plus importante que la croissance. Le seuil indicatif de risque fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures et 25 % de la surface foliaire détruite, peut aider à se positionner sur l'intensité des dégâts observés et la nécessité d'une intervention. À partir de 4 feuilles, l'intervention est inutile car le colza rentre dans une phase de croissance active. Dans les régions où la résistance forte aux pyréthrinoïdes (SKDR) n'est pas généralisée, la lutte insecticide contre les altises adultes peut s'envisager avec des pyréthrinoïdes (Karaté Zéon, Decis Protech, Cythrine Max ou Sherpa 100 EW). En revanche, il n'existe plus de solutions insecticides efficaces contre les altises d'hiver adultes dans les secteurs où la résistance SKDR est généralisée.

Minecto Gold, sous conditions

Réserver le Minecto Gold aux larves de grosse altise du colza. *(Usage dérogatoire sous conditions, lire parge 14).* Dans un contexte de résistance très forte des altises d'hiver aux pyréthrinoïdes (mutation Skdr), Minecto Gold (s.a. cyantraniliprole) vient de recevoir une autorisation de mise sur le marché à titre de dérogation 120 jours (art53 – REG 1107/2009) du 25 septembre au 31 décembre 2024. Cette dérogation est limitée aux régions Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France, Centre-Val de Loire et les départements de l'Allier, du Puy de Dôme, de l'Aisne et de l'Oise ; régions concernées par des phénomènes de résistance généralisée aux pyréthrinoïdes. L'autorisation reposant sur une application unique à partir de 6 feuilles et sur le résultat d'un test berlèse, Minecto Gold est à réserver plus tard en saison, pour la lutte contre les larves d'altises d'hiver. La réalisation de tests berlèse début novembre permettra d'évaluer le risque à la parcelle et de réaliser l'intervention, si nécessaire, en entrée d'hiver (courant novembre à début décembre).

Aurore Baillet, Terres Inovia

// « MES PARCELLES »

58 Comment être dans les clous ?

La Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une formation, le 13 septembre à Nevers, sur le thème : « Maîtriser ses vérifications réglementaires avec Mes parcelles ».

Afin de donner certaines clés sur les points à renseigner pour correspondre aux attentes réglementaires, via l'outil « Mes parcelles », la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) organisait une formation le 13 septembre dans ses locaux à Nevers. Pour rappel, la CA 58 propose désormais un nouveau format pour ce cycle de formation, en passant d'une journée complète auparavant à des demi-journées pour cette année, afin de faciliter leur intégration dans le planning des exploitants agricoles.

Audrey Dupuits, conseillère agro-environnement, « Mes Parcelles » et animant la rencontre, stipule : *« le but est de rendre les exploitants autonomes en enregistrant au mieux leurs informations de campagnes sur « Mes parcelles », afin qu'en cas de contrôle ils soient en règle »* et ajoute : *« La réglementation évolue régulièrement, il faut donc avoir une vigilance particulière lors des enregistrements »*. Après un rapide tour de table, les exploitants présents insistent : *« nous voulons être dans les clous »* avant de soulever des points particuliers à aborder comme l'enregistrement des interventions phytosanitaires, la fertilisation, les liens spécifiques pour les cahiers des charges (Label Rouge, AB, MAEC, etc.) ou encore les zones d'exclusions.

Renseigner, vérifier et revérifier

Ainsi, Audrey Dupuits rappelle que *« la fertilisation réalisée doit correspondre au calcul du plan prévisionnel »*. Pour le registre phytosanitaire, elle pointe aussi le délai de rentrée et le délai avant récolte à indiquer en plus du produit, de la dose, de la parcelle, de la date et de la culture : *« Si vous déclarez une culture, il faut logiquement une récolte… »*. Elle poursuit sur les zones d'exclusions, en remémorant les diverses étendues à respecter en fonction du type de produits (phytosanitaire, engrais minéraux et organiques) insiste : *« les exploitants peuvent exclurent les zones non-épandables de leurs enregistrements et intégrer dans « Mes Parcelles » le plan d'épandage de l'exploitation »*.



Crédit

Durant la formation, Audrey Dupuits, conseillère agro-environnement et *« Mes Parcelles »*, rappelle les prochaines dates de cycle de formation pour l'outil, le 15 novembre, le 31 janvier et les 5 et 6 mai, avec à chaque fois des thèmes spécifiques .

Pour rassurer un peu les participants sur les erreurs possibles, Audrey Dupuits détaille : *« si vous avez déclaré une culture à la Pac et que celle-ci n'a pas été semée, vous pouvez toujours modifier la télédéclaration dans le laps de temps autorisé par le droit à l'erreur - donc autant vérifier avant »*. Elle conclut : *« dans tous les cas, je vous conseille d'être carrés et de renseigner vos données au fur et à mesure. Une erreur ou une donnée enregistrée en doublon peuvent arriver, donc plusieurs vérifications sont conseillées. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous contacter »*. Les prochaines dates de formation sur « Mes Parcelles » se dérouleront, à Nevers, le 15 novembre (matin) « Bien démarrer sa nouvelle campagne », le 31 janvier 2025 (après-midi) « Savoir faire son plan prévisionnel de fumure ». Ce cycle sera poursuivi par celui dédié à la PAC, avec les 5 et 6 mai 2025 « Faire sa PAC avec Mes Parcelles ».

Chloé Monget et Audrey Dupuits (CA 58)

Pour plus de renseignements : mesparcelles@nievre.chambagri.fr ou au 06 49 64 99 84 (Audrey Dupuits).

// TOURNESOL

58

Encore une année atypique

Pour Cyril Cherreau, exploitant à la Petite Brosse (Donzy), la récolte des tournesols est terminée, faisant presque exception dans son secteur. Il revient sur cette culture et va plus loin dans son analyse d'une situation « atypique ».

La récolte des tournesols s'est déroulée du 18 au 20 septembre chez Cyril Cherreau, exploitant céréalier à la Petite Brosse (Donzy). Ses deux variétés (Iddilic et LG 50 475) ont été semées le 11 avril, dans deux parcelles de 40 ha au total. *« Dans mon secteur géographique, nous sommes très peu nombreux à avoir terminé la récolte des tournesols… Ce qui n'est vraiment pas normal »* précise-t-il. Plus en détails il revient sur sa récolte : *« j'ai réalisé un désherbage au semis, un engrais de 50 unités d'azote, 50 unités de phosphore et 15 unités de potasse. J'ai choisi ces deux variétés précoces pour la région afin de semer un blé début octobre. Pour ce dernier, nous verrons si cela est réalisable car pour le moment la météo ne nous permet pas de préparer la terre, et encore moins d'implanter quoi que ce soit ».*

Pour revenir sur les tournesols, il rappelle : *« Malgré la pluie de l'été, je ne déplore pas de problème sanitaire à grande échelle sur cette culture. Cela étant, je n'ai pas pu faire de binage car les sols étaient trop frais. In fine, j'ai fait 37 quintaux pour l'Iddilic et 33 pour le LG. Habituellement, je suis aux alentours de 28 à 30 quintaux, donc je ne vais pas me plaindre sur ce point. Le problème, c'est qu'il s'agit de la meilleure marge de l'exploitation ».* En effet, il annonce un prix du produit final à 1 500 euros, pour des charges s'élevant à 900 euros, offrant une marge de 600 euros : *« pour le blé, je suis encore dans les clous avec environ 200 euros de marge nette. En revanche, où cela blesse c'est pour les colzas, car je suis en dessous des 30 quintaux, pour le trèfle incarnat (récolté le 24 juin), je suis à 600 kg contre 1,2 t. habituellement… et pour la luzerne en porte-graines, je ne vais pas la récolter car certaines fleurs ont coulé sous la pluie et le reste a grêlé ».*

Curseur d'égarement

Pour lui, cela n'est que l'expression d'un problème plus grand. *« Nous sommes encore dans une année atypique difficile à gérer ».* Et insiste : *« ce n'est pas la première fois que la situation est compliquée, et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai ajusté mes choix de cultures en optant pour le trèfle et la luzerne, en remplacement du colza qui n'est plus adapté et surtout que nous ne pouvons plus protéger contre certaines altises. On essaye de trouver des solutions en choisissant des cultures diversifiées mais c'est un marché de niche, et des cultures qui demandent du matériel particulier. Et, au vu des fenêtres de travail très courtes que nous avons, nous ne pouvons nous permettre de partager le matériel malheureusement. Alors oui, il peut être dit que nous sommes suréquipés, mais on ne peut pas se permettre de ne pas avoir la machine disponible au bon moment. Et comme cela ne suffisait pas nous sommes en zone intermédiaire, donc limités en rendements, et en zone vulnérable, donc on ne peut pas tout faire… avec un sol très hétérogène entre des calcaires très superficiels et des limons profonds, on accumule les problématiques pour être complètement perdus! On ne sait jamais quoi ou quand implanter car aujourd'hui nous sommes dans tous les extrêmes, c'est une catastrophe, et cela ne va pas en s'arrangeant ».*

Des solutions ?

Malgré ce contexte singulier, qui finalement tend à devenir une norme, il évoque une solution : *« je demande simplement d'avoir des prévisions météorologiques fiables sur deux ou trois jours ».* Utilisateur d'une station connectée, il explique s'en servir en temps réel : *« pour traiter notamment, mais pour prévoir, on oublie… car cela change de minute en minute ».*

À cause de cette situation, il pointe une difficulté : *« on ne peut rien anticiper, on ne fait que subir ».* Légèrement désabusé, il ne baisse pourtant pas les bras : *« je cherche à trouver des solutions, à me diversifier, mais la question est : vers quoi ? ».* Pour lui, aujourd'hui l'écotourisme n'est pas la solution : *« la périphérie de Donzy est un site touristique en devenir, donc on doit trouver d'autres leviers ».* Parmi eux, il pointe les nouvelles cultures ou variétés : *« on doit chercher ce qui peut convenir dans nos sols – qui pour certains sont très pauvres – tout en trouvant le marché qui va derrière… Là encore, c'est un autre problème ».*



Cyril Cherreau

Cyril Cherreau, 50 ans, est installé depuis 2007 à Donzy. Il dispose de deux parcelles de tournesol pour cette campagne.

Et l'avenir ?

S'il garde donc le moral, il s'inquiète tout de même pour certains collègues : *« dont les trésoreries ne pourront pas ou plus compenser ce qui nous arrive… »*, et d'insister : *« Si quelqu'un est en difficulté, parlez ! Le monde agricole est assez mis de côté comme ça, nous devons nous serrer les coudes. Pour ma part, nous sommes un petit groupe d'exploitants vers Les Brosses et nous parlons de tout sans jugement, cela fait du bien. Si vous n'avez pas cela, échangez avec votre famille… mais parlez ».* Il conclut : *« La situation est de plus en plus compliquée pour les exploitations et les exploitants. Nous le répétons sans cesse en utilisant tous les canaux de communication à notre disposition (comme X, anciennement Twitter, avec l'association FranceAgriTwittos (1), dont je suis membre). Les pouvoirs publics nous écoutent mais ne nous comprennent pas et je ne sais pas ce qui peut changer cela. En attendant, nous faisons le dos rond, ce qui ne peut plus durer pour certains. Alors je pose la question : qu'adviendra-t-il de l'agriculture française quand nous ne tiendrons plus ? ».*

Chloé

1. https://franceagritwittos.com/

// UNION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE L'YONNE

89

Vers de nouvelles cultures

Dans le cadre du projet Résil'Yonne mené par l'UPVY, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, quatre nouvelles cultures ont été mises en expérimentation au printemps 2024. Ce projet a pour objectif de proposer aux agriculteurs de nouvelles cultures de diversification afin d'améliorer leur résilience face aux différents aléas.

Suite aux moissons 2022, les agriculteurs ont exprimé une grande inquiétude quant à la pérennité de leurs exploitations. Avec les aléas climatiques récurrents, le retrait de molécules ne permettant plus de protéger suffisamment les cultures mais aussi les contraintes de la nouvelle PAC et toutes les autres évolutions réglementaires, se projeter économiquement devient très compliqué.

Soucieux du devenir des exploitations icaunaises, les représentants des organismes stockeurs du département, de la Chambre d'Agriculture, des JA et de la FDSEA se sont réunis pour partager ce constat, en étant conscients qu'il n'existe pas de solution unique et qu'une diversification des cultures est nécessaire.

Quatre nouvelles cultures à l'essai

Alors, quelles cultures proposer aux agriculteurs pour améliorer la résilience et la rentabilité des leurs exploitations dans ce contexte de changement climatique tout en préservant les ressources naturelles ? C'est ainsi que le projet Résil'Yonne, porté par l'UPVY, est né.

Pour rappel, l'UPVY est composée des organismes stockeurs du département (Soufflet Agriculture, 110 Bourgogne, Ynovae, Eragrain) et de producteurs de céréales et oléoprotéagineux représentant la FDSEA et les JA. La Chambre d'Agriculture de l'Yonne est également associée au projet.

Dans un premier temps, l'UPVY a commandité une étude à l'Isara (école d'ingénieurs spécialisée dans les transitions agricoles et alimentaires ayant une activité de recherche et de conseil) pour recenser les cultures adaptées au contexte pédoclimatique de l'Yonne et qui répondent aux enjeux de pérennisation et de viabilité des exploitations, en tenant compte des projections climatiques.

Cette étude a duré un an et s'est déclinée en trois étapes : le diagnostic de bassin de production et de sa vulnérabilité face au changement climatique, l'identification de nouvelles cultures potentielles, et l'étude de faisabilité ciblée sur trois cultures retenues par le comité de pilotage du projet.



UPVY

Les partenaires du projet se sont d'ailleurs réunis vendredi 27 septembre autour des essais pour faire un point avant récolte et discuter des modalités de la prochaine campagne.



UPVY

Trois cultures ont été retenues par le comité de pilotage du projet, pour des essais.

L'UPVY a entamé la deuxième phase du projet au printemps, avec la mise en place des essais des cultures sélectionnées. Cette phase expérimentale accompagnée du travail de recherche de débouchés et/ou de construction de nouvelles filières en parallèle devrait durer au moins 4 ans.

Les partenaires du projet se sont d'ailleurs réunis vendredi 27 septembre dernier autour des essais pour faire un point avant récolte et discuter des modalités de la prochaine campagne.

Ce projet est notamment mené grâce au soutien financier du Conseil Départemental de l'Yonne et du GUFAY (Groupement d'utilisation des financements agricoles de l'Yonne).

Christopher Levé

DIVERSIFICATION

// HUILERIE BROSSARD

Le goût des liens

Le 8 septembre, l'Huilerie Brossard (Raveau) participait à la 13e édition de « Fantastic picnic ». Un événement alliant repas et découverte de l'exploitation.

Dans le cadre de la 13e édition du « Fantastic picnic » (1), l'Huilerie Brossard à Raveau organisait un repas-guinguette à la ferme, le 8 septembre. Emmanuel Brossard précise : *« Ce n'est pas la première fois que j'ouvre mes portes, mais c'est mon premier « Fantastic picnic ». J'ai décidé de participer car cela correspondait à mes axes de travail tout en offrant un peu plus de visibilité à mon événement »*. Ainsi, le principe de ce dernier était simple : manger et s'amuser tout en découvrant l'exploitation et les productions associées.

Dans l'assiette…

« Le but était de montrer que tout est lié. En effet, ma production (huile et autres) permet d'autres choses, à l'image de l'alimentation animale, via les tourteaux. Je voulais mettre en lumière que rien ne se perd et que les agriculteurs et producteurs ont de véritables interactions via leurs activités pour tout valoriser ». Afin de rendre cet aspect encore plus concret, le repas avait été savamment élaboré. La soixante de personnes présente lors de l'événement a pu démarrer la dégustation par un apéritif composé de kir cassis (Pouilly-Langlois, Pougny) au vin blanc (Cave Nérot, Saint-Père), avec une terrine de cochon à la moutarde (fabriquée par la Cerise sur le cochon, Prémery, avec la moutarde de l'Huilerie Brossard). Puis, en entrée, ils ont pu savourer une salade de lentilles (Huilerie Brossard) avec en assaisonnement : huile de carthame et de colza (Huilerie Brossard) accompagnée par du hareng fumé (Fumage du Nohain, Cosne). Ensuite, pour le plat, c'est un jambon à la broche (Ferme du Grand Ouche, la Marche), avec des frites (le potager d'Herry, Herry – 18) qui fut servi. Enfin, pour finir sur une note sucrée, les convives ont pu se rafraîchir avec des glaces fermières (Gaec de la Voie lactée, Ourouer).

et au-delà

Emmanuel Brossard détaille : *« J'aime recevoir du public dans mon exploitation afin de faire découvrir tous les tenants et les aboutissants de ce que l'on fait tout en leur présentant le lieu de travail quotidien. Pour certains clients que je vois régulièrement c'est un autre lien qui se crée humainement parlant. En parallèle, cela leur montre comment ce qu'ils ont sur la table est fait, en somme j'apporte le morceau d'histoire du produit qui leur manque. D'ailleurs, je trouve qu'aujourd'hui il y a une véritable appétence des clients pour ce pan, c'est très bénéfique car ils ont de plus en plus conscience que leur acte d'achat n'est pas anodin et que via celui-ci ils font vivre tout un écosystème. De plus, le fait de les accueillir dans une ambiance conviviale permet de leur rappeler que c'est une passion qui motive tout cela, et qu'en fait, derrière un produit il y a des gens qui les font. Je pense que cela a été oublié parfois, mais force est de constater qu'avec ce genre d'événement, cela tend à se gommer »*. Il poursuit : *« C'est assez magique de voir les gens s'émerveiller face aux produits, cela donne du baume au cœur dans un contexte compliqué. Avec ce type de rencontres, on retrouve du sens à ce que l'on fait, et les heures passées à travailler sont un investissement satisfaisant lorsque l'on voit la joie des clients au moment de la dégustation. Cela donne envie de continuer »*. Il conclut : *« J'aime à me dire que désormais, lorsqu'ils regarderont un champ de colza par exemple, ils se diront que cela sera plus tard une huile. C'est un éveil de conscience indispensable si l'on veut faire valoir la valeur de nos productions »*. Emmanuel Brossard remettra le couvert en 2025, avec d'autres animations toujours en lien avec son activité.



Huilerie Brossard

La vaisselle avait été prêtée par la recyclerie de La Charité. Emmanuel Brossard stipule : « Certes les assiettes étaient dépareillées mais elles étaient en dur. La communauté de communes de Bertranges nous a aussi fourni des éco-cups ».

Chloé Monget

(1) https://www.bourgognefranchecomte.com/grands-evenements/evenements-epicuriens/fantastic-picnic/

// PÉPINIÈRE DE DORNECY

Un intérêt prouvé

Le 21 septembre, Mathieu Proust et Kilian Hémart (les Rameaux fruitiers, Dornecy) organisaient leur première porte ouverte. Une initiative aux multiples facettes.

Le soleil était au rendez-vous pour la première porte ouverte de la pépinière de Dornecy, les Rameaux fruitiers, et il n'était pas seul… En effet, près de 80 personnes avaient fait le déplacement pour découvrir le travail de Mathieu Proust et Kilian Hémart, fraîchement installés(1).

Afin de proposer une expérience unique, ces derniers avaient tout préparé : *« Nous avions plusieurs stands, comme un petit marché, avec divers thèmes à chaque fois, afin de dévoiler un peu ce que l'on fait »*. Ainsi, les visiteurs disposaient d'une table dédiée à la prise de commande (et au coin boisson), une autre fut axée sur les consultations : abordant le matériel du pépiniériste (outil de greffage notamment), livres spécialisé et ordinateur à disposition pour avoir un aperçu de la seconde parcelle de l'exploitation, se situant à quelques kilomètres de Dornecy. Une troisième tablée permettait d'apprécier les bouturages de certaines plantes récemment réalisés afin d'évoquer l'élargissement du catalogue de Kilian et Mathieu pour l'an prochain. Enfin, leur collègue pépiniériste Les Herbes du Menou(2) proposant une gamme de plantes vivaces était aussi là, puisque selon Kilian et Mathieu : *« son travail est complémentaire de notre gamme »*.

Importance du contact

Kilian et Mathieu précisent : *« Novices ou passionnés de longue date par les fruitiers, les visiteurs étaient tous enthousiastes à l'idée de nous rencontrer et de nous parler ; aucun n'était là juste pour se promener »*. Afin de répondre à cette soif de connaissance sur leur production, deux visites de l'exploitation étaient organisées en sus des stands : *« Chacune a duré plus d'une heure ! Ce temps privilégié nous a permis de répondre aux nombreuses questions et d'échanger longuement avec les visiteurs, tout en leur laissant la possibilité de déambuler librement dans la pépinière »*. De ces rencontres, les associés retiennent un point spécifique : *« L'intérêt qu'ils ont porté était incroyable pour les gammes que nous développerons avec des fruitiers peu communs : grenadiers, camerisiers ou kiwaï. Cela prouve qu'ils sont prêts, eux aussi, à expérimenter et à découvrir de nouvelles plantes et plus tard des saveurs fruitières originales ! Cela est assez appréciable et rassurant de constater que nous ne nous sommes pas trompés pour notre projet »*. Kilian et Mathieu, concluent : *« Nous pensons réitérer un événement accueillant du public, sans doute au cœur de l'hiver via une vente. Et, peut-être en janvier refaire une porte ouverte… mais rien n'est acté »*. En attendant, les associés des Rameaux fruitiers participeront à différentes rencontres : le 6 octobre au Marché d'automne de Chevroches, le 27 octobre à la Fête des pommes à Billy-sur-Oisy, le 27 novembre à la Foire de la Sainte-Catherine à Tannay. D'autres rendez-vous sont en prévision, mais les dates ne sont pas encore fixées.



Les Rameaux fruitiers.

80 visiteurs environ ont fait le déplacement lors de la porte ouverte des Rameaux fruitiers.

Chloé Monget

Pour plus d'informations : Les Rameaux Fruitiers par mail : pepiniere@les-rameaux-fruitiers.fr ou au 07 45 39 13 80 ainsi que sur Facebook : https://www.facebook.com/people/Les-Rameaux-Fruitiers/61552742880004/
(1) Voir notre édition n°1799
(2). https://www.facebook.com/herbesdemenou

// BESSEY-LA-COUR

La vente se prépare

La Ferme Gagnepain donne rendez-vous au public dimanche 13 octobre pour sa grande vente de pommes de terre et autres légumes à Bessey-la-Cour, près de Bligny-sur-Ouche.

La récolte a débuté le 18 septembre à Bessey-la-Cour, elle se terminera quelques jours avant la vente. De très belles et bonnes pommes de terre seront proposées dimanche 13 octobre de 10 heures à 18 heures dans la cour de ferme de la famille Gagnepain. Plusieurs variétés seront à disposition pour satisfaire l'ensemble des clients avec Désirée, Prosper, Marabel, Monalisa, Charlotte, Gourmandine, Maiwen, Taisiya, et Artemis. *« Pour les trois dernières citées, ce sera des nouveautés pour nous ! En ce qui concerne Désirée, nous avons décidé de la refaire cette année car elle se conserve très bien »*, indique Daniel Gagnepain. Les volumes disponibles devraient approcher les 25 tonnes selon l'estimation des producteurs sur leur 1,5 ha de cultures. *« Ce rendement est seulement moyen, mais toujours nettement plus intéressant que celui des deux dernières années, au cours desquelles nous avions beaucoup souffert du sec »*, poursuit l'exploitant. Les pommes de terre seront proposées dans des sacs de 25 kg, mais du libre-service restera possible pour de plus petites quantités. D'autres légumes seront disponibles à l'image d'oignons, échalions, carottes, potimarrons, butternuts ou encore potirons. Pour ces derniers, un certain nombre de spécimens seront gravés avec des prénoms, certains vous attendent très certainement ! Comme chaque année, la famille Gagnepain réservera le meilleur accueil à ses clients, autour d'une boisson et d'un gâteau.

AG

Renseignements : 06 89 93 45 67.



Daniel et Aurélien Gagnepain (au premier rang), aidés dans leur préparation par leurs amis Pierre et Patrick.

// TRACTEURS AGRICOLES DE 200 À 300 CHEVAUX

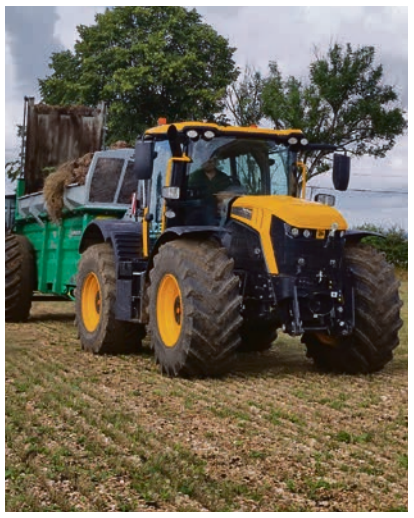
Le rapport poids/puissance et l'empattement font la différence

Le segment des tracteurs de 200 à 300 chevaux regroupe désormais de nombreux modèles affichant des poids et des empattements très variés. Attention à ne pas se focaliser uniquement sur la puissance au moment de choisir un engin adapté à son exploitation agricole.



M.Portier

Avec sa puissance boostée de 300 chevaux et son poids à vide inférieur à 10 tonnes, le Puma 260 CVXDrive fait partie des tracteurs, dont le rapport poids/puissance s'approche des 30 kg/ch.



M.Portier

Le Fastrac 4220 de JCB offre une charge utile de seulement 4 800 kg, mais son PTRA de 44 tonnes est un atout pour le transport avec un véhicule remorqué.



L. Vimond

Les tracteurs de la gamme Axion 800 de Claas sont disponibles avec la transmission semi-powershift Hexashift ou avec la variation continue CMatic, excepté l'Axion 870 qui ne reçoit que la CMatic.



M.Portier

Le New Holland T7 HD peut recevoir des pneus arrière de 2,15 mètres de diamètre, quand d'autres tracteurs de 200 à 300 chevaux doivent se limiter à 2,05 m.

Sur les 26 200 tracteurs standards immatriculés en France en 2023, 5 214 appartiennent à la catégorie des 200 à 300 chevaux, soit 20 % du marché. Ce segment de puissance ne cesse de progresser, en lien avec l'agrandissement des exploitations agricoles et de la demande croissante des ETA et Cuma. Les constructeurs accompagnent cet engouement en étoffant leur offre par l'allongement ou le repositionnement de leurs gammes de tracteurs. La répartition des modèles selon les marques a ainsi largement évolué ces dernières années dans cette catégorie de puissance, certaines d'entre elles proposant un chevauchement de trois, voire quatre gammes. Avec ses 209 chevaux nominaux, le récent Fendt 620 est le premier 4 cylindres à y faire son entrée, sachant que Massey Ferguson et Valtra proposaient déjà un modèle dont la puissance maxi boostée passe tout juste la barre des 200 chevaux. À l'opposé, les plus gros tracteurs dépassant les 12 tonnes ont quasiment tous disparu de la catégorie, à l'instar des Claas Axion 900, Case IH Magnum et New Holland T8. Seul John Deere a conservé un modèle 8R de moins de 300 chevaux.

Un rapport poids/puissance de 30 à 50 kg/ch

Même si les caractéristiques principales du moteur que sont sa puissance, son couple et sa cylindrée restent une composante importante dans le choix du tracteur, les différences de gabarit observées pour une même puissance imposent de se fier prioritairement au rapport poids/puissance et à l'empattement. En effet, des écarts peuvent s'observer au sein d'une même série de tracteurs regroupant plusieurs tailles de châssis. L'effet de gamme se vérifie également sur le rapport poids/puissance, qui peut débu-



M.Portier

Le Deutz-Fahr série 9 se classe dans les modèles de gros gabarit, combinant un empattement de 3,13 mètres et un poids de 11,8 tonnes.



VOS CONCESSIONNAIRES

Ets MORISOT	21 Terrefondrée	**03 80 81 01 56**
Sarl WALTER	21 Rouvres-en-Plaine	**03 80 79 17 37**

Cinq motoristes pour dix marques

Un même moteur peut se retrouver sous le capot de plusieurs marques de tracteurs. C'est notamment le cas des blocs FPT (Fiat Powertrain) et Agco Power. Le six cylindres FPT de 6,7 litres de cylindrée est sûrement le plus répandu dans cette catégorie des 200-300 chevaux. Il équipe ainsi tous les modèles Case IH et New Holland, mais aussi le Claas Axion 800 ou encore les McCormick X7 et X8. Agco Power est aussi très présent. Ses moteurs déclinés en trois cylindrées (6,6 ; 7,4 et 8,4 l) sont en effet embarqués sur les tracteurs Massey Ferguson et Valtra, mais aussi sur les Fastrac de JCB. La troisième marque du groupe Agco, Fendt, abandonne progressivement les moteurs Deutz, qui n'animent désormais que les 700 Vario Gen6, pour adopter des blocs Agco Power spécialement développés pour la marque allemande. Les 600 Vario sont ainsi motorisés par un quatre cylindres de 5 l et les 700 Vario Gen7 par un six cylindres de 7,5 l. Seuls les plus gros 900 Vario profitent d'un moteur Man. Deutz-Fahr est finalement l'unique tractoriste à rester fidèle aux moteurs Deutz. Quant à John Deere, inutile de rappeler qu'il dote toute sa gamme de ses propres moteurs. Les 6M, 6R et le plus petit 7R disposent du bloc 6,8 l, le 9 l étant réservé aux plus gros 7R et aux 8R.

Rapport poids/puissance par marque et par gamme (plus petit et plus gros modèle) sur la plage de puissances de 200 à 300 ch

Rapport poids/puissance par marque et par gamme (plus petit et plus gros modèle) sur la plage de puissances de 200 à 300 chevaux

Marque	Modèle	Cylindrée	Puissance au régime nominal	Puissance maxi (sans/avec boost)	Couple maxi (sans/avec boost)	Capacité maxi de relevage	Débit hydraulique	Empattement	Poids à vide	Rapport poids/puissance (sans/avec boost)	PTAC	Charge utile
		(cm3)	(ch)	(ch)	(Nm)	(kg)	(l/min)	(mm)	(kg)	(kg/ch)	(kg)	(kg)
Case IH	Puma 200 CVXDrive	6728	200	220/245	1 038 à 1 500	10460	150 ou 170	2884	9550	43/39	14500	4950
	Puma 260 CVXDrive	6728	260	281/302	1 249 à 1 500	10460	150 ou 170	2884	9550	34/32	15000	5450
	Optum 270 CVX	6728	271	288	1 194 à 1 400	11058	165 ou 220	2995	11530	40	16800	5270
	Optum 300 CVX	6728	300	313	1 282 à 1 400	11058	165 ou 220	2995	11530	37	16800	5270
Claas	Axion 810	6728	205	215	941 à 1 400	9700	110 à 205	2980	9050	42	16000	6950
	Axion 870 Cmatic	6728	270	280/295	1 276 à 1 400	10200	110 à 205	2980	9450	34/32	16000	6550
Deutz-Fahr	6210 TTV	6057	197	216	849 à 1 500	9200	120 ou 160	2848	8830	41	14500	5670
	6230 TTV HD	6057	225	230	970 à 1 500	10000	160 ou 210	2918	9030	39	15500	6470
	7250 TTV	6057	237	247	1 072 à 1 500	10000	160 ou 210	2918	9030	37	15500	6470
	7250 TTV HD	6057	237	247	1 072 à 1 500	11100	160 ou 210	2918	9185	37	16000	6815
	8280 TTV	6057	268	287	1 226 à 1 300-1 500	11100	120 à 210	2918	10500	37	16000	5500
	9290 TTV	7750	277	295	1 205 à 1 500	11700	160 ou 210	3130	11800	40	18000	6200
	9310 TTV	7750	296	312	1 290 à 1 500	11700	160 ou 210	3130	11800	38	18000	6200
Fendt	620 Vario	5000	209	224	950 à 1 200-1 600	9790	152 ou 205	2720	7700	34	13500	5800
	720 Vario Gen6	6057	201	209	897 à 1 500	10360	109 à 193	2783	7980	38	14000	6020
	724 Vario Gen6	6057	237	246	1 072 à 1 500	10360	109 à 193	2783	7980	32	14000	6020
	720 Vario Gen7	7527	203	203	1 090 à 1 300	11050	165 ou 220	2900	8800	43	15000	6200
	728 Vario Gen7	7527	283	303	1 450 à 1 300	11050	165 ou 220	2900	9200	30	15000	5800
	930 Vario	9037	296	296	1 550 à 1 100-1 400	12410	165 à 430	3150	11300	38	19000	7700
JCB	Fastrac 4220	6600	218	240	950 à 1 450	8000	195	2980	9200	38	14000	4800
	Fastrac 8290	8400	281	306	1 320 à 1 500	10000	178	3120	11090	36	16000	4910
John Deere	6M 200	6800	200	220/229	936 à 1 600	9050	114 ou 155	2800	8500	39/37	13450	4950
	6M 250	6800	250	275/281	1 171 à 1 600	9900	155 ou 195	2900	9300	34/33	15000	5700
	6R 195	6800	195	215/244	913/982 à 1 600	9550	114 ou 155	2800	8800	41/36	13450	4650
	6R 250	6800	250	275/301	1 171/1 212 à 1 600	10400	195	2900	9500	35/32	15000	5500
	7R 270	6800	270	297/305	1 245 à 1 600	13010	162 ou 223	2925	11400	38/37	18000	6600
	7R 290	9000	290	319/332	1 358 à 1 600	13010	162 ou 223	2925	11400	36/34	18000	6600
	8R 280	9000	280	308/326	1 311 à 1 600	13890	227 ou 318	3050	13400	44/41	20000	6600
Massey Ferguson	MF 7S.210	6600	NC	210/220	860/925 à 1 500	9600	110 à 190	2880	7500	36/34	14000	6500
	MF 8S.205	7400	NC	205/225	950/1 000 à 1 000-1 500	10000	150 ou 205	3050	10000	49/44	16000	6000
	MF 8S.305	7400	NC	305	1 280 à 1 000-1 500	10000	150 ou 205	3050	10000	33	16000	6000
	MF 9S.285	8400	NC	285/315	1 250/1 400 à 1 000-1 500	12000	270 ou 400	3100	12000	42/38	18000	6000
	MF 9S.310	8400	NC	310/340	1 300/1 500 à 1 000-1 500	12000	270 ou 400	3100	12000	39/35	18000	6000
McCormick	X7.623	6728	205	215/225	904/921 à 1 400	9300	123 ou 160	2820	8300	39/37	13000	4700
	X7.624	6728	219	230/240	966/983 à 1 400	9300	123 ou 160	2820	8300	36/35	13000	4700
	X8.627	6728	250	273	1 173 à 1 400	12000	212	3000	11000	40	16000	5000
	X8.631	6728	301	313	1 282 à 1 400	12000	212	3000	11000	35	16000	5000
New Holland	T7.245	6728	200	220/245	1 035 à 1 500	10464	150 ou 170	2884	8400	43/39	14400	6000
	T7.300	6728	260	280/300	1 249 à 1 300	10464	170	2884	8900	34/32	15000	6100
	T7.290 HD	6728	271	288	1 194 à 1 400	11058	165 ou 220	2995	10500	36	16800	6300
	T7.315 HD	6728	300	313	1 282 à 1 400	11058	165 ou 220	2995	10500	34	16800	6300
Valtra	T215	7400	NC	215/230	870/910 à 1 500	8 100 ou 9 500	115 à 200	2995	7300	34/32	13500	6200
	T255	7400	NC	235/271	930/1 000 à 1 500	8 100 ou 9 500	115 à 200	2995	7300	31/31	13500	6200
	Q225	7400	NC	230/250	1 000/1 100 à 1 500	10000	205	3050	9800	43/39	16000	6200
	Q305	7400	NC	305	1 280 à 1 500	10000	205	3050	9800	32	16000	6200
	S286	8400	NC	280/310	1 250/1 400 à 1 500	12000	200 ou 400	3100	12000	43/39	18000	6000
	S316	8400	NC	310/340	1 350/1 500 à 1 500	12000	200 ou 400	3100	12000	39/35	18000	6000

Le rapport poids/puissance est logiquement plus favorable pour le tracteur le plus puissant au sein d'une même gamme.

Le succès de la variation continue

Les tracteurs de 200 à 300 chevaux sont majoritairement équipés d'une transmission à variation continue (CVT) appréciée pour son agrément de conduite et ses économies de carburant lors du transport ou des travaux à la prise de force. Mais les alternatives que sont les semi-powershit et les full powershift restent pertinentes pour des engins majoritairement destinés à la traction. Ainsi, mis à part Fendt et JCB, dont les productions sont uniquement disponibles avec une CVT, les autres tractoristes laissent le choix, mais pas sur toute leur gamme.



M.Portier

Le Fendt 728 Vario Gen7 affiche un rapport poids/puissance de 30 ch/kg, fidèle à la tradition du constructeur allemand.



M.Portier

Avec son poids à vide de 8,3 tonnes et son PTAC de 13 tonnes, le McCormick X7 n'affiche que 4,7 tonnes de charge utile.



M.Portier

Avec sa puissance boostée à 301 ch le 6R 250 de John Deere est parfaitement adapté pour les travaux exigeants à la prise de force.

Dans les autres points de différenciation, la capacité de relevage n'est plus vraiment un facteur limitant, la plupart des tracteurs dépassant les 9 tonnes, y compris les plus compacts. Les plus gros gabarits culminent toutefois à 12-13 tonnes. Certains d'entre eux s'illustrent aussi par leur circuit hydraulique optionnel à deux pompes offrant jusqu'à 400 l/min de débit. Mais dans la majeure partie des tâches, les valeurs standards de 150 à 200 l/min suffiront amplement.

Michel Portier



M.Portier

Comme son cousin le Massey Ferguson MF 9S, le Valtra S6 culmine à plus de 400 chevaux, mais la gamme débute sous les 300 chevaux.

ter à plus de 40 kg/ch pour le modèle le moins puissant et s'approcher des 30 kg/ch avec le plus puissant. Le jeu des puissances additionnelles ou boost est aussi à prendre en compte, en offrant davantage de polyvalence. Mais attention à ne pas se tromper si le tracteur est majoritairement utilisé sur des travaux lourds à basse vitesse, car dans ce cas, la valeur boostée n'a pas d'intérêt.

Ne pas oublier la charge utile et le PTRA

Autre point de vigilance, la charge utile peut avoir un impact sur le choix du modèle, notamment dans le cas d'un tracteur affichant un faible rapport poids/puissance qu'il serait nécessaire d'alourdir fortement pour certaines applications. Car, une fois amputée du poids des lestages ajoutés, la charge utile risque d'être insuffisante pour atteler de lourds outils portés.

Dans le cas d'un tracteur réalisant beaucoup de transport avec un véhicule remorqué (benne, tonne à lisier ou épandeur), il est cette fois-ci préférable de privilégier un faible rapport poids/puissance, en tenant compte toutefois du PTRA (poids total roulant autorisé) qui peut atteindre 44 tonnes pour les plus gros tracteurs, mais aussi se limiter à 38 ou 40 tonnes pour les plus légers.



M.Portier

Le tracteur MF 8S de Massey Ferguson est au cœur du segment des 200 à 300 ch avec les 6 modèles de la gamme dans cette plage de puissance. Il s'illustre notamment par son empattement de 3,05 mètres.



À VOS CÔTÉS
DEPUIS 30 ANS
POUR FAIRE AVANCER L'AGRICULTURE

DEPUIS 30 ANS, AGILOR VOUS ACCOMPAGNE
POUR LE FINANCEMENT DE VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE
AVEC UNE SOLUTION SIMPLE ET ADAPTÉE.

agilor 30 ANS
FINANCEMENT DE MATÉRIEL
by

Document à caractère publicitaire.
Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit-bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financé par Lixxbail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – Société anonyme au capital de 69 277 663,23 € – Siège social : 12, place des États-Unis – CS 30002 92548 Montrouge Cedex – France – 682 039 078 RCS Nanterre – Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées.
4606 - 09/2024 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 773 € – 784 608 416 RCS Nanterre.
Crédit photo : Getty Images

Les tracteurs de moins de 110 ch jouent un rôle stratégique

La puissance moyenne des tracteurs standards immatriculés en 2023 a atteint 164 chevaux, contre 161 chevaux en 2022. Certes cette valeur est en constante progression, mais les modèles de moins de 110 chevaux représentent toujours un volume intéressant pour les tractoristes, qui en gardent un certain nombre à leur catalogue.



Case IH

Le tracteur de cour présente l'avantage d'être économique à l'utilisation.



Claas

Certains constructeurs conservent à leur catalogue des tracteurs sans cabine dans la catégorie des moins de 100 chevaux.

Pailler, distribuer la ration, charger la mélangeuse, mais aussi faner, andainer, herser les prairies, tracter la tonne à eau… la liste de tâches potentielles est longue pour le deuxième ou le troisième tracteur de l'exploitation, qui œuvre toute l'année majoritairement dans la cour de ferme. Même si l'agrandissement des exploitations tend à dédier ces missions à de plus gros tracteurs, leur puissance est malheureusement bien souvent superflue. Par sa maniabilité, sa compacité et sa frugalité en carburant, le petit tracteur de 4 tonnes et de 80 à 110 chevaux tire encore son épingle du jeu.

L'AdBlue quasi systématique

Depuis la mise en application de la dernière norme antipollution Stage V, qu'ils soient motorisés par un 3 ou un 4 cylindres, la plupart des tracteurs de cette catégorie sont désormais équipés de systèmes de post-traitement incluant la technologie SCR imposant l'AdBlue. Seuls les modèles de moins de 75 chevaux, proposés par certaines marques, peuvent y échapper.

Au moins une transmission à doubleur

Du côté des transmissions, afin d'offrir des modèles très accessibles, les constructeurs proposent généralement une version purement mécanique en entrée de gamme. L'acheteur a ensuite le choix d'opter pour un inverseur hydraulique, équipement devenu quasiment incontournable, d'autant plus si le tracteur est associé à un chargeur frontal. Pour de meilleures aptitudes routières et un étagement plus resserré, il conviendra d'opter pour un doubleur hydraulique. Ou de s'orienter vers les modèles plus haut de gamme, qui donnent accès, dans certaines marques, à trois ou quatre rapports sous charge. Plus onéreuse, la variation continue est encore rare sur ce segment qui vise avant tout des prix attractifs.

Un relevage arrière suffisamment costaud

Suivant la taille des outils portés présents sur l'exploitation, il convient de se pencher sur la capacité du relevage arrière. Elle peut être limitante sur les modèles très compacts qui plafonnent à 3 tonnes maxi aux rotules. On se garantit un minimum de polyvalence avec un relevage de 4 tonnes. La capacité du relevage va souvent de pair avec les performances du circuit hydraulique. Un débit de 60 l/min pour la pompe principale apparaît comme un standard. Prévoir également trois distributeurs à l'arrière pour les outils qui combinent plusieurs fonctions hydrauliques.

Des commandes de chargeurs adaptables

Quant aux tracteurs équipés d'un chargeur frontal, lorsqu'elle est disponible, la solution du couplage des pompes offre suffisamment de débit, tout en conservant un circuit à centre ouvert, moins onéreux que le centre fermé avec

La norme Fops à respecter pour les tracteurs sans cabine avec chargeur

Les tracteurs sans cabine, dotés simplement d'un toit ou d'un arceau de sécurité, sont encore appréciés dans de nombreuses fermes d'élevage. Ils représentent une part non négligeable des ventes dans certaines gammes de moins de 100 chevaux. Ces tracteurs répondent tous à l'homologation Rops (Roll Over Protection Structure) garantissant qu'ils disposent d'une structure de protection du chauffeur en cas de retournement. Mais pour les modèles équipés d'un chargeur frontal, il est essentiel de s'assurer qu'ils bénéficient en plus, d'une homologation Fops (Falling Object Protection Structure) attestant qu'ils intègrent une structure de protection contre la chute d'objet. Ce précieux sésame n'est pas compatible avec les tracteurs équipés d'un simple arceau. Seuls les modèles dotés d'un toit conçu pour répondre à cette homologation peuvent y accéder. Les exemples sont encore rares et plusieurs marques avouent d'ailleurs travailler sur le sujet.



M. Portier

Lors du choix d'un tracteur équipé d'un arceau avec toit de type canopy, il est important de s'assurer qu'il répond bien à la norme Fops s'il est équipé d'un chargeur frontal.



load sensing, qui est de toute façon très peu répandu sur cette catégorie de tracteur. Le pilotage du chargeur avec un joystick électrohydraulique intégré n'est réservé qu'aux versions les plus huppées. Toutefois, les fournisseurs de chargeurs sont en mesure d'offrir ce type de commande, sans que le tracteur ne soit équipé de distributeurs électrohydrauliques. Côté confort, les impératifs économiques imposent des impasses. Si la climatisation de la cabine tend à devenir incontournable, les suspensions de pont avant ou de cabine sont encore peu répandues.

Michel Portier



M. Portier

Les travaux au chargeur frontal demande de disposer sur le tracteur compact d'un circuit hydraulique suffisamment performant.



Deutz-Fahr

Maniable et peu gourmand en carburant, le tracteur de petit gabarit est idéal pour les travaux de fenaison.



New Holland

New Holland annonce jusqu'à une demi-journée d'autonomie en utilisation intensive pour son tracteur T4 Electric Power.

Le prix et l'autonomie, deux freins au tracteur électrique

Les tractoristes s'affairent pour trouver des alternatives au tout diesel. Pour les engins de moins de 100 chevaux, les développements s'orientent majoritairement vers l'électrique. Une solution qui pourrait séduire les éleveurs qui utilisent leur petit tracteur dans les bâtiments. New Holland a récemment présenté son prototype T4 Electric Power. *« Pour les activités agricoles, il faudra préserver l'autonomie et ainsi se limiter à une puissance 75-80 chevaux,* avertit Nicolas Morel, responsable produit carburants alternatifs chez New Holland. *Le but est d'obtenir au moins une demi-journée d'autonomie en travail intensif, avec une batterie qui passera de 20 à 80 % de charge à l'aide d'une station de recharge rapide. »* Les premiers tracteurs électriques seront commercialisés à des tarifs difficilement abordables pour les éleveurs. *« Le T4 électrique sera deux fois plus cher que son équivalent thermique. Mais il bénéficiera d'une technologie embarquée bien supérieure, multipliant capteurs et caméras, afin d'ouvrir la voie à l'automatisation. »*



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier Europagri	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

// NOUVEAUTÉS

Case IH Le Farmall passe à l'électrique



Case IH

Case IH a dévoilé le tracteur électrique Farmall 75C Electric. Doté de batteries en lieu et place du moteur diesel, ce tracteur bénéficie d'une puissance équivalente à celle d'un modèle thermique de 75 ch. Son autonomie moyenne de 4 h d'utilisation se combine à une vitesse de recharge rapide. Il dispose d'une transmission électrique lui permettant d'atteindre la vitesse de 40 km/h, de deux régimes de prise de force (540 tr/min et 540 Eco), de quatre distributeurs alimentés par une pompe à centre ouvert 48 l/min, d'un relevage de 2 t de capacité, de freins électriques et de prises pour l'entraînement d'outils électriques. Proposant un environnement de travail silencieux, son utilisation convient notamment à des travaux de cour.
Bardé de caméras et de capteurs au niveau du toit, il est doté de fonctionnalités d'automatisation avancées. En mode sécurité, il détecte humains, animaux et objets sur sa trajectoire désactivant au besoin le tracteur et la prise de force. Le mode suivi de rang automatise la conduite dans les cultures en rangs (vignes, vergers). Le mode godet invisible fournit une vue de l'avant du godet sur l'écran en cabine. Enfin, le mode «Suis-moi» permet au tracteur de suivre un opérateur à pied en marche avant comme en marche arrière.

Claas Un pilotage des outils à trois points



Claas

Alors qu'habituellement le contrôle de la traction s'effectue sur les deux bras de relevage du tracteur, faisant varier l'horizontalité de l'outil de travail du sol, Claas propose un pilotage à trois points, à l'aide d'un troisième point hydraulique, afin de maintenir l'outil bien parallèle au sol, quelle que soit la position du relevage. Pour ce faire, des capteurs montés à l'avant et à l'arrière de l'outil mesurent la hauteur, donc le parallélisme de l'outil avec le sol, et transmettent les signaux à l'électronique de commande du tracteur. Ces signaux sont analysés et convertis en une consigne de réglage du troisième point.

Deutz-Fahr La gamme de tracteurs 5 Keyline, un compromis entre équipements et tarif



Deutz-Fahr

Se positionnant entre la gamme de tracteurs 5 D Keyline, construite en Turquie, et la série 5 construite en Italie, la nouvelle gamme 5 Keyline de Deutz-Fahr est construite dans l'usine turque de Bandirma. Elle se compose de quatre modèles de 75 à 106 ch, animés par un bloc Farmotion à quatre cylindres. Si le plus petit est doté d'un DOC et d'un FAP pour répondre à la norme antipollution Stage V, les plus gros modèles ajoutent un catalyseur SCR (AdBlue). Chaussés en pneumatiques de 34 pouces à l'arrière, ces tracteurs abritent au choix une transmission à 4 gammes et 5 vitesses (20x20), à 2 gammes et 5 vitesses avec doubleur sous charge (20x20) ou à 4 gammes et 5 vitesses avec doubleur sous charge (40x40). L'inverseur est soit mécanique, soit hydraulique : dans ce cas de figure, les 5 Keyline accèdent à l'embrayage électrique sur le levier de vitesses, au débrayage activé à la pédale de frein Stop & Go et à l'agressivité d'inverseur réglable selon cinq niveaux.
Ces tracteurs reçoivent une pompe hydraulique de 55 l/min alimentant les deux ou trois distributeurs arrière et le relevage mécanique de 3,6 t de capacité. En option, un vérin additionnel dope la capacité de relevage à 4,525 t (en standard sur le modèle 5105 Plus) et une commande électrique pilote le relevage. Pour une utilisation au chargeur frontal (prédisposition d'usine), deux distributeurs sont ajoutés en position intermédiaire. Le conducteur prend place au sein d'une cabine à quatre montants reposant sur hydro-silentblocs. Celle-ci intègre la climatisation et, en option, un siège à suspension pneumatique et jusqu'à 10 phares de travail.
Ajoutons que le modèle 5105 Plus Keyline se distingue du 5105 Keyline par un ensemble pont/transmission/relevage renforcé. Modèle : 5075, 5095, 5105 et 5105 Plus - Puissance maximale : 75, 95, 106 et 106 ch



Nouvelle série 600 Vario 164-224 cv
Tracteur polyvalent sans compromis
Réservez votre DÉMO

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT



// NOUVEAUTÉS

Deutz-Fahr Les tracteurs série 6 TTV au complet



M. Portier

Deutz-Fahr a renouvelé ses tracteurs à variation continue 6.4 et 6 TTV de moins de 200 ch avec deux 4 cylindres et trois 6 cylindres. Ces modèles conservent leur moteur Deutz de 4,1 l et 6,1 l, alimentés désormais par un réservoir de GNR au volume accru, respectivement de 300 et 350 l. La transmission TTV est reconduite avec une homologation 50 km/h et un PTAC culminant désormais à 13,5 t pour le 6180 TTV. La cabine se décline en deux versions : MaxiVision + offrant des commandes réparties entre l'accoudoir multifonction et l'aile droite, mixant des distributeurs hydrauliques à commandes mécaniques et électriques, et MaxiVision Pro donnant accès au grand accoudoir regroupant l'essentiel des commandes, avec uniquement des électrodistributeurs. Cette seconde déclinaison accède en option au terminal Isobus iMonitor, à l'autoguidage et au demi-tour automatique Auto-Turn. Ces tracteurs disposent également de la télématique de série avec un abonnement de 5 ans. Pour le transport, la gestion du pont avant suspendu est peaufinée, tandis que les modèles 6 cylindres peuvent recevoir un frein moteur sur l'échappement. Ces 5 tracteurs peuvent être équipés de chargeurs frontaux ProfiLine. Les modèles 4 cylindres sont désormais disponibles dans la finition haut de gamme Warrior black incluant notamment jusqu'à 23 feux à LED. Une autre finition luxueuse fait son apparition avec l'appellation Lamborghini et une couleur blanc métallisé. La marque italienne du groupe SDF est ainsi intégrée à l'offre Deutz-Fahr.
Modèle : 6160.4 ; 6170.4/6160 ; 6170 ; 6180 TTV - Puissance maxi (avec boost) : 161 (171), 171, 161 (171), 171, 181 (192) ch - Hydraulique : LS 120 ou 160 l/min - Relevage (ar./av.) : 9 700 / 3 800 ou 4 110 kg
Empattement : 2,54/2,77 m

Fendt La série 600 renaît en Vario avec un moteur quatre cylindres ultrapuissant



Fendt

La nouvelle série de tracteurs 600 Vario, composée de quatre modèles, adopte un moteur Agco Power quatre cylindres 5 l délivrant de 164 à 209 ch de puissance maximale. Les quatre modèles 600 Vario intègrent la fonctionnalité DynamicPerfomance leur procurant une puissance supplémentaire de 15 ch pour certains travaux. Ce boost est disponible, selon l'usage, à l'arrêt, avec ou sans la prise de force engagée.
Le quatre cylindres affiche un régime nominal de 1 900 tr/min. Il répond à la norme antipollution Stage V sans faire appel à une vanne EGR, mais en utilisant un catalyseur d'oxydation diesel (DOC), un filtre à particules (FAP) et la solution SCR (AdBlue). Les 600 Vario partagent leur cabine FendtOne avec les tracteurs de la série 700 Vario Gen7 lancés en 2022. Ils accueillent en cabine jusqu'à trois écrans : un de 10 pouces (non tactile) au niveau du tableau de bord, un premier de 12 pouces en bout d'accoudoir et un second s'escamotant dans le toit. L'habitacle est éligible à la filtration de catégorie 4 pour les applications de pulvérisation. Il accueille en option une glacière amovible faisant également office de réchaud. Ces nouveaux Fendt bénéficient de la transmission intégrale permanente VarioDrive, qui gère automatiquement la répartition de la puissance entre les ponts avant et arrière. Les 600 Vario profitent ainsi de la fonctionnalité pull-in-turn augmentant la vitesse de rotation des roues avant lors des manœuvres en bout de champ, afin de réduire le rayon de braquage. Éligibles au montage de pneumatiques arrière de 1,95 m de diamètre, ils accèdent au télégonflage VarioGrip en option d'usine, compatible avec les roues jumelées.
Modèle : 614 ; 616 ; 618 et 620 - Puissance maxi (sans/avec boost) : 149/164 ; 169/184 ; 189/204 et 209/224 ch
PTAC : 13,5 t

Fendt Conduire le tracteur sans actionner le volant avec le joystick ErgoSteer



Fendt

Avec le joystick ErgoSteer développé par Fendt pour ses tracteurs, la gestion de la direction devient plus facile et plus confortable. Ce minilevier, qui prend place à gauche du siège au bout d'un accoudoir réglable, dispense de toute action sur le volant pour diriger le tracteur et limite ainsi les troubles musculosquelettiques. Utilisable à une vitesse maximale de 25 km/h, l'ErgoSteer offre deux modes de fonctionnement : rétraction et non-rétraction. Avec le premier, le tracteur se déplace automatiquement en ligne droite lorsque le joystick est relâché. Avec le second, les roues conservent l'angle de braquage observé au moment de relâcher le minilevier. Cette option est disponible en montage rétrofit sur l'ensemble des tracteurs Fendt des séries 500, 600, 700, 800 et 1000 Vario équipés de la cabine FendtOne et du pré-équipement pour l'autoguidage Fendt Guide (finitions Power + ou Profi +).

John Deere 17 modèles de tracteurs 6M de 105 à 275 chevaux



John Deere

En mettant à jour ses tracteurs de la série 6M, John Deere élargit son offre en proposant désormais 17 modèles, dont une dizaine au-dessus de 150 ch. Cette gamme se structure autour de cinq longueurs de châssis différentes, des compacts 4 cylindres à capots plongeant de 2,40 m d'empattement, aux gros 6 cylindres de 2,90 m. Ces tracteurs conservent leurs motorisations John Deere 4 cylindres 4,5 l et 6 cylindres 6,8 l dotées d'une puissance additionnelle allant jusqu'à 20 ch. Un seul nouveau modèle 4 cylindres fait son apparition, le 6M 150, tandis que le 6M 145 troque son 4 cylindres pour revenir à un 6 cylindres plus en rapport avec son gabarit. Les principales nouveautés se situent sur le segment des fortes puissances avec quatre nouveaux modèles 6M 220 et 240 à grand châssis et les 6M 230 et 250 à très grand châssis. Le plus puissant culmine ainsi à 281 ch avec le boost. La série 6M regroupe, selon les modèles, quatre offres de transmissions : semi-powershift PowrQuad et AutoQuad, semi-powershift à gammes robotisées CommandQuad et variation continue AutoPowr. En cabine, les 6M proposent deux configurations de commandes avec un regroupement de l'ensemble sur la console de droite ou en partie sur l'accoudoir CommandArm compact (en option sur certaines versions). Le nouvel écran de tableau de bord situé sur le montant droit offre davantage de fonctionnalités et un affichage optimisé. Cette cabine bénéficie d'un toit panoramique, appréciable pour les applications au chargeur. Ces tracteurs s'équipent en option des consoles G5 ou G5Plus de 10,1 et 12,8 pouces, donnant accès à l'autoguidage, au pilotage des outils Isobus et aux solutions d'agriculture de précision, comme la coupure de section et la modulation. Les 6M profitent également de la télématique JDLink facilitant les mises à jour et le transfert de données à distance.
Modèle : 6M 95, 105, 115, 125/130, 140, 150/145, 155, 165, 185/180, 200, 220, 240/230, 250
Empattement : 2,40/2,58/2,765/2,8/2,90 m - Nombre de cylindres : 4 / 4/6 / 6/6
Puissance maxi (sans/avec boost) : 105/120, 116/130, 126/140, 138/150, 143/156, 154/166, 165/177, 160/171, 171/182, 182/192, 204/213, 198/208, 220/229, 242/249, 264/270, 253/260, 275/281 ch
Capacité maxi de relevage : 4,35 ou 5,65/5,65 ou 6,4/6,8 ou 7,65/8,05 ou 9,05/8,8 ou 9,9 t - Débit hydraulique : 80 ou 114/80 ou 114/114 ou 155/114 ou 155/155 ou 195 l/min - Poids : 5,9/6,2/7,8/8,5/9,3 t
PTAC : 10,45/10,45/12,4/13,45/15 t



// NOUVEAUTÉS

John Deere Le tracteur 5M plus puissant et plus cossu

John Deere a réactualisé son offre de tracteurs 5M avec un modèle supplémentaire, le 5130M. Il reçoit le même moteur quatre cylindres que les modèles 5095M à 5120M, dont il se distingue par la puissance développée : 130 ch en nominal et 135 ch au maximum. Ce tracteur est proposé avec la transmission semi-powershift 16/16 PowrQuad Plus ou la nouvelle Powr8 (32/16) à huit rapports sous charge, toutes les deux avec une commande d'embrayage électrique au pommeau pour passer les gammes. Ces deux transmissions sont désormais proposées en option, en alternative à la PowrReverser. À noter que la fonction Ecoshift de la Powr8 permet de rouler à 40 km/h à bas régime.
Par ailleurs, les tracteurs John Deere 5M accèdent au dispositif de guidage AutoTrac Basic (en option avec les deux nouvelles transmissions) intégré au nouveau tableau de bord. Pour plus de fonctionnalités, la console G5 est désormais proposée en option. La nouvelle série 5M est livrée avec la solution d'analyse prédictive Expert Alerts, permettant une détection anticipée des besoins en termes d'entretien.
Modèle : 5075M, 5095M, 5105M, 5120M et 5130M
Puissance nominale : 75, 95, 105, 120 et 130 ch - Puissance maximale : 75, 100, 110, 125 et 135 ch



John Deere

Lindner Un tracteur d'entrée de gamme à variation continue



Lindner

Complétant la gamme de tracteurs Lindner par le bas, le Lintrac 70 LDrive bénéficie d'une transmission à variation continue ZF le propulsant à une vitesse maximale de 43 km/h. Il est animé par un moteur Perkins 4 cylindres 3,6 l délivrant 102 ch. Son circuit hydraulique débite 50 l/min et dessert jusqu'à quatre distributeurs à commande mécanique, ainsi qu'un distributeur électrohydraulique optionnel. Le Lintrac 70 LDrive reçoit un relevage arrière électronique fourni par Bosch Rexroth et propose quatre régimes de prise de force arrière : 430, 540, 750, 1 000 tr/min. En cabine, le petit accoudoir multifonction LDrive Light permet de gérer la transmission et de sélectionner les quatre profils de conduite, dont l'un est personnalisable.
Hauteur : 2,45 m - Largeur : 2,08 m
Empattement : 2,30 m
Pneus av/ar : 420/65 R20/420/85 R30

Massey Ferguson Les tracteurs MF 9S culminent à 425 chevaux



D. Laisney

Après les MF 8S, Massey Ferguson poursuit le renouvellement de son offre en tracteurs de forte puissance en dévoilant les MF 9S. Ces remplaçants des MF 8700 S deviennent les tracteurs les plus puissants construits à l'usine de Beauvais. Outre leur nouveau design de capot, ils profitent désormais de la même cabine que celle des MF 8S, réputée pour son habitacle spacieux et sa très bonne visibilité. Techniquement, les MF 9S reprennent la base des MF 8700 S. Leur moteur Agco Power 6 cylindres 8,4 l bénéficient de plusieurs évolutions. Le système de dépollution abandonne désormais l'EGR (recirculation des gaz d'échappement), au profit d'une baisse de la consommation de GNR. Ce moteur revient également à un simple turbo. Cela se traduit par une hausse des valeurs de couple et une puissance maxi culminant à 425 ch pour le plus gros des six modèles.
La transmission à variation continue Dyna-VT est reconduite, avec pour seules différences un renforcement du pont arrière et une nouvelle gestion électronique, de façon à absorber le gain de puissance et de couple. Les performances hydrauliques montent d'un cran avec un circuit Eco offrant un débit de 205 l/min à seulement 1 650 tr/min ou 270 l/min à 1 850 tr/min. Pour les gros besoins en hydraulique, un circuit à deux pompes délivre 340 l/min à 1 650 tr/min ou 400 l/min à 1 850 tr/min. Le relevage arrière présente une capacité de levage de 12 t, tandis que celle du relevage avant culmine à 5 t. Le troisième point affiche lui une capacité de traction de 20 t, pour une meilleure compatibilité avec les outils les plus tirants.
Avec sa cabine à 4 montants au pare-brise incliné vers l'avant, le MF 9S change de look et gagne en modernité. L'accoudoir multifonction, le terminal Datatronic 5 et le grand écran sur le montant droit sont identiques à ceux du MF 8S. Ce tracteur peut recevoir en option un second terminal Fieldstar et de nombreux automatismes comme le MF AutoTurn pour l'autoguidage avec demi-tour automatique et le MF AutoHeadland permettant de créer deux séquences de fourrières pilotées par GPS. La fonctionnalité Isobus TIM fait également son apparition, tandis que la télématique est montée de série.
Conservant un empattement de 3,10 m, le MF 9S ne dépasse pas les 11 t à vide, offrant au MF 9S.425 un rapport poids/puissance de seulement 25,4 kg/ch. Celui-ci peut toutefois être lesté jusqu'à 18 500 kg pour les travaux de traction. L'offre en pneumatiques comprend des dimensions jusqu'à 2,18 m de diamètre avec le VF 750/70 R44. Le Massey Ferguson accueille en option un système de télégonflage intégré avec un double compresseur d'une capacité de 650 l/min, ne demandant que quatre minutes pour augmenter la pression de 0,8 à 1,6 bar pour une monte de pneumatiques VF 710/75 R42 et VF 620/75 R30.
Modèle : MF 9S.285 ; 9S.310 ; 9S.340 ; 9S.370 ; 9S.400 ; 9S.425
Puissance maximale : 285, 310, 340, 370, 400 et 425 ch
Couple maximal : 1 250, 1 350, 1 450, 1 600, 1 650 et 1 750 Nm
Puissance maximale avec boost : 315, 340, 370, 400, 420 et 425 ch
Couple maximal avec boost : 1 400, 1 500, 1 600, 1 700, 1 750 et 1 750 Nm
Capacité réservoir (GNR/AdBlue) : 660/68 l
PTAC : 16 t - PTRA : 44 t

McCormick Une nouvelle cabine sur les tracteurs de forte puissance



McCormick

McCormick a fait évoluer la cabine des tracteurs X7.6 et X8. Baptisé Clever Cab, le nouveau poste de conduite offre plus d'espace et de confort pour l'opérateur. Le pare-brise, les portes et le hayon arrière profitent d'une nouvelle technologie de vitrage procurant une meilleure isolation thermique, été comme hiver. Pour les travaux nocturnes, le toit de cabine loge désormais des optiques à leds, assurant une meilleure visibilité de nuit. Les commandes ont été redessinées pour être ergonomiques et à portée de main, tandis que le tableau de bord et les interfaces numériques profitent d'une navigation repensée pour être plus intuitive. Enfin, les garnitures intérieures en plastique ont été revues pour être au standard de l'automobile.

// NOUVEAUTÉS

New Holland Un nouveau look pour les tracteurs T5 Dual Command



M. Portier

Le tractoriste New Holland donne un coup de jeune à ses modèles T5 Dual Command en les dotant d'un capot moteur au style modernisé. Toujours motorisés par le 4 cylindres FPT 3,6 l, les cinq modèles affichent des puissances inchangées de 80 à 117 ch. Ils conservent également leur transmission mécanique (3 gammes et 4 vitesses) à doubleur et inverseur hydrauliques offrant 24 rapports avant et arrière (40/40 en option avec les rampantes). Cette transmission comprend également la fonction d'arrêt à la pédale de frein sans débrayer. Ces tracteurs profitent d'une nouvelle gestion automatique du blocage de différentiel et de l'engagement du pont avant. Ce dernier se décline dans une version renforcée, qui permet de porter le PTAC à 7 t. L'offre en dimensions de pneus s'étoffe en 34 ou 38 pouces à l'arrière. Les T5 Dual Command embarquent un circuit hydraulique alimenté par une pompe délivrant 82 l/min, permettant notamment de porter la capacité de relevage à 4 700 kg. La cabine à 6 montants est reconduite, mais elle peut désormais recevoir une suspension mécanique améliorant le confort. Dans l'habitacle, le tableau de bord accueille un plus grand écran numérique, qui peut être complété en option par le terminal tactile Intelliview 12. Le T5 accède alors aux fonctionnalités des plus gros tracteurs comme l'autoguidage, l'Isobus et les fonctions d'agriculture de précision. La télématique fait aussi son apparition sur cette catégorie de tracteurs. Le levier téléflexible pilotant le chargeur frontal intègre de nouvelles commandes incluant l'inverseur et le doubleur. Une nouvelle offre de chargeurs fait son apparition. Celle-ci a été spécialement développée par New Holland pour la gamme T5, en complément de l'offre habituelle issue du spécialiste Stoll.

New Holland Une transmission full powershift sur les tracteurs T7

Les tracteurs New Holland T7.230, T7.245 et T7.260 sont désormais disponibles avec une nouvelle transmission full powershift à 19 rapports avant, baptisée Power Command, en alternative à la transmission à variation continue Auto-Command. Le passage des rapports s'effectue à l'aide de boutons ou en inclinant vers l'avant ou l'arrière la poignée multifonction Command Grip. Sur ces tracteurs, d'autres évolutions ont été apportées, comme une nouvelle commande de suspension du pont avant, la présence de leviers de décompression sur les distributeurs hydrauliques ou un réservoir à l'autonomie accrue à 465 l.

Les T7 Power Command accèdent par ailleurs au nouveau terminal IntelliView 12, aux systèmes de séquence des manœuvres en bout de champ IntelliTurn et Headland Turn Sequencer II, pouvant être pilotés par GPS, et à l'automatisme de transmission Ground Speed Management II, qui, en fonction d'une vitesse cible, engage le rapport le plus adapté pour l'atteindre tout étant au régime le plus bas possible.



New Holland

Valtra L'épandeur d'engrais toujours bien réglé grâce au troisième point intelligent

Le troisième point intelligent Smart Top Link développé par Valtra pour les distributeurs d'engrais portés permet de garder la bonne position des plateaux d'épandage, quelle que soit la quantité de fertilisant en cuve. Selon les mesures du tractoriste, la déflexion des pneus modifie l'angle des disques jusqu'à trois degrés et ainsi l'aplomb des appareils ne serait correctement réglé que 20 % du temps d'épandage. Le troisième point Valtra s'ajuste alors automatiquement en longueur pour compenser le délestage du pont arrière du tracteur durant la vidange. Il est piloté par deux capteurs radars positionnés à l'avant et à l'arrière de l'épandeur. Cet équipement sera proposé à 5 000 euros HT à partir de 2024 par le studio Valtra Unlimited et disponible sur les tracteurs neufs N, T, Q et S.



Valtra



// GROUPAMA

89 Zoom sur les partenaires en assurances

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois de d'octobre, gros plan sur les partenaires en assurance.

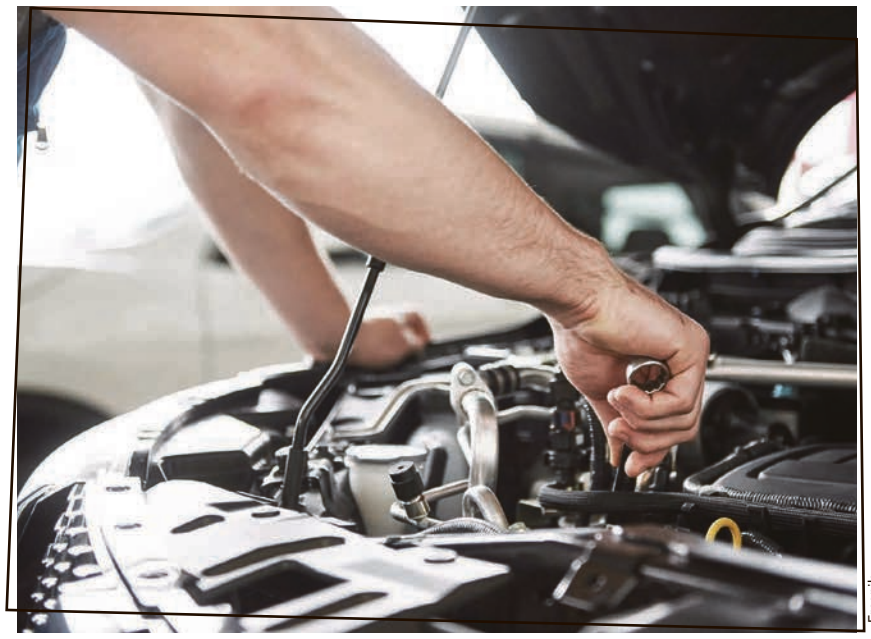
Afin de faciliter la tâche des sociétaires en cas de sinistre automobile et dans le but de leur assurer une qualité d'intervention, GPVL (Groupama Paris Val de Loire) travaille avec des garages partenaires faisant parti du réseau CapsAuto. « *Lorsque l'on ouvre un sinistre avec un de nos sociétaires, on lui proposera systématiquement de passer par un garage partenaire. Cela reste au bon vouloir du sociétaire, qui a bien évidemment le choix de choisir de confier son véhicule au garage de son choix* », indique Adeline Lelu, responsable du pôle sinistre auto dans le département. « *Cependant, ce que l'on constate au sein de Groupama, c'est que, dès lors qu'un de nos sociétaires passe par un de nos garages partenaires, la satisfaction des sociétaires est plus élevée que lorsqu'ils passent par leurs propres garages. Divers services peuvent être proposés en passant par les garages partenaires comme un véhicule de prêt, lorsque cela est possible, le nettoyage du véhicule, des réparations garanties à vie… Aussi, en passant par un garage partenaire, le sociétaire n'a pas besoin de faire d'avance de frais, c'est Groupama qui règle directement le garage* », poursuit Adeline Lelu.

En incitant ses sociétaires à passer par les garages partenaires, Groupama peut maîtriser les coûts de réparation. « *On va avoir des tarifs négociés de main-d'œuvre. En moyenne, sur les réparations, on va avoir un différentiel de 250 à 300 euros par dossier (d'économie pour Groupama), dès lors que l'on passe par un partenaire. Sachant que l'on fait environ 11 000 missions par an (pour GPVL), l'économie n'est donc pas négligeable* », détaille la responsable. « *Quand tout est bien ficelé, c'est un cercle vertueux, on est vraiment dans une relation gagnant-gagnant entre le sociétaire, le partenaire et l'assurance. Tout le monde s'y retrouve, car même si les garages nous font faire une économie, nous, en contrepartie, on leur apporte du « volume »*.

Une sélection des partenaires

Une maîtrise des coûts, mais aussi, et surtout, un gage de qualité pour les sociétaires. Car les garages partenaires sont sélectionnés sur des critères de qualité de travail, de disponibilité de véhicules de remplacement, de pièces, etc. « *Aujourd'hui, il y a 3 000 garages partenaires sur CapsAuto dans toute la France (dont 20 dans l'Yonne). Quand un garage souhaite intégrer CapsAuto, ou que nous voulons qu'un garage l'intègre, une rencontre se fait et un audit est réalisé. Si tous les voyants sont au vert, le garage est intégré à CapsAuto. Il y a un vrai travail d'étude fait au préalable avant d'intégrer un garage. C'est nécessaire tant pour les sociétaires que pour l'image de Groupama. On ne dirait pas à un de nos sociétaires de confier son véhicule à un garage sur lequel on aurait un doute* », assure Ludovic Toribio, responsable du pôle expertise auto-TMA (tracteurs et matériels agricoles).

Adeline Lelu ajoute. « *On est également attentif aux remontées des sociétaires et de nos commerciaux. Quand il y en a, dans un premier temps, on fait une fiche « incident » que l'on remonte à CapsAuto. Et si cela est à répétition, on peut faire le choix de sortir le garage du réseau des partenaires* ». Ludovic Toribio reprend. « *On peut aussi le suspendre temporairement le temps qu'il règle un problème récurrent, dans des indisponibilités de pièces régulières ou de véhicules. Dans le cas où il y a de la fraude ? Le garage sort immédiatement du réseau de nos partenaires, il n'y a pas de débat possible* ».



Freepik

Pour faciliter la tâche des sociétaires en cas de sinistre automobile et dans le but de leur assurer une qualité d'intervention, GPVL travaille avec des garages partenaires faisant partie du réseau CapsAuto.

Des partenaires dans toutes les branches

Outre la partie réparation auto, Groupama travaille avec d'autres partenaires de l'automobile, comme les entreprises spécialisées sur les bris de glace, des recycleurs, ou encore des experts. Ces derniers, Ludovic Toribio les rencontre tous les mois, « *pour faire un point sur les délais d'expertise, de dépôt des rapports, de traitement des véhicules économiquement irréparables, tout ça dans l'idée d'améliorer la qualité de service auprès de nos sociétaires et de pouvoir leur proposer un service rapide, efficace, fluide* », développe-t-il. « *Il y a aussi des partenariats sur les véhicules en fin de vie, où on a signé des conventions avec des recycleurs, avec un taux de convention pour qu'ils nous rachètent les véhicules. Ils s'engagent à aller les chercher, les stocker, les démonter, les revendre. Quand un sociétaire a un véhicule économiquement irréparable, on ne laisse pas le véhicule dans la nature, on ne le laisse pas se débrouiller avec* ».

Enfin, il faut savoir que d'une manière générale, Groupama travaille avec des partenaires sur chacune de ses branches, comme les dommages aux biens (avec des artisans, dans le réseau FMB : France maintenance bâtiment), la santé (dentistes, opticiens...), etc. En somme, « *tout est fait pour pouvoir accompagner le sociétaire dans différents volets, pour qu'il soit satisfait de Groupama* », conclut Adeline Lelu.

Christopher Levé

Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire

« Afin de garantir à nos sociétaires une prise en charge rapide et de qualité en cas de sinistre automobile, Groupama Paris Val de Loire s'appuie sur un réseau de garages partenaires sélectionnés avec soin. Cette collaboration permet non seulement de maîtriser les coûts, mais aussi d'offrir des services adaptés aux besoins de nos sociétaires, tout en renforçant leur satisfaction ».

// EPL DES TERRES DE L'YONNE

89 Michèle Leblanc-Albarel, nouvelle directrice

Après quatre années dans la Nièvre, à la direction de l'Eplefpa du Morvan, à Château-Chinon, Michèle Leblanc-Albarel arrive dans l'Yonne pour prendre la direction de l'EPL des Terres de l'Yonne (La Brosse), pour remplacer Pierre Mathis partie à la retraite. Rencontre.

Originaire du sud de la Vendée, Michèle Leblanc-Albarel connaît bien le monde agricole, étant issue d'une famille de polyculteurs éleveurs. Attirée par l'enseignement, c'est donc tout naturellement qu'elle s'oriente dans des études dans l'enseignement agricole. « *Je deviens ensuite enseignante au ministère de l'Agriculture en 1989, où j'enseignais le commerce et l'économie du monde agricole, de l'agroalimentaire et de l'horticulture* », détaille-t-elle.

Une fonction qu'elle occupe jusqu'en 2016, avant d'opter pour des missions de direction. « *Mon premier poste a été à la direction du lycée forestier de Meymac (Corrèze), qui fait partie de l'EPL de Haute-Corrèze. Puis, en 2020, j'ai pris la direction pleine et entière de l'EPLEFPA du Morvan où je suis restée quatre ans* ». Avant, donc, de devenir directrice de l'EPL des Terres de l'Yonne, le 1er septembre dernier, son troisième poste de direction.

Pour Michèle Leblanc-Albarel, être nommée ici, à la direction de La Brosse, « *est un challenge, une réelle opportunité* ». « *L'EPL des Terres de l'Yonne est une institution, plus que renommée. C'est un site qui a aussi la chance d'avoir l'appui du territoire, de la profession, des organismes publics, parapublics et institutionnels. Quand on parle de la Brosse, on sait ce que c'est* ».

L'opportunité de gérer des projets

Arriver à La Brosse est aussi l'occasion pour Michèle Leblanc-Albarel de revenir vers son premier amour, l'agriculture généraliste, après huit années à la direction d'établissements spécialisés dans des filières. Et puis, il y a l'opportunité de développer des projets, ce qui lui tient à cœur. « *Cela fait partie de mes compétences et mes appétences. Je ne vais pas le cacher, avoir la possibilité de suivre le projet d'installation d'une clinique vétérinaire sur le site de l'EPL est quelque chose qui m'a fortement donné envie de venir ici. Cette clinique viendra compléter l'exploitation agricole, les vignes et les céréales que l'on trouve déjà sur le site* ».

Sur les projets, justement, plusieurs sont en cours au sein de l'EPL. « *Il y en a au niveau de l'exploitation agricole. On est actuellement en train de réaliser un diagnostic pour voir ce qui peut être fait en termes de pédagogie liée à l'exploitation. Il y a aussi des projets en ce qui concerne l'apprentissage et les formations adultes, notamment avec la création d'un Bachelor en apprentissage dans le domaine du végétal* ».

Tout cela dans le but de concrétiser sa priorité : le recrutement. « *L'objectif est de faire venir des gens dans l'Yonne. Les gens d'ici nous connaissent mais on a aussi la volonté d'attirer des personnes extérieures au département. Mais on ne pourra avoir du monde que si on fait des choses spécifiques et intéressantes pour le métier, les jeunes et la profession. Ici, on a une équipe qui est prête à suivre cette idée. Je suis ici pour accompagner cette équipe mais ce sont avant tout ses membres qui sont au contact des jeunes, qui les forment, qui font le travail de terrain* ».

Un enseignement pour toutes et tous

Si l'enseignement agricole tient autant à cœur à Michèle Leblanc-Albarel, c'est aussi grâce à ses évolutions. « *Au départ, l'enseignement agricole était là essentiellement pour former de futurs agriculteurs. Aujourd'hui, certes, c'est toujours le cas, mais pas que : il y a le parc agricole, le service à la personne, le commerce, les métiers de laboratoire, la gestion, la recherche… l'enseignement agricole forme désormais sur des métiers divers et variés, avec la possibilité de poursuivre avec de longues études. Et l'enseignement agricole est accessible à tous. On n'est pas obligé d'être enfant d'agriculteur pour venir faire ses études à La Brosse*». De quoi donner certainement l'envie à des jeunes de venir se former dans cette entité du département. Michèle Leblanc-Albarel, elle, sait où elle a mis les pieds et est déjà pleinement au travail pour faire encore grandir l'EPL des Terres de l'Yonne.

Christopher Levé



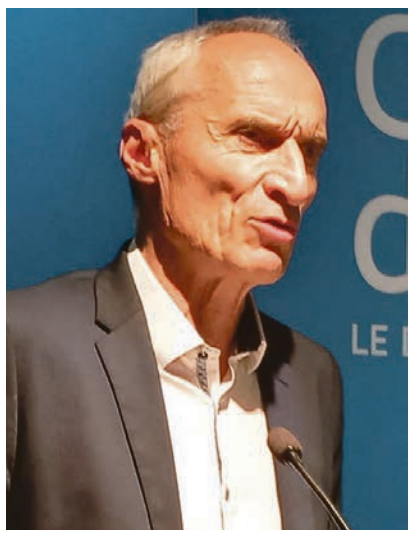
Michèle Leblanc-Albarel, nouvelle directrice de l'EPL des Terres de l'Yonne.

// ALIMENTATION

21

Renforcer le lien entre producteurs et consommateurs

Le dernier Conseil départemental de l'alimentation de Côte-d'Or a mis en évidence la nécessité d'avancer selon plusieurs axes en même temps pour bâtir une politique globale renforçant la place des productions locales.



Pour Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le fait que le Département se saisisse de la nécessité d'un renforcement des productions alimentaires locales est le meilleur moyen de consolider le lien entre producteurs et consommateurs.

Logistique, structuration d'offres et de marchés territoriaux, émergence de nouveaux débouchés pour les agriculteurs, insertion et accompagnement social… La 4e édition du Conseil départemental de l'alimentation, organisé le 23 septembre à Dijon, par le Conseil départemental, permettait de mesurer à quel point l'action de se nourrir a des implications multiples. Le Département faisait un point d'étape afin d'évaluer les résultats des politiques alimentaires locales mises en œuvre. *« Je suis un fervent partisan de la culture de l'évaluation »*, rappelait d'ailleurs le président du Conseil départemental, François Sauvadet. La collectivité a pris conscience, il y a déjà quelques années, de la nécessité de développer une approche globale sur ces questions d'alimentation de proximité et de qualité, en pensant « production », « logistique » et implication d'acteurs multiples, notamment dans le domaine associatif. Sur la logistique, éternel talon d'Achille de nombreux producteurs agricoles locaux, par les coûts qu'elle représente et le temps qu'elle réclame, les choses avancent *(voir encadré)*. *« Nous devons parvenir à organiser une offre*, ajoutait François Sauvadet. *On progresse mais il faut encore avancer sur ce sujet. Il y a un modèle à inventer »*.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial

Côté production également, les choses évoluent : le Département est propriétaire depuis 2017 d'une parcelle de 20 ha au sud de la métropole dijonnaise, afin de développer un pôle de maraîchage bio. En collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, des tests de production y sont menés (brocolis, patates douces…) et ce dispositif va être complété, en 2025, par la création d'une légumerie départementale implantée à Auxonne, en partenariat avec Croix Rouge Insertion. Tout cela s'inscrit dans le Projet alimentaire territorial (PAT) du Département qui comprend également d'autres actions détaillées par Séverine Gautier, de la Chambre d'agriculture : développement de la plateforme Agrilocal permettant à des producteurs agricoles de candidater pour des marchés de fourniture aux cantines des collèges, organisation de formations par le Département sur la manière d'intégrer Égalim et l'achat local dans les marchés publics et même, pour la fin de cette année, organisation d'un forum territorialisé sur l'approvisionnement local. Déjà en avril dernier s'était tenue à Auxonne la première Rencontre territoriale sur l'approvisionnement local. Le Département met également à disposition des collectivités des ressources en matière d'ingénierie : ce fut le cas pour la Communauté de communes Terres d'Auxois (diagnostic du système alimentaire, étude de faisabilité pour une cuisine centrale, déploiement d'un plan éducatif alimentaire intercommunal, mise en place de Petits casiers à Semur-en-Auxois…)

L'axe de la solidarité alimentaire

Toujours dans une logique d'approche la plus large possible, le Conseil départemental insiste aussi sur sa volonté d'aider les structures de l'aide alimentaire (Banque alimentaire, Resto du Cœur…) dans le renforcement de leur offre en produits locaux. Cela passe aussi par l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) Bourgogne-Franche-Comté, créée il y a un an et qui assure une interface entre les producteurs agricoles désireux de faire des dons de produits et les acteurs de la solidarité alimentaire. L'ensemble de ces actions est soutenu par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, dont le président, Vincent Lavier, rappelait l'importance : *« Tout cela contribue à redonner du sens à l'acte de production, et ce n'est pas rien alors que l'on constate le niveau de déconnexion, dans l'esprit de beaucoup de gens, entre le fait de s'alimenter et le monde agricole. Le PAT peut contribuer à faire entrer dans l'esprit des gens que le lien entre produits alimentaires et productions agricoles doit être renforcé »*. Et ce, d'autant plus dans le contexte actuel, marqué par des récoltes décevantes et qui ne sera pas sans conséquences sur la rémunération des producteurs.

Berty Robert

La Charette : le lien entre producteurs, acheteurs et logisticiens

Anne-Claire Ollivier, chargée de mission logistiques au sein du Conseil départemental de Côte-d'Or, est revenue sur le déploiement du dispositif La Charrette *(voir Terres de Bourgogne N° 1791)*. Créé en 2017, c'est un véritable réseau social de la logistique alimentaire locale. La Côte-d'Or est le premier département de France à contractualiser avec cet acteur. Au lancement du déploiement, durant l'été, le Département avait décidé de financer les 100 premières adhésions. Début juillet, ces inscriptions étaient pourvues (des producteurs, des acheteurs et des logisticiens). De premières relations commerciales entre ces trois types d'acteurs se sont mises en place. Face à cette dynamique, le Département a décidé de financer 200 nouvelles adhésions. *« Nous avons à ce jour 65 producteurs, 15 transporteurs, 5 logisticiens, une vingtaine de distributeurs*, précise Anne-Claire Ollivier. *L'idée, pour cette seconde phase de soutien aux adhésions, c'est d'amplifier la présence de logisticiens et de débouchés (commerces, restauration), tout en continuant à attirer des producteurs et des transformateurs, et essaimer au-delà de la Côte-d'Or »*.



François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, est convaincu de la nécessité d'avancer sur la promotion des productions locales selon plusieurs axes en même temps (production, logistique, solidarité alimentaire…)

// SOUS-PRÉFECTURE DE CHÂTEAU-CHINON

58

« Servir et agir »

Le 16 septembre se déroulait la cérémonie de prise de fonctions d'Émilie Acquistapace, comme sous-préfète de Château-Chinon.

« Il faut passer à autre chose » sourit Émilie Acquistapace, 36 ans, concernant sa médaille de bronze obtenu lors des Jeux paralympiques 2024 (barreuse du quatre barré mixte PR3) lors de la cérémonie de sa prise de fonctions comme sous-préfète de Château-Chinon, le 16 septembre. *« Même si le sport de haut niveau a encore aujourd'hui cette résonance de fixer des objectifs et de les atteindre, il faut aller au-delà de la médaille »*. Pour rappel, elle succède à Yosr Kbairi à la sous-préfecture.

Cadence donnée

Ancienne réserviste auprès des Chasseurs Alpins puis de la Marine Nationale, elle fut également première adjointe au Bourget-du-Lac (73). Pour ces divers postes et celui de sous-préfète, elle dépeint ses motivations. *« C'est mon attachement au territoire dans son ensemble ainsi qu'à ses résidents qui furent mes moteurs et qui le sont encore »*. Pour Château-Chinon, Émilie Acquistapace, a déjà ciblé son engagement au travers de quatre volets majeurs : *« le premier est le respect et l'application de la loi, le second sera axé sur la structuration du territoire, le troisième se déclinera autour du développement économique, et enfin le quatrième s'intéressera à la qualité de vie »*. Afin de les mener à bien, elle insiste sur un point essentiel : *« la concertation collective. On peut avoir des opinions divergentes, mais il faut être capable de travailler ensemble pour un même but »*. Par découlement naturel, elle détaille ses outils : *« l'échange et surtout une vision sur le long terme »* et ajoute : *« Les projets s'installent souvent sur une période plus étendue qu'une mandature. De ce fait, l'individuel doit s'effacer au profit de l'intérêt général »*.

Serment pour l'avenir

Enfin, elle développe ce que sont, pour elle, le Morvan et la ruralité de manière générale : *« C'est une adroite conjugaison entre des traditions, des territoires qui ont un caractère affirmé et des résidents montrant haut et fort leurs visions ; preuve de la fierté pour leur terre. Je suis persuadée que les territoires ruraux ne sont pas à opposer aux grandes métropoles, car eux aussi ont de nombreux atouts. L'enjeu est de les mettre en lumière tout en innovant via des projets structurants, utiles et pertinents. Pour tout cela, l'investissement de tous, dont les habitants qui les font vivre, est indispensable. C'est d'ailleurs pour cette raison que je serais à leur écoute sur tous les sujets »*. Sur un coup de bouc [1], Émilie Acquistapace prend l'engagement de *« servir et agir »* pour son territoire… une allégeance qui semble, finalement, avoir été faite depuis longtemps.

Chloé Monget

(1) Salut militaire



Émilie Acquistapace, sous-préfète de Château-Chinon lors de la cérémonie de prise de fonctions.

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE BRINON

58 Ouvrir les possibilités

Les JA de Brinon organisaient leur concours de labour le 14 septembre ; l'occasion pour Mickaël Tardivon, président des JA du canton de dévoiler les diverses facettes de cet événement.



La parcelle de 7 ha fut mise à disposition par les associés Arnoud à Chevannes-Langy.



Le concours de labour des JA de Brinon s'est déroulé le 14 septembre.



Près de trente concurrents étaient au départ pour le concours.

Le 14 septembre, à Chevannes-Changy, les JA de Brinon tenaient leur concours de labour dans une parcelle de 7 ha, mise à disposition par les associés Arnoud. Un événement très attendu, comme le détaille Mickaël Tardivon, président des JA du canton : *« La rencontre prend à chaque fois de l'ampleur, je n'avais jamais vu une cantonale à 30 concurrents, c'est super ! »*.

Outre la compétition, le concours de labour permet, selon lui, à la fois de *« faire vivre la campagne »* et en même de *« montrer au grand public que nous faisons du bon travail »*. En effet, il explique que ces moments conviviaux sont une opportunité unique pour *« expliquer les pratiques, d'autant plus que nous sommes de moins en moins d'agriculteurs. De plus, nous avons besoin du grand public notamment pour la commercialisation de nos produits, et il faut leur remémorer que l'impact est massif pour nous lorsqu'il achète nos produits, ou issus de la production française ; indispensable dans un contexte difficile où l'agriculture est le seul secteur dont les prix n'ont pas progressé face à l'inflation »*.

Un avenir à travailler

Dans cette optique, les JA de Brinon vont relancer leur jugement de bétail en fin d'année, allié à un marché de Noël : *« nous devons offrir une belle vitrine de nos productions si nous souhaitons faire évoluer encore un peu plus les mentalités. Fut un temps, l'agriculture était mal, mais l'état d'esprit des gens change et nous sommes mieux perçus. Nous avons d'ailleurs pu le constater lors des manifestations, car ils nous encourageaient. Maintenant, il faut continuer à travailler pour proposer des moments de partage entre tout le monde »*. Assez positif face à l'avenir, il nuance tout de même : *« L'avenir est compliqué, que ce soit en conventionnel ou en Bio – nombre d'exploitants en Bio se posent d'ailleurs la question d'arrêter au vu des prix. Et, certains matins, on se demande pourquoi continuer »*. Face à cela, le concours de labour est aussi une jauge pour mesurer l'engouement de la nouvelle génération, afin, selon Mickaël, d'appréhender l'avenir un peu plus sereinement : *« Force est de constater que les jeunes passionnés sont là ; c'est encourageant. À nous JA de nous battre pour l'agriculture de demain, avec la casquette syndicale, et de nous investir dans nos cantons pour les faire vivre, avec notre casquette de comité des fêtes. Pour nous, l'un ne va pas sans l'autre, il faut simplement bien conjuguer le tout pour forger notre futur et celui des prochains »*. Le concours de labour des JA de Brinon s'est clôturé sur un repas en soirée avec près de 150 convives de prévus.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Palmarès complet

Labour à plat : 1. Romain Lorré, 2. Thomas Meunier, 3. Jeanne Paillard, 4. Lucas Seutin, 5. Pierre-Luc Merle, 6. Damien Genet, 7. Alexis Bruet, 8. Marc Roux, 9. Anthony Chenu, 10. Brice Loiseau, 11. Lucas Picard, 12. Valentin Aucoin, 13. Antoine Cestre.
Charrue : 1. Louis Clément de Givry, 2. Thomas Perdriat, 3. Nathan Lachot, 4. Nicolas Joly, 5. Mathieu Genet, 6. Clément Thoulet, 7. ex aequo : Timéo Rabigot et Rémi Blandin, 9. Théo Moysan, 10. Clément Paillard, 11. Théo Guenot, 12. Florian Gerardin.

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE TANNAY

58 Symbiose du terrain

Le 7 septembre, les JA de Tannay tenaient leur concours de labour à Teigny. Un événement très suivi par toutes les générations.



Mélanie Pierdet, présidente des JA de Tannay, souligne que le concours du labour fut l'occasion de créer un lien fort entre exploitants, en activité ou en retraite.

Il suffisait de suivre les tracteurs sur la route pour trouver le lieu de rendez-vous du concours de labour des JA de Tannay, le 7 septembre entre Tannay et Teigny. En effet, avec près de 45 participants, il était difficile de manquer la convergence des engins dans les parcelles mises à disposition, pour l'occasion, par Benjamin Rousset et Olivier Pannetier afin de former un espace de 12 ha.

Mélanie Pierdet, présidente des JA du canton précise : *« Nous sommes au centre du canton, avec un terrain assez représentatif des sols de notre secteur. Cela étant, le temps n'est pas spécialement avec nous, mais cela ne gâche en rien notre plaisir aujourd'hui »*. Ainsi, si la compétition était le prétexte à cette manifestation, pour Mélanie Pierdet, elle ne se résume pas qu'à cela : *« l'objectif est de regrouper tout le monde pour que chacun puisse s'amuser »*.

Tous les maillons

Plus en détail, elle souligne : *« Le concours de labour permet, chaque année, de rassembler les agriculteurs, qu'ils soient du secteur ou non, actifs ou non, dans un moment festif. Cela a énormément de sens pour nous, d'autant plus que cette année a été très compliquée, notamment pour les moissons. C'est un instant unique où l'on retrouve les plus jeunes, de 15 ans environ, qui sont admiratifs devant le matériel, jusqu'au plus anciens – dont on taira les âges – qui transmettent leur savoir-faire. Pour moi, ce lien peut être compliqué à mettre en place au quotidien, et là tout le monde est sur le même piédestal pendant un instant ; cela fait du bien car l'avenir est un peu flou »*. Sur ce point, elle poursuit : *« Même si le futur est incertain, nous avons une jeune génération prête à se battre pour obtenir gain de cause et je ne doute pas qu'elle arrivera à ses fins. Il est temps de faire comprendre que l'avenir tient en la symbiose entre citoyens et agriculteurs. Nous sommes une chaîne dont les maillons ne vont pas l'un sans l'autre. Nous avons besoin de tout le monde et il ne faut pas oublier qui que ce soit en chemin »*

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Palmarès complet

Brabant : 1. Genet Damien, 2. Loustauneau Noah, 3. Henard Roamin, 4. Roumier Adrien, 5. Pannetier Clémence, 6. Meunier Thomas, 7. Rousset Christophe, 8. Sellier Louis, 9. Pieuchot Stéphane, 10. Seutin Lucas, 11. Pierdet Célia, 12. Perdriat Francis, 13. Thepenier Pierre-Jacques, 14. Guenot Alban, 15 . Dameron Pascal, 16. Dagonneau Alix, 17. Fraincard Remi.
Charrue : 1. Jarreau Thomas, 2. Perdriat Clément, 3. Genet Mathieu, 4. Joly Nicolas, 5. Rousset Charles, 6. ex aequo : Perdriat Thomas et Rousset Baptiste, 7. ex aequo : Baudequin Jean-Louis et Perreau Evan et Tramecon Jérome, 8. Martin Clovis, 9. Lachot Nathan, 10. Ratheau Ludovic, 11. Gautheron Evan, 12. Blandin Remi, 13. Deschamps Loic, 14. Garnaud Michel, 15. Thoulet Clément, 16. ex aequo : Langlois Grégory et Simet Armand, 17. Dagonneau Armand, 18. Pierdet Guillaume, 19. Gérardin Florian, 20. Raison René, 21. Lelong Mickael, 22. Guenot Théo, 23. Tavarès Mathis.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Formation Agronov

• 10 octobre

Le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov organise, à Bretenière, une journée d'atelier afin de mieux comprendre le monde agricole, à destination des entreprises souhaitant travailler dans ce secteur et apporter des solutions technologiques. Au programme : description du contexte agricole, cartographie des acteurs, vocabulaire, calendrier agricole, sol, biosolution, carbone, réglementation,

Renseignements : amandine.bard@agronov.com

// Je crée rapidement un tableur avec formules et graphiques (Excel...)

• ½ journée le 11 octobre à Bretenière ou le 22 octobre à Créancey + visios

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Choisir un taureau en monte naturelle ou en insémination animal

• 10 octobre

Choisir ses taureaux qui améliorent le potentiel génétique de son élevage passe automatiquement par une bonne connaissance morphologique des animaux et des critères génétiques à disposition. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Initiation au pendule et baguettes parallèles

• 11 octobre

Problèmes de comportements des animaux ? d'ambiance des lieux ? Les nuisances électro-magnétiques ont un impact non négligeable sur l'équilibre et le fonctionnement du vivant sur votre exploitation... Cette formation vous permettra de maîtriser le pendule et la baguette pour diminuer ces perturbations... Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Réussir son installation en société (2 jours)

• 21 et 24 octobre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Commercialiser ses produits en circuits courts (+ 2 heures de e-learning)

• Mardi 29 octobre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Réussir mon installation en société (3 jours)

• 5, 8 et 12 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Être un éleveur serein avec MesParcelles pour être conforme avec la réglementation

• Mardi 5 novembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Foire aux veaux de Moulins-Engilbert

• 19 octobre

Le comité des Foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa foire aux veaux le 19 octobre, avec une arrivée des animaux à partir de 6 h 30, un début de concours (Charolais) à 8 h 30 et une vente aux enchères à main levée en début d'après midi. Ce dernier point est d'ailleurs une nouveauté. Le tout se déroulera au Champ de foire de la ville.

Renseignements : 06 84 04 06 89.

// Programme « des journées s'installer en... »

• 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Foire de Corbigny

• 24 octobre

C'est au marché couvert de la Sicagemac que se déroulera la foire concours du comité des foires et concours de Corbigny. L'arrivée des animaux se fera à partir de 6 h, avec un début de concours à 8 h 30, avec cette année l'ouverture d'une nouvelle catégorie pour les veaux d'automne. La remise des prix aura lieu vers 16 h.

Renseignements : 06 82 98 16 60.

YONNE

// Rencontre sur les couverts mellifères

• Jeudi 3 octobre

La Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne et ses partenaires organisent une rencontre apiculteurs-agriculteurs-chasseurs consacrée aux couverts mellifères-sylphie à 14 heures. Elle se tiendra à Neuilly, près de Migennes, dans la salle des fêtes de la mairie.

Inscription et informations : Ludovic Doubre au 06 87 18 35 08 ou par mail : st@fdc89.fr

/ Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve l'Archevêque (route de Sens).

• Vendredi 11 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

• Mardi 15 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Joigny (le bas du petit Tuot).

• Jeudi 17 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Forum emploi insertion (Avallon)

• Mardi 10 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

// Forum emploi insertion (Tonnerre)

• Mardi 15 octobre

De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 h 30, salle Marland à Tonnerre (10 rue François Mitterrand). Organisé par France Travail et le Conseil départemental, avec la présence de l'Anefa Yonne.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/10/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 436 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,04	4,42	4,25	+ 0,09
		250-300	4,20	4,60	4,27	+ 0,12
		300-350	4,08	4,14	4,10	+ 0,09
		350-400	3,95	4,02	3,99	- 0,05
		400-450	3,97	4,06	4,01	- 0,06
		450-500	3,97	4,02	4,01	+ 0,01
	R	200-250	4,02	4,15	4,08	
		300-350	3,97	3,98	3,97	
		350-400	3,96	3,96	3,96	+ 0,03
		400-450	3,74	3,75	3,75	
F	U	250-300	4,10	4,10	4,10	+ 0,22
		300-350	3,85	4,02	3,97	+ 0,17
		350-400	3,76	3,95	3,83	- 0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 76 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,86	3,86	3,86	+ 0,04

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 389 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,66	2,75	2,69	+ 0,11
	R	+ 500 kg	2,49	2,55	2,51	+ 0,06
	U	24 à 36 mois	3,01	3,89	3,34	+ 0,08
		- 5 ans	2,89	3,39	3,04	- 0,03
		5 à 10 ans	2,85	3,23	2,94	- 0,03
		+ 10 ans	2,67	2,87	2,74	+ 0,05
	R	24 à 36 mois	2,62	3,00	2,81	- 0,10
		- 5 ans	2,61	2,89	2,80	- 0,02
		5 à 10 ans	2,34	2,88	2,75	+ 0,01
		+ 10 ans	2,30	2,68	2,55	- 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 901 - Taux de vente : 99 %

BROUTARDS : Vente rapide et totale. Les cours se stabilisent à un bon niveau après plusieurssemaines de hausses successives. Pas d'invendus.

LAITONNES : Nouvelle forte hausse des tarifs dûe à un déséquilibre très important entre l'offre et la demande.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Des apports en nombre et de qualité. Les acheteurs sont présents et les cours sont reconduits.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Depuis le 12/09, une collecte des prises de sang part du marché chaque jeudi à 16h30.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/09/2024

Effectif : 163

Broutards :	(305 - 430 kg)	1280 - 1690	3,46 - 4,22
Génisses 24 - 36 mois :	(435 - 740 kg)	300 - 2500	2,62 - 3,30
Vaches légères :		1510 - 1560	
Vaches entre deux :		1650 - 1950	
Vaches lourdes :		1970 - 2390	
Génisses formées + 2 ans	(496 - 745 kg)	2070 - 3370	3,43 - 5,62

Placement rapide et global en mâles à des tarifs fermes dans l'ensemble de la catégorie.

Demande suivie en génisses et jeunes vaches sans variation de tarifs, légère baisse en maigres agées.

Bovins gras : 15

Vaches de viande : 5,36 € à 5,90 € kg de viande.

Tassement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/09/2024

Effectif : 150

Agneaux :	160 - 233	(3,27 - 4,65)
Brebis :	60 - 161	(1,05 - 2,09)

Commerce rapide en agneaux, vente globale à de tarifs maintenus.

Légère baisse en brebis moyennes. Aucun invendu.

Terres de Bourgogne

03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 818 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,31	4,85	4,52	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	4,25	4,75	4,49	- 0,01
		de 44 à 50 kg	3,95	4,48	4,23	- 0,07
		> 50 kg	3,52	4,11	3,96	+ 0,13
	R	de 32 à 38 kg	3,91	4,45	4,12	+ 0,07
		de 38 à 44 kg	3,52	4,34	4,15	+ 0,29
		de 44 à 50 kg	3,33	4,02	3,84	- 0,22

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	> 60 kg	1,63	2,06	1,8	- 0,05
	R	< 60 kg	1,25	1,7	1,58	+ 0,18
		> 60 kg	1,41	1,7	1,54	- 0,15
	O	> 60 kg	0,68	1,23	0,8	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 43 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	100	138	124	- 1

OBSERVATIONS

Effectif global : 1024 - Taux de vente : 99 %

99.7 % de vendus (seulement un lot de 3 agneaux maigres invendus).

Agneaux : l'offre progresse en quantité mais aussi en qualité. Les acheteurs sont présents avec des carnets de commandes bien remplis, et rendent ainsi l'ambiance commerciale très active avec des cours attractifs et facilement reconduits.

Brebis : très léger tassement des cours qui demeurent tout de même très intéressants pour les vendeurs. Aucun invendu.

Béliers, Caprins : offre insignifiante.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/09/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 88 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	250-300	4,02	4,32	4,18	
		300-350	4,22	4,24	4,223	
F Charolais	U	300-350	3,73	3,83	3,77	+ 0,05

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 40 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,78	3,02	2,8	- 0,10
		5 à 10 ans	2,60	3,08	2,74	- 0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 128 - Taux de vente : 100 %

Broudards : Cours reconduits dans la plupart des catégories, très peu d'écart entre des animaux valablement vaccinés ou non.

Laitonnes : jolie présentation les femelles reprennent quelques centimes cette semaine.

Vaches : la présentation est de moins bonne qualité cette semaine, les cours sont plus tendus et suivent la baisse des cours du gras.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 418 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,22	4,95	4,59	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	4,35	4,82	4,60	- 0,18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 175 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,48	1,81	1,68	- 0,23
		+ de 60 kg	1,57	1,85	1,77	- 0,42

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 39 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 39 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation

OBSERVATIONS

Effectif global : 671 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : la qualité des agneaux est plus hétérogènes entrainant indéniablement un léger tassement des cours dans les agneaux de plus de 40Kg.

Brebis : les cours des brebis reviennent à la normale, a vérifier dans les prochaines semaines.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

30 Sept 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Fermeté des prix en jeunes bovins viande avec une bonne demande. Baisse/reconduction des prix en vaches allaitantes et baisse en laitières incompréhensible de par la hausse des abattages.

Bovins maigres : La demande est dynamique et les cours sont facilement reconduits, avec une tendance haussière sur l'export.

POLITIQUES

Lors du Conseil des ministres de l'Agriculture qui s'est tenu à Bruxelles le 23 septembre, la France et l'Allemagne, soutenus par 14 autres pays, ont demandé à la Commission de faire évoluer le plafond des aides de minimis jusqu'à 50.000 euros (alors que celle-ci a proposé de porter de 20.000 à 37.000 euros ce plafond). Cette évolution du plafond fait partie des demandes portées par la FNB depuis l'an dernier. Par ailleurs, la Belgique a proposé d'utiliser la réserve de crise UE pour faire face à la crise sanitaire FCO3.

SANITAIRE

La zone régulée FCO 3 compte désormais 3743 foyers dont 931 nouveaux foyers avec 2 nouveaux départements infectés : Eure et Jura. La zone régulée MHE recense 1484 foyers avec 324 foyers en plus que la semaine précédente et 3 nouveaux départements infectés : Cantal, Charente, Creuse. FNB/FNPL/FNSEA continuent de demander la mise à disposition gratuite et immédiate des vaccins, pour tous les éleveurs et sur tout le territoire, l'indemnisation des pertes directes et indirectes et s'opposent fermement à toute manœuvre de baisse des prix.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les résultats de l'observatoire sur la contractualisation viennent d'être publiés par INTERBEV pour le 1er semestre 2024. Le nombre de bovins mis en contrats est ainsi de 20% (vs 25% au 2nd semestre 2023) avec dans le détail 30% des JB viande, 13% des femelles viande, 45% des JB lait et 15% des femelles lait qui sont contractualisés. Le taux de contractualisation baisse dans l'ensemble des catégories par rapport au semestre précédent. Ainsi, avec cette actualisation de l'observatoire, on ne peut que constater et déplorer une baisse de la contractualisation en filière bovine d'autant plus surprenante que cela va à l'inverse des engagements collectifs. Le Sommet de l'élevage qui débute demain sera l'occasion de demander des explications sur ces évolutions !

FAIT DE LA SEMAINE

Loup: feu vert des Vingt-sept à l'abaissement du statut de protection

Les États membres ont finalement convenu, de revoir à la baisse le niveau de protection du loup dans l'UE pour le faire passer d'un statut de protection stricte à une protection simple. Plusieurs étapes devront être franchies pour un état effectif de cet abaissement. Pour rappel, **479 bovins victimes du prédateur en 2023, toujours en hausse** pour 335 dossiers d'indemnisation (+18%).

FOCUS

La Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) met à disposition sur son site internet 22 fiches thématiques.

Etablies par l'Institut de l'Elevage, elles font le point des connaissances scientifiques sur les atouts de l'élevage de ruminants pour les territoires et les services rendus dans un ensemble de domaines, (social, environnement, ...).

CHIFFRE A RETENIR

-18%

C'est l'évolution des abattages de gros bovins bio allaitants en volume (TEC) en 2023 par rapport à 2022. Dans le même temps, le cheptel de vaches allaitantes est en baisse de 1,4% tandis que le nombre d'éleveurs lui reste stable (+0,6%) en 2023. Au niveau de la consommation, les ventes de viande bovine bio en GMS (52% des débouchés) ont chuté de 20% par rapport à 2022. Ce qui questionne sur les évolutions des filières bio.

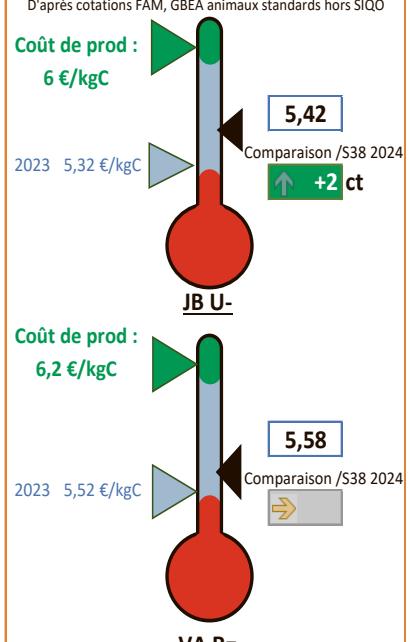
EN REGION

Depuis plusieurs semaines, la FCO 3 et la MHE s'éparpillent sur le territoire et nous souhaitons donc rappeler l'importance de la vaccination. Pour la MHE, une zone tampon de la Manche au Gard permet de vacciner 1 million de bovins afin de freiner la maladie. La liste des communes se trouve sur le site du ministère. Pour la FCO 3, les vaccins sur bovins sont mis à disposition et commandables en zone régulée gratuitement.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

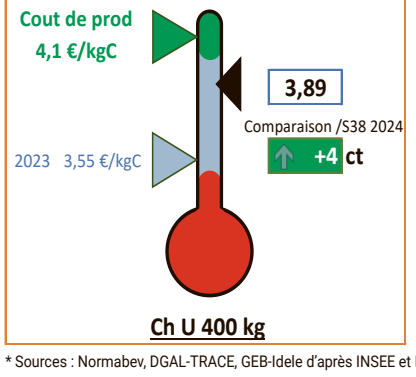
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

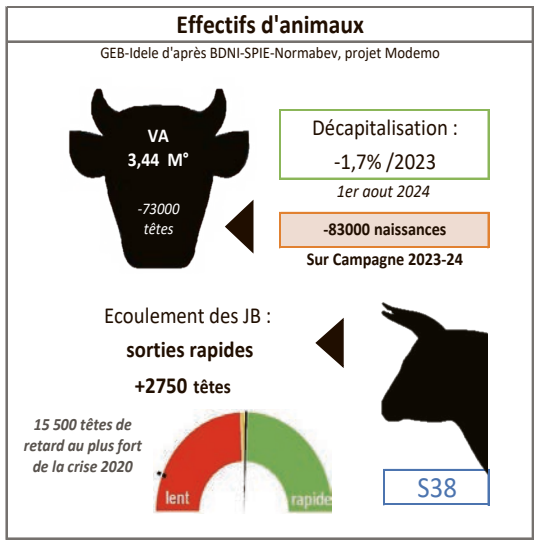
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

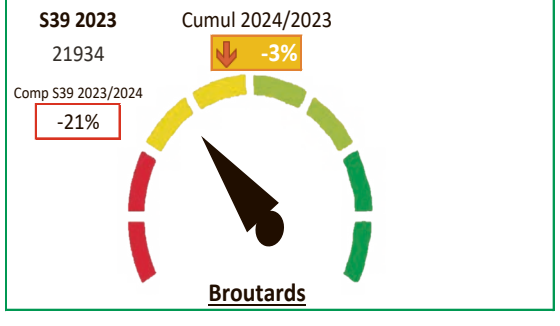
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

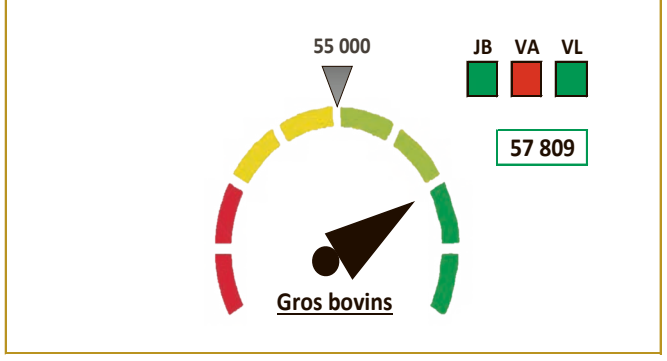
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 39

du 26 au 30 septembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : des apports faibles pour la saison et insuffisants face à la demande. Les ventes sont actives et dynamiques, avec des tarifs fermes à haussiers. L'ambiance commerciale est bonne. Les animaux vaccinés BTV 4/8 et dépistés FCO 3, font monter les prix. En femelles, les ventes restent actives avec une facile reconduction des cours voire à la hausse. L'offre et la demande ne s'équilibrent pas. Les acheteurs ne couvrent pas leurs besoins.

Gros bovins maigres : des tarifs plus discutés en fonction de la préparation des bêtes et des achats plus sélectifs. Le commerce reste fluide avec une bonne demande dans l'ensemble.

Boucherie : les cours plafonnent en viandes toutes catégories, avec un commerce plus calme. Nouvelle baisse cette semaine pour les laitières et les vaches maigres.

Veaux : comme les semaines passées, la situation se dégrade pour les veaux laitiers. Les prix sont toujours à la baisse et les veaux positifs à la FCO 3 trouvent difficilement des places en France.

Ovins : en agneaux, au global les effectifs sont en baisse avec une qualité plus hétérogène. Les cours se tassent, voire en légère baisse. Les agneaux les mieux finies sont bien valorisés. En brebis, un commerce plus calme cette semaine. Un léger tassement dans les prix avec des apports un peu moins importants. Toujours pas d'effectifs en agnelets.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Deutz 75 cv 4x4, 6200 heures, an. 1993 avec fourche, le tout en excellent état.
✆ 06 71 96 72 04

42 - Vends cause cessation d'activité (retraite) tracteur NHolland T6 155, année 2014, très bon état 3600 H, 58000 €/HT. Tracteur NHolland T7 165 S, année 2019, très bon état, 2500 H, 79 500 HT.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

69 - Recherche tracteurs toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970. Recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

18 - Vends cause cessation tracto-pelle Fiat B200 4x4, bon état ; benne 7 tonnes, Vibrachamps ; tracteur 523.
✆ 06 31 64 01 41

21 - Vends déchaumeur 4 m Vogel et Noot, BD 4951, bon état, 2500 € à débattre. Visible ETS Walter à Rouvre. (3903)
✆ 06 24 16 75 48

89 - Vends décompacteur Agrisem 4 m, rouleau barre+ disques combi Plow. 9500 €, TBE. (4003)
✆ 06.31.85.96.41

Traitement

58 - Vends pulvé Kuhn Porter 1200 l, rampe de 21 m, repliage hydraulique. (3901)
✆ 06 47 57 25 38

Divers

01 - Vends presse JD 580 px 4500 euros ; chassis cover crop px 400 euros ; herse plate 4m30 px 2000 euros.
✆ 06 37 06 27 49

07 - Achète lot de cloches décor vache ou ours, vierge ou crucifix. Paiement immédiat.
✆ 06 26 46 56 11

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3807)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Vds cuisinière bois. Tonne à gasoil, 3000 l. Charrue Bugnot 4 fers à déclenchement. Scie à ruban. (4001)
✆ 03.80.61.15.79

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4002)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends Portacourt Kuhn et deux traceurs hydrauliques pour herse 4 m. Jumelages Somac 14-48. (4007)
✆ 06 81 16 07 71

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends tracteur New Holland TSA 115 6 cylindres 2005 8285 heures relevage AV. Vds round baller Vicon RF 3225 chambre fixe, filet 6500 balles. Remorque fourragère 6 m.
✆ 06 37 17 95 24

26 - Vends semoir Nodet 13 dis. 600 euros. Faucheuse doigts 1,6M Someca 400 euros. Rouleau Cren. 2M 300 euros.
✆ 06 03 95 64 56 après 17H.

26 - Vends trisocs, quadrisocs, vibro, vibrosem 3M, cultivateur, Berthoud 800 L, vis, grains, Vicon.
✆ 04 75 31 53 88

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40



42 - Vends cause cessation (retraite) charrue Amazone2018 quatre corps, bol mélangeur Kverneland 18 m3 double vis 2014, dessileuse pailleuse Kuhn Primor 55 70 M 2016, tasse avant 3 m Rabewerk 2007, pulvé Hardi rampes 15 m 2000, distrib engrais Vicon 2000, faneuse Vicon 6 toupies 2007, vis à grains diamètre 150 long 12 m, jeu de 4 roues étroites, 2 roues pour jumelage arrière, pince botte ronde, barrières et cornadis.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

58 - Cause retraite, vend couloir contention Ponge, réglable largeur, sur roues, bon état, 2500 €. Presse HD Supertino 60 80, peu servie, bon état. Herse rota. Alpego, 4 m portacourt tracer, hydrau, peu servie, très bon état. (3904)
✆ 06 67 28 02 42

71 - Vends cessation charrue Huard 4 socs, réversible, combiné de. semis 3 m, pulvé 15 m, pirouette Kuhn 6 toupies.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends autochargeuse Hagedorn 27 m3 500 € bon état ; cuve fioul 2000 L + pompe gasoil 200 € ; deux roues remorque pneus avion rechapé 100 €.
✆ 06 35 21 29 58

Elevage

26 - Vends louve machine à lait Marchand, très bon état, cause retraite. Heure repas.
✆ 06 07 64 29 69

38 - Vends cornadis tbe 5m 7pl Jourdain 450 euros.
✆ 06 30 52 99 57

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vends Citroën Berlingo diesel 1999 173000 kms crochet attelage CT OK 3300 €.
✆ 06 64 69 64 55

71 - Vends Trafic 900 KG, 2011, 156.000 km, contrôle, ok, 7.800 € ht, 9.360 € TTC.
✆ 06 70 14 14 38

Tourisme

42 - Vends Suzuki SX4, 2.0L DDIS 135 CV , manuelle, boîte 6. 11/2011, 195000 km, 1ère main - 3 modes de conduite: traction, 4 roues et blocage différentiel. Toutes options, révision à jour, 4 jantes tôle avec pneus neige 5290 € négociable.
✆ 06 36 23 77 77
ou 06 74 27 66 39

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends maïs épis en bottes. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vends foin balles rondes de 2023 de bonne qualité, 27 euros la botte.
✆ 04 77 65 20 85

Fourrage

21 - Cause retraite, vend foin récolte 2024, balles rondes et rectangulaires. (3803)
✆ 06 32 60 95 31

38 - Vends 140 bottes d'enrubannage Ray-grass fétuque récolte 2024 10 euros la botte.
✆ 06 19 45 37 84

52 - Vends foin luzerné bio ou enrubanné à partir de 50 € la tonne. Tél ou SMS (3801)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends céréales bio, devis sur proposition. Tél ou SMS (3802)
✆ 06 77 11 67 69

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

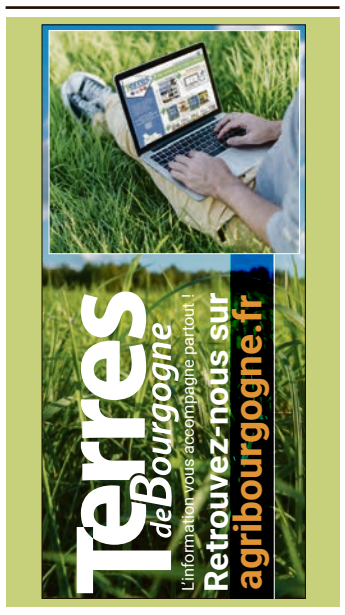
Immobilier

55 - Recherche ferme champêtre avec parcellaire attenant libre. Etudie toutes propositions. Ecrire au journal La Vie Agricole de la Meuse - Maison de l'Agriculture, CS 50400 55108 Vedun Cedex
✆ sous la référence 105960

Location

Immobilier

01 - Agriculteur de la Drôme, cherche studio à louer pour sa fille qui sera en formation au lycée agricole de Cibeins entre novembre et juin. 20 km maxi.
✆ 06 52 46 75 81



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 km autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Ivoy-Le-Pré. Tâches : traite (brebis laitières) ; transformation (fromages, yaourts…) ; curage, manipulation et alimentation ; ventes (marchés…) ; livraison ; travaux de clôture et d'entretien. Durée : 25h/semaine réparties sur 6 jours. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 29/12/2024 au 28/06/2025. Débutant accepté mais connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES — FENDT — JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR — NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base…) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs…) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



58 - Urgent,recherche salariés agricoles polyvalents, céréales, bovins. H/F, CDI plein temps. SCEA de Treigny, 58240 Chevannes Changy, V.Barbeau. (4007)
✆ 06.10.64.01.65

73 - Cherche salarié polyculture lait.
✆ 06 65 75 14 19

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

01 - Recherche génisses prêtes bio et génisses pleines max 3 mois conventionnel.
✆ 06 78 58 35 24

18 - EARL Breton vend taureaux de 18 mois charolais HBC dont certains utilisables sur génisses avec de bonnes qualités maternelles (mères RR4S) et de races.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 17-21mois et veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL trameson 18350 CHARLY.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lesp.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends taureaux 18 mois, veaux reproducteurs HBC, ataxie sain, TGS Charetier à Anlezy. (3703)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. EARL Colmont (3706)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 10 taureaux de 2 ans HBC et 25 agnelles inscrites. GAEC Marion Luzy (3905)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux 18 mois TGS. Pigoury Guillaume. (4004)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends taureau charolais HBC, 4 ans, vêlages faciles, génotypé. (4005)
✆ 06.29.30.13.81

69 - Elevage inscrit vend jeunes taureaux reproducteurs Limousins HBL, pères qualifiés.
✆ 04 78 19 62 10

71 - Vends veaux parthenais pour reproduction, épais, 1 an. Millet Jean-Paul, 71800 Curbigny.
✆ 06 79 33 55 60

71 - Cause cessation, vends cheptel charollais, situé proche de Gueugnon (71) vaches, veaux de l'année, taureaux 18 mois, taureaux adultes, garanties sanitaires, indemne IBR.
✆ 06 50 26 12 14

74 - Propose places de pension génisse aire paillée.
✆ 06 32 37 46 25

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

21 - Vends 4 chiots Border Collie tricolore, 4 mois, portée de 7. Non LOF. Mère N°250269608367799. Siret 42176850800010. (4006)
✆ 06 82 75 55 17 préf le soir

Des professionnels à votre service



BECKER Frères — **ARRIVAGE**
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



CAISSONS SEMENCES
- Adaptable sur fourche à palettes
- Entièrement galvanisé
- Capacité 2,2 m³

Ets JERUSALEM
89 Ancy le Franc - **Tel 03 86 75 11 14**

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nous sur notre page Facebook

PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 11 et SAMEDI 12 OCTOBRE 2024
3 élevages vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
Vêlage facile Sans corne Embryons
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Génisses pleines

Élevage Ciron Richard	Élevage Prost Michel	Gaec Morin Jean-Noël
Les Césars	Gonnots	Jugny
71130 Chassy	71430 St-Vincent-Bragny	71430 Saint-Aubin-en-Ch.
Tél. 06 08 02 84 56	Tél. 06 72 81 21 61	Tél. 06 80 54 90 32

PORTES OUVERTES LE SAMEDI 12 OCTOBRE
Les 3 élevages BEAUZON vous invitent
à découvrir leurs Cheptels
- Christophe Accroux 58 moulins Engilbert 06 83 98 87 62
- Nicolas La Sauve 58 moulins Engilbert 06 47 76 43 44
- Alban Corcelles 58 préporché 06 88 78 99 53

Veaux de l'année et 18 mois .
IBRA -Indemne BVD -Inscrits et non-inscrits

PORTES OUVERTES
au Gaec LALLY
Élevage HBC
11, 12 et 13 octobre 2024
25 veaux mâles de l'année
Taureaux 18 mois
Mrs Jeannin
Lally - 71360 St-Léger-du-Bois
06 76 33 03 18

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

S.A.S. Du Ruisselot
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 rue du Ruisselot
21580 AVOT
844 864 413 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 06/06/2024, il résulte que Monsieur Raphael GREY demeurant 25 rue de Chevie 21580 AVOT a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Florent JACQUEMIN, décédé.L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis Le Président

AL24015633

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MIROPTIQUE.
Forme : SARL.
Capital social : 4000 euros.
Siège social : 5-7 ROUTE DE SAINT PHILIBERT, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN.
824509954 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 10 septembre2024, l'associé unique a décidé, à compter du 10 septembre 2024, de transférer le siège social à 9Rue de Lattre De Tassigny, 21190 Meursault.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24015598

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI GEBRO
Société civile immobilière
Ancien capital : 2 000 €
Nouveau capital : 1 000 €
Siège social
9 Route de la Première Armée
21110 LONGEAULT
RCS DIJON 907 651 558

Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 02/04/2024, il résulte que :
A compter du 02/04/2024 :
Le capital de 2 000 € a été réduit de 1 000 €, pour être porté à 1 000€, par réduction de la valeur nominale des parts de 10 euros à 5 euros.
L'article 7 « capital social » des statuts est modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis

AL24015618

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : AGYE RFID.
Forme : SAS.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 8 Impasse PIERRE LANVIN, 21000DIJON.
890090574 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 31 août 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1septembre 2024, de transférer le siège social à 8Chemin de la rente du Bassin, 21800 Sennecey les Dijon.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24015620

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 30/09/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Détain-et-Bruant : terres, landes - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 07 a 40 ca 'LA CROIX D ARCENANT' : ZH-0040
Bligny-le-Sec : Terres - Urbanisme : RNU 1 ha 15 a 00 ca 'COMBE MERGI' : ZD-0041
Gevrey-Chambertin : Vignes AOP Gevrey-chambertin Cépage Pinot Noir - Urbanisme : Zone Ap du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place 61 a 85 ca 'CROI X DES CHAMPS' : AK-0255 - 'LES MARCHAIS' : BT-0007—0008—0098
Plombières-lès-Dijon : Libre à partir du 1er janvier 2028 - jardin - Urbanisme : Zone Npj du PLUi Dijon Métropole 32 a 08 ca 'LE PRE DU ROI' : AV-0104
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **21/10/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015641

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 12 mai 2004, Mme Colette Louise Marcelle COFFY, demeurant à SANTENAY (21590) 30 avenue des Sources. Née à AURIAC-L'EGLISE (15500), le 17 avril 1927. Veuve de Mr Maurice CORNEBERT et non remariée. De nationalité française. Décédée à SANTENAY (21590) (FRANCE) , le 30 juin 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Loïc DUBOIS, Notaire Associé Unique SELARL « Loïc DUBOIS Notaire », titulaire d'un Office Notarial 66, Rue Bartoli à DIGOIN (71160), le 25 septembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Loïc DUBOIS, Notaire à DIGOIN(71160) 66 rue Bartoli, référence CRPCEN : 71087, dans le mois suivant la réception parle greffe du Tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015637

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 25 mars 2004, Monsieur Marc Jean Georges HEUDELOT, né à SPOY (21120) le 11 mai 1932, en son vivant retraité, célibataire majeur, demeurant à SPOY (21120), 32 Rue Basse, décédé à DIJON (21000) le 15 avril 2024, a institué des légataires universelles.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Pascale CARILLON suivant procès-verbal en date du 13 septembre 2024, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 23 septembre 2024.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pascale CARILLON 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis
Le notaire

AL24015645

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Himself Records
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de la liquidation
4T rue Jean-Baptiste Lallemand
21000 DIJON
888 404 548 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2023, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Steven BIENVENU de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015533

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Himself Records
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
4T rue Jean-Baptiste Lallemand
21000 DIJON
888 404 548 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30.11.2023, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.11.2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Steven BIENVENU, demeurant 4T rue Jean-Baptiste Lallemand 21000 DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 4T rue Jean-Baptiste Lallemand 21000 DIJON.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015534

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BEM Communication
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et siège de la liquidation :
Chez A2B Centre d'Affaires
ZAC Porte de BEAUNE
18 rue Buffon
21200 BEAUNE
917 581 787 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 juin2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Eva Maria BILDSTEIN, domiciliée Route Balmoral 13bte C11 – 4845 Sart les Spa/Jalhay (BELGIQUE),de son mandat de liquidateur, donné à cettedernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015575

DISSOLUTION

BEM Communication
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Chez A2B Centre d'Affaires
ZAC Porte de BEAUNE
18 rue Buffon 21200 BEAUNE
917 581 787 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27mai 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à effet du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Eva Maria BILDSTEIN, domiciliée Route Balmoral 13bte C11 – 4845 Sart les Spa/Jalhay (BELGIQUE),pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés parla loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Les mandats des Cogérants de Madame Eva Maria BILDSTEIN et de Monsieur Philippe COPPENS prennent fin du fait de la nomination du liquidateur.Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015576

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LS ANGELO
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social
10 Rue de Dijon
21121 DAIX
Siège de liquidation
14 B rue Gustave Noblemaire
21000 DIJON
RCS DIJON 829 177 401

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30.04.2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Angelo LAURIA, demeurant 14 B Rue Gustave Noblemaire 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015577

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MB PNEUS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social
1 Rue Gustave Eiffel
21540 SOMBERNON
Siège de la liquidation
12, rue Haute
21540 BUSSY LA PESLE
RCS DIJON 505343293

L'Assemblée Générale réunie le 30.06.2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe BRIOTTET demeurant 12, rue Haute 21540 BUSSY LAPESLE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015578

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI SETTOL
Forme : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
Capital social : DEUX MILLE CENT SOIXANTE EUROS (2.160,00 €), divisé en 720 parts sociales de TROIS EUROS (3,00 €) chacune, numérotées de 1 à 720
Siège social : 27 bis rue Lafayette 21000 Dijon
Aux termes d'une décision en date du 01/05/2024 , les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/05/2024. Monsieur LANCLUME Benjamin, demeurant 23 rue Curtat 21000 Dijon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015617

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NOFEL
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation
1 C rue du tribunal
21200 BEAUNE
818 402 315 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet2024, l'Associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Céline POUSSIN, demeurant 9 rue Marcel Julien - 21700 COMBLANCHIEN, de son mandat de liquidateur,lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015643

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/08/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING GER
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger : L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, L'animation de filiale La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, Le consulting et la formation, La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, L'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers.Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 2 rue Champs de Puits 21640 Gilly lès Cîteaux.
Capital : 1 €
Durée : 99 ans
Président : Mme GER Myriam, demeurant 2 rue Champs de Puits 21640 Gilly lès Cîteaux
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24015373

GROUPE GDL
Société à responsabilité
au capital de 10 000 euros
Siège social
8 rue du Stade,
21110 AISEREY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AISEREY du 16 septembre2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitéeDénomination : GROUPE GDL
Siège : 8 rue du Stade, 21110 AISEREY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Tous travaux d'installation électrique, d'installation et d'entretien de climatisation et de chaufferie, d'installation de chauffage individuel.Tous travaux de déploiement des VRD en lien avec ces installations.Tous travaux d'installation, pose et réparation dans le domaine des énergies renouvelables,L'achat et la vente de matériel en lien avec les activités énumérées ci-dessus
Gérant :Monsieur Yann LECLERC, demeurant 8 Rue du Stade, 21110 AISEREY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL24015498

CHEZ NICO
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social : 17 Rue du Tour des Fossés, 21210 SAULIEU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAULIEU du 25 Septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHEZ NICO
Siège : 17 Rue du Tour des Fossés, 21210 SAULIEU
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 500 euros
Objet : Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, Glaces, Chocolatier, Traiteur
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Nicolas SIMONNEAU, demeurant 5 Chemin des Gravelles, 21210 SAULIEU
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24015611

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : CLOS SAINT JACQUES
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 10.000 €
SIEGE : 21 Boulevard Saint Jacques 21200 BEAUNE
OBJET : Agence évènementielle, organisation de séminaires, teams building, assemblées générales, soirée de gala, organisation de réception, service traiteur, organisation de manifestations commerciales ou artistiques, organisation de mariage, weeding planner ; location et vente de matériel audiovisuel, sonorisation éclairage ; achat et vente de vins et spiritueux ; achat, vente, prise à bail, location, gérance, participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions
AGREMENT : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à l'unanimité des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENT : société VIA BELENA, société par actions simplifiée au capital de 843.220 euros, ayant son siège social au 27 rue Jean François Champollion à BEAUNE (21200), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 525.112.181
DIRECTEURS GENERAUX : M. Stéphane GUIDOT demeurant 7 Boulevard Clémenceau à BEAUNE (21200) et M. Grégoire GUIDOT demeurant 15 Route de Combertault à SAINTE MARIE LA BLANCHE (21200)
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24015605

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Beaune du 01/09/2024, Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHARMOTS
Siège : 20, rue Eugène Spûller 21200 Beaune
Durée : 99 ans
Objet : L'exploitation, la prise à bail, l'administration et l'acquisition de tous domaines viticoles ou agricoles, l'exploitation de tous biens viticoles ou agricoles, la vente et éventuellement la transformation des produits de cette exploitation, les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la Société ou qui ont pour support l'exploitation
Capital : 100 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
Gérance : Andrew Milstein demeurant 36, Birchwood Drive, Greenwich, CT 06831 pour une durée illimitée
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Pour Avis

AL24015614

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 19/07/2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SOLAME
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 18 000 euros
SIEGE : Voie communale 4 21320 CREANCEY
OBJET : - Holding - Achat et location de matériel pédagogique
DURÉE : 99 années
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 16 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Madame Aude LARGERON Demeurant 16 rue des Lices 49100 ANGERS
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,

AL24015624

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/09/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Les petits chercheurs
Objet social : La Société a pour objet : La création et la gestion d'un ou plusieurs établissement d'accueil de jeunes enfants de type micro crèche régi par les articles R2324 16 et suivants du code de la santé publique,
Siège social : 16 chemin des ronces 21190 Meursault.
Capital : 3000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme NASUI Maria Alexandra, demeurant 11 rue de la petite source 21220 Reulle Vergy
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24015646

NIÈVRE

// MODIFICATION

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

COIGNET PNEUS
SAS au capital social de 50 000 euros
Siège social
Le Foulon, 58500 CLAMECY
SIREN : 353 683 089 RCS NEVERS

Le 28 juin 2024, l'AGO a déclaré le changement de commissaire au compte suppléant :
Ancien commissaire au compte suppléant : Monsieur Philippe MENUEL, fin de mandat.
Nouveau commissaire au compte suppléant : COGEP SA immatriculé 400 833 596, siège social 2658 route d'Orléans 18230 SAINT DOULCHARD.
Pour avis

AL24015293

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ORCHIDEE
Société civile immobilière
Capital social
1.000,00 euros
Siège social
12, avenue du 14 Juillet – 58300 Decize
841 223 837 R.C.S. Nevers

Par AGE du 12.09.2024, le siège social a été transféré au 22, route nationale – 58300 Saint-Léger-des-Vignes à compter du même jour et l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis.

AL24015547

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ETS MARTIN SAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 259.163,33 €
Siège social
25, rue Gambetta
FOURCHAMBAULT (58)
RCS NEVERS 403 937 048

Suivant décision de l'associée unique du 5 septembre 2024, il a été décidé de nommer la société POMPES FUNEBRES CATON, SAS dont le siège social est à ORLEANS (45), 17 B, boulevard Alexandre Martin, immatriculée au RCS ORLEANS, sous le numéro 343 394 391, en qualité de nouveau Président, en remplacement de Madame Evelyne MARTIN, démissionnaire, le tout à compter du 5 septembre 2024, pour une durée indéterminée.Mention de cette modification sera portée au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le Président

AL24015579

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DES MARLINS
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 10.000 €
Siège social
« Les Marlins »
58230 SAINT-AGNAN
RCS NEVERS 839 533 353

Le 26/09/2024, l'AGE a nommé Gérante, Madame Charlotte MARTIN, demeurant Les Marlins 58230 Saint-Agnan en remplacement de Monsieur Vincent MARTIN,démissionnaire.
Pour avis.

AL24015621

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENERXIA
Société civile
au capital de 40 000 euros
Siège social
102 rue Jules Guesde
92300 LEVALLOIS PERRET
498 837 483 RCS NANTERRE

L'associé unique a décidé le 02/09/2024 de transférer le siège social du 102 rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS PERRET au 43 boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°498 837 483 RCS NANTERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 25/06/2007, a pour objet social l'acquisition, administration, gestion et location, Activité holding, et un capital de 40 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis

AL24015625

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LE CHAMP MERMOZ
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
209 rue Mermoz
76190 STE MARIE DES CHAMPS
525 369 187 RCS ROUEN

L'AGE du 02/09/2024 a décidé de transférer le siège social du 209 rue Mermoz 76190 STE MARIE DES CHAMPS au 43 boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 525 369 187 RCS ROUEN fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 13/10/2010, a pour objet social acquisition, administration, exploitation par bail de tous immeubles et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis

AL24015626

TRANSFORMATION

PALEXPRESS
SARL transformée en SAS
au capital de 110 000 €
Siège social
1 Route de Chalaux

ANNONCES LÉGALES

58140 SAINT MARTIN DU PUY
828 037 218 RCS NEVERS

Le 2 Septembre 2024, la collectivité des associé sa décidé à l'unanimité de transformer la Société en SAS à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme La Société, précédemment sous forme SARL a adopté celle de la SAS.
Administration et Direction Avant sa transformation en SAS, la Société était gérée par M. Damien RADEL et Mme Sophie RADEL demeurant à SAINT MARTIN DU PUY(58) – 4 Route de Chalaux ainsi que Mme Karine MALVICHE demeurant à SAINT MARTIN DU PUY(58) – 2 Route d'Empury, co-gérants.
Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par M. Damien RADEL, sus-désigné, Président. Il a été désigné en qualité de directrices générales,à compter de ce jour et pour la durée du mandat du Président, Mme Sophie RADEL née MALVICHE et Mme Karine MALVICHE sus désignées.

AL24015636

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LG DECOR
SAS au capital de 1 500 €
Ancien siège social : 50, Boulevard de la République - 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 6, Impasse des Noyers – 58000 SERMOISE SUR LOIRE
820 928 786 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du Président du 17/09/2024, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er octobre 2024 :
Siège social :
- Ancienne mention : 50, Boulevard de la République - 58000 NEVERS
- Nouvelle mention : 6, Impasse des Noyers – 58000 SERMOISE SUR LOIRE

AL24015638

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/09/2024 enregistré le 19/09/2024 au SPFE de la Nièvre, dossier 2024 00017184 référence 5804P01 2024 A 00525, la société SARL ERIDAIM, SARL, capital 55.083 euros, RCS NEVERS n° 352 888 572, siège social Z.A Les Bardebouts 58150 POUILLY SUR LOIRE a cédé à la société ERIDAIM&CO, SAS, capital 10.000 euros, RCS NEVERS n° 930 951 819, siège social ZA des Bardebouts 58150 POUILLY SUR LOIRE un fonds de commerce de nettoyage, rénovation, recoloration de tous cuirs daims, peaux, fourrures et textiles sis et exploité ZA Les Bardebouts 58150 POUILLY SUR LOIRE. L'entrée en jouissance a été fixée au 16/09/2024 moyennant le prix de 82.588 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité : à l'adresse du fonds et pour la correspondance : Me LE METAYER François, Avocat, 44 Rue Paul Vaillant-Couturier 58000 NEVERS.

AL24015593

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectification de l'annonce paru le 20/09/2024 dans TERRES DE BOURGOGNE N° AL24015455, il fallait lire : il a été constitué la société « SASU TMT2 » par acte sous seing privé en en date du 12/09/2024 au lieu du 13/08/2024.
Pour avis.
Le Président

AL24015628

// MARCHÉS PUBLICS

DECISIONS DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENCON

LE 20/09/2024 : CONVERSION DE LA PROCEDURE DE SAUVEGARDE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE LA SOCIETE MAISONS CLAIR LOGIS (SAS)

Promotion immobilière de bâtiments à usage d'habitation. Conception et commercialisation de maisons d'habitation, 191, Avenue du Général Leclerc - 61000 Alençon -
RCS ALENCON 775 629 173
ETABLISSEMENTS SECONDAIRES INSCRIT AU RCS CUSSET, RCS MONTLUCON, RCS AIX-EN-PROVENCE, RCS NIMES, RCS TOULOUSE, RCS MONTPELLIER, RCS GRENOBLE, RCS VIENNE, RCS NEVERS, RCS CLEMENT-FERRAND, RCS LYON, RCS CHAMBERY, RCS MONTAUBAN, RCS AVIGNON ET RCS BOURG-EN-BRESSE
MANDATAIRES JUDICIAIRES : SELARL C. BASSE (Me Christophe BASSE) - 26, rue JULLIEN - 61000 Alençon ET LA SELARL SBCMJ (Me Pascaline GOUBARD) - 2, rue DES GLADIATEURS - 72000 Le Mans
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES AVEC MISSION D'ASSISTANCE SELARL TRAJECTOIRE (Me Charles BEAUSSART)- 26, rue JULLIEN - 61000 Alençon ET LA SELARL FHBX (Me Nathalie LOBRE-LEBOUCHER) - 17, rue DU PORT - 27400 Louviers

AL24015601

// DIVERS

Notaires associés
8, rue Carnot
58300 DECIZE

3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 24 juillet 2024, suivant acte reçu par Maître JOURDIER, notaire à DECIZE (Nièvre).
Défunt : Victor Marcel DESAMAIS, né à MOULINS (03000), le 6avril 1992, célibataire, décédé à CHEVENON (58160) le 15juillet 2024, ayant institué un (des) légataire(s)universel(s).
Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL24015644

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LE CROT GUILLOT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital social
de 263 700 €
Siège de liquidation
1 rue du Petit Bois – Le Crot Guillot
58400 VARENNES LES NARCY
RCS NEVERS – N° 848 600 532

Suivant délibération d'AGE du 9 septembre 2024, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 mai 2024.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS,
Le liquidateur

AL24015471

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MISS T HAIR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 euros
Siège social
40 rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
752 462 473 RCS NEVERS

Le 24/09/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24/09/2024.Madame Sarah GUILHERME, demeurant Rua da Guiné n°26, 2°esq, 4520-269 Santa Maria da Feira (Portugal), a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège de la Société.
Pour avis.

AL24015581

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI AMELYS

SCI au capital de 1.600 €
32 rue Jules Guesde
58640 VARENNES-LES-NEVERS
NEVERS RCS 523 986 701

Aux termes du PV en date du 08/09/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation,donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, constaté la clôture de liquidation au31/08/2024.
La société sera radiée du RCS de NEVERS

AL24015587

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 septembre 2024, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) à effet du même jour, motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination sociale : EARL LES PRAIRIES DE SAINT-FRANCHY
Siège social : 15 Chemin des Ecoliers – 58330 SAINT-FRANCHY
Capital :10 000 € (apports de numéraire)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Objet social : L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural.
Gérance : Mme Anne KESSLER, demeurant 8 rue du Pré aux Clercs - 75007 PARIS
Cessions de parts sociales : Seules les cessions de parts entre associés sont libres. Toute autre cession de parts sociales y compris celle aux conjoints, partenaire d'un pacte civil de solidarité, ascendants, descendants a lieu avec l'agrément de tous les associés.
Immatriculation : RCS de NEVERS
Pour avis et mention,
La gérance.

AL24015495

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/09/2024 à MARZY, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RUE DU PONT
Siège social : 76 bis Route de Nevers, 58180 MARZY
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Cédric CHAMOUARD,demeurant 7 Chemin de la Vallée, 18350 IGNOL et Monsieur Damien CHAMOUARD, demeurant 3 Chemin de l'Usage, 18320 MENETOU COUTURE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24015519

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24/09/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : BOULORGES ENERGIES
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 30 rue du Plessis - Boulorges - 58640 VARENNES VAUZELLE
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; Toutes prestations de travaux, de conseils agricoles et forestiers et de terrassement ; L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la cession, la mise à disposition, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;
Président : M. Alexandre THIBAULT demeurant 30 rue du Plessis - Boulorges - 58640 VARENNES VAUZELLE
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis

AL24015586

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 25 septembre 2024 a été constituée la SPFPL présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société de participations financières de profession libérale de notaires à forme de société par actions simplifiée.
Dénomination : MARTINEZ F.
Capital : 100€Siège : 34 Avenue du Général de Gaulle, 58240 ST PIERRE LE MOUTIER.
Objet : détention de parts ou actions de société ayant pour activité la profession de notaire et toutesopérations se rattachant à cet objet.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.
Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'action : les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.
Président : M. Frédéric MARTINEZ demeurant au siège social.
Immatriculation : RCS NEVERS
Pour avis

AL24015616

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2024, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : SARL DAMITI
Objet social : service de restauration su place avec service a table et vente de boissons alcoolisée a l occasion des repas traiteur a domicile vente de boisson non alcoolisées.
Sigle : le marode.
Siège social : 36 avenue st jean 58800 CORBIGNY.
Au capital de : 100 €.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Gérance : M. Coibion Thierry demeurant 27 avenue St Jean 58800 CORBIGNY.

AL24015594

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 24/09/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : FUFU
Siège Social : 22 RUE JEAN DESVEAUX 58000 NEVERS Capital : 1000 €
Objet social : Restaurant de type rapide, ventes de plats à emporter, consommer sur place et livraison à domicile
Durée : 99 ans
Président : Mme XIA Xiaoxiao 5 RUE LEON JOUHAUX 93330 NEUILLY SUR MARNE
Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24015599

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/09/2024, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DES TERRANO», dont le siège social est sis 9 LA VERRERIE – 9 IMPASSE DES 7 CHEMINS – 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers
M Emmanuel FRANCOIS

AL24015654

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NOZOMI SUSHI

SASU au capital de 3.000 €
Siège Social
6 Impasse des Maraîchers
89100 Maillot
930242979 RCS de SENS

Par AGE du 14/08/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 29 rue de Turin 75008 PARIS, à compter du 14/08/2024.
Radiation au RCS de SENS et re-immatriculation au RCS de PARIS.

AL24015537

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

NIRM

SASU
au capital de 1000 €
Siège Social
17 Rue de Sancey
BT EURIPOLE - ZA VAUGILLETTES
89100 SENS
822041133 RCS de SENS

Par AGO du 30/11/2023, il a été décidé au 30/11/2023 :
Aux termes de l'AG du 30/11/2023, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats du CAC titulaire, M. François HEGNER, et du CAC suppléant, Mme Fabienne CAQUINEAU, et de modifier l'article 31 des statuts. La société n'est plus tenue de nommer un CAC.
Modification au RCS de SENS.
Mention au RCS de SENS

AL24015559

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 10/09/2024, la gérance de la Société à responsabilité limitée AMBULANCES NORD DE L'YONNE, au capital de 200 000 €, immatriculée 483 984 696 RCS SENS, a décidé de transférer le siège social du 9 avenue du 8 mai 1945, 89100 SENS au 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS à compter du 10 septembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24015568

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 10/09/2024, le Gérant de la société civile immobilière KERKRI, au capital de 550 €, immatriculée 503 481 624 RCS SENS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 9 avenue du 8 Mai 1945, 89100 SENS au 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS à compter du 10 septembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24015569

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination :
SCI JOROLUMA
Forme : SCI
Capital social : 1200 euros.
Siège social : 2 Route DE LAROCHE, 89320 CERISIERS.
539263178 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2024, les associés ont décidé, à compter du 30 septembre 2024, de transférer le siège social à 15 Rue du Verger,17140 LAGORD.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS La Rochelle.

AL24015582

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI ANGELIQUE &MARJOLAINE.
Forme : SCI.Capital social : 1540 euros.
Siège social : 2 Route de Laroche, 89320 CERISIERS.
437913551 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2024, les associés ont décidé, à compter du 30 septembre 2024, de transférer le siège social à 15 Rue du Verger,17140 LAGORD.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS La Rochelle.

AL24015588

MODIFICATIONS DES STATUTS

OPHELIE COACHING

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
1 Rue des Innocents
10150 VAILLY
882 720 741 RCS TROYES

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30/09/2024,l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Son siège social est désormais : 1 Les Réchauds – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément :Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Ophélie PIAGET.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : Mme Ophélie PIAGET, demeurant 1 Les Réchauds – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
Pour avis
La Gérance

AL24015589

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ROMEREL PLAGE
Forme : SARL
Capital social : 1000 euros
Siège social : 8 Quai du commerce, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
877655795 RCS de SENS
Aux termes de l'AGE en date du 20 septembre 2024, les associés ont décidé, à compter du 20 septembre 2024, de transférer le siège social à 19 Boulevard Georges Clémenceau, 17340 CHATELAILLON-PLAGE.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS La Rochelle.

AL24015591

TRANSFORMATION

TRANSPORTS THOMAS

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 10, Chemin de la Bataille
89200 GIVRY
423501758 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 200 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Dominique THOMAS gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Dominique THOMAS
demeurant 14 Impasse de la Bataille 89200 SERMIZELLES

AL24015592

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI JOLIMARON.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Route de Laroche, 89320 CERISIERS.5
39221150 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2024, les associés ont décidé, à compter du 30 septembre 2024, de transférer le siège social à 15 Rue du Verger,17140 LAGORD.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS La Rochelle.

AL24015597

NON DISSOLUTION

DEL'TA

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège social
33 rue Haute des Chevaliers
89110 LA FERTÉ-LOUPIÈRE
381 760 883 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 8 août 2024,l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.
Pour avis
La cogérante

AL24015602

TRANSFORMATION

LA DOLCE VITA

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
7, Place Jean Jaurès
89100 SENS
799 484 704 RCS SENS

Par délibération du 30/08/2024, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227 3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/09/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet social de la Société, sa dénomination sociale, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Massimiliano DI BENEDETTO, domicilié au 8, rue Pierre Larousse, 89100 SENS.
DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Marcello DI BENEDETTO, domicilié au 2, route de Maillot, 89100 MALAY LE GRAND.
Pour avis
Le Président

AL24015603

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS B.E.I.

au capital de 200.000€
siège social
MONETEAU (89470)
ZAC des Macherins,
6 rue d'Amsterdam
421 262 213 RCS AUXERRE

Le 25.9.2024, l'associé unique de SAS B.E.I., au capital de 200.000€, siège social MONETEAU (89470) ZAC des Macherins, 6 rue d'Amsterdam, 421 262 213 RCS AUXERRE, a nommé un DG.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : DG : néant ;
NOUVELLES MENTIONS : DG : M. Patrick BOUCHE 9, rue des Aubépines 10150 SAINTE MAURE

AL24015606

NON DISSOLUTION

SARL EMANON

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
11 place Charles Lepère
89000 AUXERRE
838 188 720 RCS AUXERRE-89000

Aux termes d'une délibération en date du 4 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL24015615

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI BLCHFL

Société civile immobilière
Au capital de
105 euros porté à 409 euros
Siège social
13 Rue du Puits Noblot
89600 CHEU
844 265 140 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 24 septembre 2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 304 euros par apports en numéraire.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent cinq euros (105 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent neuf euros (409 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24015623

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SCI TEX au capital de 12 000 euros ayant son siège 7 Rue de la Laïcité 89000 AUXERRE, immatriculée 390246478 RCS AUXERRE a décidé de remplacer l'objet social par « la société a pour objet social l'acquisition, la cession, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location, y compris par bail à construction, des immeubles à elles apportés ou acquis par elle pendant la durée de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société « et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24015629

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI TEX OCEAN au capital de 6 000 euros ayant son siège 7 Rue de la Laïcité 89000 AUXERRE, immatriculée 513213348 RCS AUXERRE a décidé : de remplacer l'objet social par « la société a pour objet social l'acquisition, la cession, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location, y compris par bail à construction, des immeubles à elles apportés ou acquis par elle pendant la durée de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société « et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; et de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter de ce jour Madame Françoise MORIZE, demeurant 7 Rue de la Laïcité 89000 AUXERRE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24015630

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MIDIS SAS

au capital de 56.040 euros
Siège social
Les Latteux
89400 MIGENNES
811 757 145 RCS SENS.

Aux termes du Conseil de Parrainage du 27/09/2024, il a été décidé de nommer en qualité de Président Mr Fabien GUILLEMAN, demeurant à DANNEMOINE (89700), 3 Rue Triboulet, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mr Gilles POIROT, démissionnaire, et de prendre acte de la démission de Monsieur Christophe GRATIOT de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.
Pour avis
Le Président.

AL24015642

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

DISMI SAS

au capital de 40.000 euros
Siège social
Les Latteux
89400 MIGENNES
451 096 101 RCS SENS.

Aux termes du Conseil de Parrainage du 27/09/2024, il a été décidé de nommer en qualité de Président Mr Axel NOGUERA, demeurant à SEIGNELAY (89250) 25 rue Saint Anne, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mr Gilles POIROT, démissionnaire, et de prendre acte de la démission de Monsieur Christophe GRATIOT de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.
Pour avis
Le Président.

AL24015647

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE SUR YONNE le 1 SEPTEMBRE 2024 ELHAOUCHI Soufyane AJS TAXIS, 35 rue Carnot , immatriculé au R.C.S de Sens sous le numéro 881 679 799, a donné en location-gérance a BRIFFAUT THOMAS PHENIX TAXIS, 4 rue de la montagne 89300 CHAMPLAY, immatriculé au R.C.S de SENS sous le numéro 934 364 884 , un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement BUSSY EN OTHE N1, sis 4 rue de la montagne 89300 CHAMPLAY pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 31 AOUT 2025.

AL24015193

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE SUR YONNE le 1 SEPTEMBRE 2024 ELHAOUCHI Soufyane AJS TAXIS, 35 rue Carnot, immatriculé au R.C.S de Sens sous le numéro 881 679 799, a donné en location-gérance a DUVEAU ALEXANDRE ALEXCAB, 4 impasse des noisetiers 45320 COURTENAY , immatriculé au R.C.S ORLEANS sous le numéro 930 879 671 , un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement de PIFFONDS numéro 1, sis 4 impasse des noisetiers 45320 Courtenay pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 31 AOUT 2025.

AL24015213

CHOUCHOU TAXI SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social
57 Route de Saint Martin
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 442 364 519

AVIS DE FUSION

La société **CHOUCHOU TAXI SERVICES** a établi en date du 28/08/2024 un projet de fusion établi par acte sous seing privé avec la société AMBULANCE DU BOURDON, SARL au capital de 20 000 €,
Siège social : 57 Route de Saint Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
Des termes du projet de fusion et en application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas n'a pas donné lieu à l'approbation de la fusion par décision de l'associé unique de la société absorbante ni par décision de l'associé unique de la société absorbée. En l'absence d'opposition des créanciers dans les délais légaux, ladite fusion a pris effet sur le plan juridique le 01/10/2024 et sur les plans comptable et fiscal avec effet rétroactif au 01/07/2024. La société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion aux Greffes du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital et la société absorbée a été dissoute, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL24015666

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

Sur les communes d'Argenteuil-sur-Armançon

Le public est averti qu'en exécution : du code de l'environnement du code de l'urbanisme
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0193 du 24 septembre 2024
Une enquête publique relative aux demandes de permis de construire présentées par la SAS W.E.B Parc solaire des Plateaux de Bourgogne), pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 30,1 ha et d'une puissance totale de 22,54 MWc sur le territoire des communes d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, **sera ouverte du lundi 21 octobre 2024 (14 h) au samedi 23 novembre 2024 (12 h)**, soit une durée de 34 jours consécutifs, **en mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS.**
Sont désignés Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Valentin MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande des permis de construire, comprenant notamment une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête,seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2024 (14 h) au 23 novembre 2024 (12 h) à la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2024 au 23 novembre 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-argenteuil@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
o soit par écrit :
- sur les registres « papier » déposés en mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON (89160), Grande rue et de MOULINS-EN-TONNERROIS (89310), 2 rue du Château
ou
- courrier adressé à la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus,la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :
À la mairie d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, les :
- lundi 21 octobre 2024, de 14 h à 17 h,
- vendredi 15 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
À la mairie de MOULINS-EN-TONNERROIS, les :
- mardi 5 novembre 2024, de 14 h à 17 h,
- samedi 23 novembre2024, de 9 h à 12 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne, aux mairies d'ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON et de MOULINS-EN-TONNERROIS, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Madame Clémence BROUCK, responsable du projet pour la SAS W.E.B Parc Solaire des Plateaux de Bourgogne - 58 A Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
email : clemence.brouck@web.energy - Tel : 07.85.48.59.50

AL24015583

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SURENCHERE LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024 À 11 HEURES AU PALAIS DE JUSTICE DE SENS (YONNE)

Commune de VILLEBLEVIN (Yonne)
Lot 5 de la 1ère vente : diverses parcelles à usage de terre, peupleraie et étang, cadastrées section C numéro 1151, section U numéros 323, 325 et 451,et section YA numéro 17 pour un total d'un hectare huit ares et trente-sept centiares.
MISE A PRIX : 18.333,70 € Outre les charges
Commune de VILLENEUVE LA GUYARD (Yonne)
Lot 7 de la 1ère vente : diverses parcelles en nature de terre, peupleraie et étang, cadastrées section A numéro 1610, section X numéros 207,172, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 886 et 1206pour un total de cinq hectares, vingt-huit ares et quatre centiares.
MISE A PRIX : 88.001,10 € Outre les charges
Pour la consultation du cahier des conditions de vente et tous renseignements, s'adresser :
A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.

AL24015560

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
S.C.P. D'AVOCATS INTER-BARREAUX
AUXERRE & SENS
1, Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Email : a.pages@avocats-vignet.fr
Tel : 03.86.52.60.00

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SENS
siégeant au Palais de Justice
de SENS,
1 rue du Palais de Justice
LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024
à 11 HEURES

Commune de FLEURY-LA-VALLÉE (Yonne) :
Une MAISON sise 75 Grande Rue comprenant : au rez-de-chaussée : une salle-à-manger, une cuisine, une chambre, salle d'eau, wc, une pièce,
à l'étage : une chambre, un grenier,
au fond de la cour : atelier, grenier au-dessus, puits dans la cour,
Le tout cadastré section AC n° 224 lieudit « 75 Grande Rue » pour 08 ares 62 centiares.
MISE À PRIX: 90.000 €
CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : **3 000 euros (par chèque de banque)**
VISITE LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 de 11 à 12 heures
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de SENS ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de SENS.
Signé : Nicolas DEILLER

AL24015565

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR SURENCHERE
LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024
À 11 HEURES
AU PALAIS DE JUSTICE DE SENS
(YONNE)

Commune de VILLEBLEVIN (Yonne)
Une maison à usage d'habitation libre avec dépendances, sise 24 Rue de la Division Leclerc d'une surface habitable d'environ 125 m2, rez-de chaussée étage, appentis et cabanon,
Le tout cadastré section C numéro 760 pour une contenance de 7 ares.
MISE A PRIX : 88.001,10 € Outre les charges
Pour la consultation du cahier des conditions de vente et tous renseignements, s'adresser :
A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.

AL24015567

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 26/07/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS MILEE** 9 Rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (distribution d'imprimés) RCS AIX EN PROVENCE 315549352, au profit de la SA COLIS PRIVE GROUP.

AL24015609

Jugement du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 09/09/2024 prononçant la liquidation judiciaire après cession de la **SAS MILEE** 9 Rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (distribution d'imprimés) RCS AIX EN PROVENCE 315549352.
Liquidateurs judiciaires : SCP J.P LOUIS & A. LAGEAT, en la personne de Me J.P LOUIS 30, Cours Lieutaud 13001 Marseille et SCP BTSG² en la personne de Me Marc Sénéchal 15, rue de l'Hôtel de Ville 92522 Neuilly sur Seine.

AL24015610

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT VALERIEN – terres – location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2025 - 2 ha 59 a 48 ca - 'LA BONHOMMERIE' : ZE - 0090 - 'SUR L ETANG DES FONTAINES' : ZH – 0143 – zonage : zones A et N du PLUi.
CORNANT terres – location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2025 - 4 ha 16 a 71 ca- 'BOIS DES GALLOIS' : ZI - 0038 - 'LES BABEURS' : ZI - 0047 - 'CLOS DE LA BELLOTTE' : ZL - 0012 - 'SOUS LE BOIS DES VERDIERS' : ZL – 0014 – zonage : zones A et N du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/10/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24015662

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte de Me Laurent FRANCIN du 30/09/2024, Monsieur Christian Mario SANTINI et Madame Christelle Juliette Louise COTELLE demeurant ensemble à CHEVANNES (89240), 11 rue du Moulin , La Villotte.
Nés, savoir :
Monsieur à CHARENTON LE PONT (94220), le 11 février 1956.
Madame à NOYON (60400), le1 3 juillet 1963.
Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts par suite de leur mariage célébré à MENNECY (91540), le 04 juin 1988, ont décider de modifier ledit régime en adoptant pour l'avenir celui de la communauté universelle de biens meubles et immeubles établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution au profit du conjoint survivant.
Conformément aux dispositions de l'article 1397 al 3 du Code civil, les éventuelles oppositions des créanciers, devront être adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de Me Laurent FRANCIN notaire à AUXERRE;
Pour avis
Le Notaire

AL24015657

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DOMINIQUE PIAU

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 4 500 euros
Siège
46 Rue des Fours Banaux
89690 CHEROY
Siège de liquidation
46 Rue des Fours Banaux
89690 CHEROY
482 100 195 RCS SENS

L'AG réunie le 23/09/24 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique PIAU, demeurant 46 Rue des Fours Banaux 89690 CHEROY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015585

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : EURL ERIC LONGEAU
Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 3000 euros
Siège social : 21 GRANDE RUE, 89100 GRON.
508696994 RCS de Sens
Aux termes d'une décision en date du 30septembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2024. Monsieur Eric LONGEAU,demeurant 21 GRANDE RUE 89100 Gron a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015556

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA MOREAU DANIEL

Société Civile d'Exploitation Agricole
en liquidation
au capital de 187 000,00 euros
Siège social :
1 la Michotterie
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
810 168 195 RCS AUXERRE
Liquidateur
M. Daniel MOREAU
1 la Michotterie
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2024 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation,donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis
Le liquidateur

AL24015580

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Eurl ADP SYSTEMES

Sarl au capital de 5 000 €
Société en liquidation
31 route de Chichery
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE : 845 272 962

L'AGO du 26-09-2024 a :
Approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Mustapha MAHDAOUI 31 Route de Chichery 89380 APPOIGNY, l'a déchargé de son mandat.
Prononcé la clôture de liquidation à compter du 26-09-2024
Radiation au RCS de AUXERRE.

AL24015595

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA JCE

Société civile d'exploitation agricole
en liquidation
au capital de 1 000,00 euros
Siège social et de liquidation
2Bis Heurtebise
89150 DOLLOT
523 429 314 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 16/01/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Christine SADRON, demeurant Ferme de Ville 37460 ORBIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 28/02/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL24015612

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SNC DUOS D'ENFER

Société en nom collectif
au capital de 1 000 €
Siège social
7-9 rue de la République
89100 SENS
891 936 395 RCS SENS

Aux termes du PV de l'AGE du 30/09/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation.
Est nommé Liquidateur : Fabien HURAULT demeurant à FOUCHERES (89150), 3, Grande Rue. Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.
Il a été mis fin aux fonctions de l'associé Maria-thérèsa HURAULT.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS, en annexe au RCS.

AL24015631

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC DUOS D'ENFER

Société en nom collectif
au capital de 1 000 €
Siège social
7-9 rue de la République
89100 SENS
891 936 395 RCS SENS

Aux termes du PV de l'AGO de clôture de liquidation du 30/09/2024, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur Fabien HURAULT, ont approuvé les comptes de liquidation au 30/09/2024 donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat pour sa gestion, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2024.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

AL24015632

Regardez-nous sur YouTube

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

// ARBORICULTURE

La grenade, un «super fruit» qui séduit

Arbres de diversification adaptés à l'évolution climatique, les grenadiers fleurissent de plus en plus dans les vergers du Sud de la France.



Sun'Agri

L'EARL Clair Fruits, basée à Loriol-sur-Drôme, est la première exploitation du secteur à s'être lancée dans la culture de grenadiers en 2017



Enora Jacob Bio de Provence

En France, la production de grenades en 2023 est estimée à 2 500 tonnes pour une superficie de 500 hectares

Fruit oublié, la grenade revient peu à peu sur le devant de la scène. Si l'Iran et l'Inde – où se situe la majeure partie de la production mondiale - auto consomment l'ensemble de leur production, les principaux pays exportateurs de grenades sont la Turquie, l'Israël ou encore l'Espagne. En France, la production se relance depuis une dizaine d'années, en particulier dans le sud de la France (Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur). Les grenadiers fleurissent aussi dans le sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en Drôme Ardèche notamment.

En 2017, l'EARL Clair Fruits, gérée par Christian et Adrien Clair à Loriol-sur-Drôme (26), a implanté 2,5 ha de grenadiers (de variété Acco, Kandahari, Hermione et Wonderful, ndlr), *« dans l'idée de trouver une parade au changement climatique et de trouver de nouveaux moyens de production. Nous étions les premiers dans le secteur à faire de la grenade »*, avoue Adrien Clair. Avec un investissement de départ moyen de 9 000 €, l'EARL vise à terme un rendement de 30 à 35 tonnes de fruits. Une culture qui plus est à valeur ajoutée que le jeune arboriculteur entend bien développer sur son exploitation. *« J'ai planté de nouvelles variétés pour les tester et augmenter à moyen terme la superficie du verger »*.

Aujourd'hui, la filière française représente près de 500 hectares. Pour la développer davantage, un groupe de producteurs s'est constitué en février 2023 pour créer le syndicat France Grenade. Il a pour mission *« de promouvoir la grenade française sous toutes ses formes (…). La volonté des créateurs du syndicat est portée autour de la valorisation d'une production locale et de qualité, ancrée dans les territoires et permettant de développement d'une agriculture biologique et durable »*, peut-on lire sur le site internet du syndicat. À terme, les producteurs engagés visent l'appellation d'origine pour la grenade du sud de la France. En parallèle, plusieurs pépiniéristes se sont spécialisés dans le grenadier, en particulier dans le Vaucluse ou le Gard.

Une culture résiliente au changement climatique

Mais comment les vergers de grenadiers se conduisent-ils ? Les arbres s'adaptent à tout type de sols, même si *« sa tolérance à la salinité présente un certain intérêt pour l'utilisation de terres difficiles non valorisables autrement. Le grenadier exige toutefois dans tous les cas un sol aéré »*, explique Anne-Laure Dossin, chargée de mission à Bio de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, dans une fiche technique réalisée dans le cadre du projet DiversiGo 2021-2023. *« La culture demande peu de main-d'œuvre, ce qui est intéressant de nos jours »*, déclare Adrien Clair.

De plus, l'espèce se montre plus résiliente que certains autres fruits face au changement climatique. Plante héliophile, le grenadier apprécie en effet une exposition plein soleil pour que les fruits atteignent la maturité nécessaire entre début septembre et mi-novembre. *« C'est une culture qui résiste bien aux grosses chaleurs et qui demande peu d'eau en été. En revanche, le goutte-à-goutte est nécessaire au printemps, avant et pendant la floraison »*, souligne Adrien Clair. De plus, les grenadiers sont *« peu sensibles aux maladies et aux attaques de ravageurs. En France, 95 % de la production est d'ailleurs conduite en agriculture biologique »*, indique Enora Jacob, animatrice du syndicat France Grenade.

Des vertus thérapeutiques importantes

D'autant plus que la grenade est qualifiée de « super fruit » grâce à sa forte concentration d'antioxydants, recherchés pour prévenir des maladies cardio-vasculaires ou des cancers.

Au-delà de ses bénéfices sur la santé, la grenade est un fruit zéro déchet. Elle peut donc être consommée fraîche ou en jus, mais son écorce séchée permet également d'en faire des infusions ou des teintures. Aussi, ses pépins, riches en oméga 5, sont traditionnellement utilisés en huile cosmétique ou comme additif alimentaire. *« Les débouchés sont principalement la vente directe ou les magasins spécialisés. Nous avons encore un gros travail de communication et de promotion de la grenade bio française à faire auprès des grandes et moyennes surfaces (GMS) et des consommateurs en général »*, note Enora Jacob. *« C'est encore une culture de niche mais la consommation, comme la production, augmente chaque année »*, conclut Adrien Clair.

Amandine Priolet

La filière Grenade française*

Pic de plantation : 2019-2021
En pleine production en 2025-2026
95% des plantations en Agriculture Biologique
Environ 200 producteurs en France
Surface de grenadiers estimée en France : 500 hectares (dont 250 ha en PACA)
Production française estimée en 2023 : 2 500 tonnes
Production française estimée en 2026 : 5 000 tonnes

*données : Syndicat France Grenade



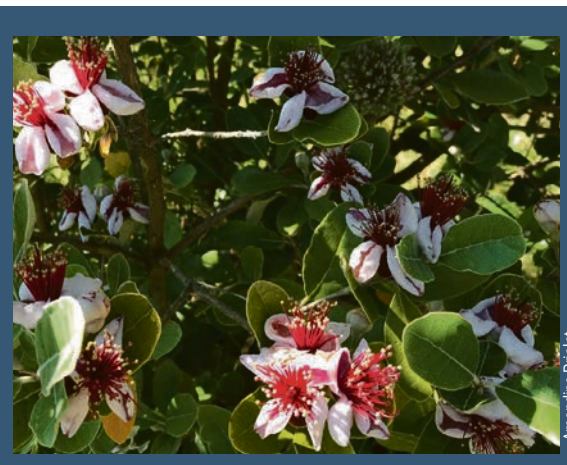
Enora Jacob Bio de Provence

La grenade, fruit santé par excellence, est produite à 95 % en agriculture biologique

Figues, kakis, feijoas... Une diversité fruitière intéressange

Outre les traditionnels vergers d'abricotiers et de pêchers, certains arboriculteurs font le pari de la diversité en implantant de nouvelles espèces de fruits, encore assez rares dans la région. C'est le cas de l'EARL Le Fruitier du Val de Drôme créé en 1984 à Loriol-sur-Drôme. En agriculture biologique depuis 1995, l'exploitation gérée par Pierre Lespets a pris un tout autre tournant dans les années 2000. *« J'ai arraché mes vergers vieillissants de pêchers et d'abricotiers en 2004, pour des raisons économiques et techniques. Je me suis alors concentré sur mes autres productions, à savoir les cerises (1 ha), les prunes (1 ha), les figues (0,3 ha), les pommes (0,8 ha), les amandes (5 ha), les kiwis (1,2 ha), les feijoas (0,2 ha) et les diospyros kakis fuyu (0.5 ha) »*.

Des fruits parfois oubliés, ou du moins peu développés dans la Drôme, à l'image des kakis fuyu ou des feijoas (goyaves). *« Ces fruits sont arrivés sur l'exploitation par accident »* se plaît-il à dire.



Amandine Priolet

Les feijoas (goyaves du Brésil), en fleurs au printemps, arrivent à maturité autour de la mi-octobre

Et pourtant, l'arboriculteur a toujours aimé les défis. *« J'aime bien me renseigner auprès des conservatoires sur les variétés anciennes. On m'a parlé du feijoa, et cela m'a donné envie d'essayer. J'ai planté les premiers arbres il y a douze ans. Il m'a fallu attendre cinq à six ans pour commencer les récoltes. Aujourd'hui, le rendement moyen est d'environ 20 t par hectare »*, indique-t-il.

Les kakis fuyu, quant à eux, ont été plantés dès 1985. Sur un demi-hectare, il produit aujourd'hui près de 10 t. Depuis deux ans, l'arboriculteur fait toutefois face à la présence d'un ravageur, la mouche. *« Je constate de gros dégâts sur mes kakis ainsi que sur mes figuiers. Je n'ai pas encore identifié s'il s'agissait de la drosophila suzukii ou de la mouche méditerranéenne des fruits... »*, prévient-il.

Et d'avouer : *« au-delà de la taille des arbres et de la récolte, ces espèces demandent très peu d'actions. M'occuper de ces cultures est un réel plaisir. La valorisation est également bien meilleure »*.

Pour la commercialisation de sa production, l'EARL Le Fruitier du Val de Drôme s'appuie exclusivement sur une société de producteurs bio, Agrobiodrom, basée à trois kilomètres de l'exploitation. *« Les fruits partent en direction des grossistes, des magasins spécialisés bio, des cuisines centrales mais aussi à l'export »*, explique-t-il. Quant à la demande de ces fruits moins développés, Pierre Lespets estime *« qu'elle est présente mais n'évolue pas du fait du manque d'offres »*. Il se dit d'ailleurs prêt à échanger avec de nouveaux installés sur la conduite de ces vergers différents. *« J'encouragerai volontiers tout jeune qui s'installe à se renseigner sur ces types de fruits qui ne sont pas forcément très développés mais qui apportent une vraie valeur ajoutée à l'exploitation »*, conclut-il.

Amandine Priolet

// INTERNATIONAL

Les ambitions agricoles de l'Irlande

En trois jours d'un immense comice, concours de labours et foire-exposition, les Irlandais de toutes les générations montrent leur passion pour l'agriculture et la partagent avec des Français.



Hugo Peltre, sur le stand Malone.



Jean-Marc Roué étudie les dérouleurs Samco.

Les clichés sont parfois justes. De cette île, l'on connaît la couleur verte – la pluviométrie, qui dépasse 3 550 mm par an sur la côte ouest, garantit une forte production d'herbe et des pelouses vigoureuses, même en septembre. Le trèfle, symbole celtique, est aussi la plante sur laquelle les éleveurs comptent pour fournir des protéines aux bovins : sur ses 350 ha, la ferme expérimentale Lyons, de l'Université de Dublin, étudie pour ses vaches laitières une alimentation sans soja importé, grâce au trèfle. Enfin, la population d'Irlande est l'une des plus jeunes d'Europe : de nombreux enfants et adolescents sont venus admirer bêtes et tracteurs au National Ploughing Championships, organisé du 17 au 19 septembre en pleine campagne, à 80 km de Dublin.

Tel un comice agricole, la localisation de cet évènement peut changer chaque année et il rassemble animaux, matériel, fête foraine, concours de labours et même de lancer de bottes ! Son gigantisme confirme l'engouement des Irlandais pour l'agriculture : en trois jours, l'édition 2024 a attiré 244 000 visiteurs, presque la moitié du Salon parisien qui compte 600 000 entrées en neuf jours. Une participation d'autant plus remarquable que cette nation pro-européenne qui paie en euros, n'est peuplée et paie en euros, n'est peuplée que de 5 millions d'habitants. *« Il y a cinquante millions d'Irlandais sur la planète, dont cinq en république d'Irlande, »* sourit John Cosgrave, conseiller économique Entreprise Ireland, fer de lance des exportations.

En effet, durant des siècles, en particulier après les grandes famines, la population a émigré vers des terres anglophones : *« Les descendants vivent aux États-Unis, au Canada, en Australie, ce qui ouvre des opportunités, aussi bien pour nos viandes et produits laitiers que pour nos machines et technologies. Notre pays de 5 millions d'habitants nourrit 35 millions de personnes ! »* Ainsi, l'Irlande ne voit pas les autres comme une menace mais comme un marché, et part exposer au Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand.

Des Français en Irlande

De nombreuses nationalités ont participé à cette grande fête de l'agriculture, dont plusieurs Français. Jean-Marc Roué, maraîcher à Roscoff et président de la compagnie maritime Brittany Ferries, cultive des liens particuliers avec l'Irlande dont il est consul honoraire. Une histoire singulière : fils d'agriculteurs, il produit des oignons roses AOP de Roscoff, des choux-fleurs, pommes de terre, artichauts, carottes… comme le millier d'acteurs de la marque coopérative Prince de Bretagne. Ces maraîchers ont acquis en 1972 leur premier bateau pour exporter vers le Royaume-Uni et Britanny Ferries transporte 2,5 millions de passagers chaque année en leur cuisinant des légumes bretons. Sur le Salon, Jean-Marc Roué s'est intéressé en particulier aux bâches en plastique biodégradable de Samco System et à leurs machines pour les poser. *« Dans mon exploitation maraîchère, on déroule la bâche en amidon de maïs, et ensuite on sème ; leur machine effectue les deux actions en même temps, et dépose une petite dose d'engrais »*. Comme le confirme John Cosgrave, *« Le secteur agritech joue un rôle essentiel dans l'économie irlandaise. Il emploie environ 4 400 personnes et génère un milliard d'euros de ventes. Enterprise Ireland aide 150 entreprises dans leurs efforts d'exportation à travers le monde. »*

Des machines solides

À 23 ans, Hugo Peltre est déjà un expert, avec une solide expérience dans l'entreprise de sa famille, Maintenance Mécanique Peltre, à Languimberg (Moselle). Il apprécie la robustesse et la simplicité des machines : *« L'Irlande est le pays de l'herbe et nous importons des faneuses faucheuses et endaineuses Malone. »* Hugo aime *« leur volonté d'identifier les problèmes et de les résoudre : ils font ce qu'il faut ! Observez ces articulations bien accessibles, faciles à graisser, ces peintures résistantes à l'humidité salée des côtes irlandaises. »* Il est allé dans le Doubs applaudir *« le savoir-faire des Irlandais, qui ont gagné le final international de labour Terre de Jim »*. Annoncée comme *« la plus grande fête agricole en plein air d'Europe »* avec 100 000 visiteurs, cette manifestation est largement distancée par le Ploughing irlandais.

Quant à Gaël et Adeline Mathiot, installés à Valleroy-aux-Saules (Vosges), leur entreprise MDS Agri vend des solutions pour le pompage et le traitement des eaux, le traitement et la valorisation des effluents d'élevage, ainsi que la maintenance des systèmes de biogaz – des expertises développées dans les élevages irlandais, avec des cuves de méthanisation de toute taille, du composteur individuel MyGug aux installations pour grande étable. Quelques stands plus loin, Dromone s'est spécialisé dans les crochets d'attelage, Abbey Machinery fabrique des épandeurs à lisier qui s'approchent le plus possible du sol. Les solides remorques de M-TEC Engineering, avec un étage relevable par vérins pour transporter deux fois plus de moutons, ont aussi intéressé Gaël et Adeline Mathiot.

High-tech et solaire

Côté exposants, un autre Français, Fabien Peyaud, originaire de l'Ain, s'est distingué en recevant un certificat d'innovation pour son *« passeport numérique pour bovins »*, en présence du ministre des Entreprises, du Commerce et de l'Emploi, Peter Burke. Son histoire est originale : Fabien vit en Irlande depuis 1996 et développe depuis dix ans Herd Watch, une application pour smartphone qui aide l'éleveur à gérer son troupeau bovin ou ovin : *« Quel objet avez-vous toujours sur vous ? Votre téléphone. Au lieu de noter vos données sur un paquet de cigarettes ou un bout de papier à recopier plus tard, vous les saisissez aussitôt. Et si demain vous roulez sur votre téléphone, elles sont sauvegardées. »* L'appli se télécharge sur Google Play, en version gratuite limitée ; HerdWatch complet coûte entre 200 et 300 € par an. *« L'éleveur gagne plusieurs heures de paperasses par semaine. L'appli, la plus simple possible, est conçue pour faciliter le passage au numérique. Elle s'arrête pour l'instant avant la compta, mais indique des niveaux de marge brute. Déjà 20 000 éleveurs l'utilisent. »* Le passeport numérique des bovins leur permet d'échanger des données lorsqu'ils vendent des animaux.

Une foule dense, jeune et colorée de maillots sportifs, scolaires ou de marques agricoles explore les stands des nombreux exposants, tel que JFC et ses distributeurs d'aliments concentrés équipés de panneaux solaires, ses distributeurs de lait pour les veaux identifiés par leur boucle d'oreille et ses récupérateurs d'eau de pluie. Les abreuvoirs en béton aux formes douces de Murphy Precast étaient présentés par Laura Gardiner, dont les parents irlandais sont éleveurs dans la Creuse, près de Boussac. Laura participe cette année au Sommet de Clermont-Ferrand, comme la quinzaine d'exposants qui souhaitent vendre leur made in Ireland en France.

Pierrick Bourgault



John Murphy, patron de Murphy Concrete Products.



Fabien Peyaud et son passeport numérique pour bovins.

PATRIMOINE

// PROMENADE GOURMANDE

58 Cinq étapes pour se régaler

Le 8 septembre, 400 participants étaient au rendez-vous pour la 16e édition de la « Promenade gourmande » proposée autour de Moulins-Engilbert. Le Lions Club Nevers Doyen avec les restaurateurs des Toques Nivernaises et plusieurs vignerons de la Nièvre, dont Pouilly, ont fait découvrir une palette gastronomique des artisans locaux en cinq étapes gourmandes aux points de vue savamment choisis. Ainsi, petits et grands randonneurs se sont aventurés pour 14 km sur les sentiers ruraux, parfois traversant des propriétés privées remarquables, entrecoupés par ces fameuses étapes de dégustations. Ainsi, l'apéritif a été servi aux abords de la villa du père Jean avec sa monumentale grille, puis l'entrée fut dégustée à la Maladrerie. Ensuite, les randonneurs se sont restaurés pour plat principal dans la ferme du lieudit « la Houillère ». Au village de Commagny, dans la propriété du prieuré mis à la disposition des organisateurs de la promenade gourmande par le propriétaire, les participants se



Lions Club Nevers Doyen

Le 8 septembre se déroulait la 16e édition de la balade gourmande de Moulins-Engilbert orchestrée par le Lions Club Nevers Doyen.

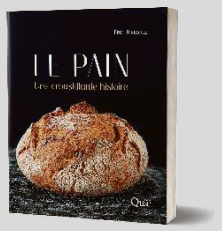
sont régalés de plusieurs fromages issus de producteurs locaux. Enfin, l'arrivée s'est faite dans l'enceinte du vieux château de Moulins-Engilbert, pour le dessert dans une ambiance musicale où producteurs et artisans locaux étaient ravis d'animer ce site remarquable.

Lions Club Nevers Doyen

// COIN LECTURE

Le pain : une croustillante histoire

Un voyage dans le temps et l'espace pour découvrir la petite et la grande histoire du pain, cette « passion française » unique en son genre…



Éditions Quæ
160 pages, 29 €
Collection Beaux livres

Bien plus qu'un aliment, le pain est un marqueur de notre identité collective. Depuis les premières civilisations du Croissant fertile jusqu'à une époque récente, il a constitué la base de l'alimentation en Europe, dans le bassin méditerranéen et au Moyen-Orient. Le pain est universel, dès lors qu'on ne le limite pas au seul pain de froment, bien gonflé et à la mie alvéolée, mais qu'on y inclut les galettes, les pains plats non fermentés, ceux issus d'autres céréales…
Où et quand est-il né ? Quel statut les hommes lui ont-ils conféré ? Comment a émergé le métier de boulanger et quelle a été l'évolution des techniques et des outils de mouture, de pétrissage, de fermentation et de cuisson ? Ce livre remonte jusqu'aux origines du pain et révèle à quel point cet aliment a joué un rôle clé dans l'histoire de France, conduisant souvent à des révoltes en période de disettes. Il montre aussi que son évolution est faite d'innovations, dont l'une d'elles aura donné notre emblématique baguette, figurant désormais au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 6 octobre

// Festival des Écrans de l'Aventure à Dijon

La 33e édition du Festival les Écrans de l'Aventure vous donne rendez-vous à Dijon. Au programme : 43 projections dont 14 films en compétition, 6 livres en sélection, 5 expositions et 18 lieux d'expression dont un nouveau camp de base, le Cellier de Clairveaux. Sur 300 m² sous des voûtes du XIIIe siècle classées vous seront proposées 14 rencontres littéraires avec les auteurs et jurés 2024 présents. Ateliers, expériences, performances, stands et projections libres compléteront le dispositif.

www.lesecransdelaventure.com/billetterie

• Les samedis 12 et 19 octobre

// Ateliers créatifs au musée de la Saône de Seurre

Le musée de la Saône et des gens de la Saône, 13 rue Bossuet, à Seurre propose des ateliers « Étranges créatures au musée », à 14 h 30 avec visite guidée suivie d'un atelier créatif. Ces activités sont gratuites.

Renseignements au 03 80 37 15 70 ou par mail : contact@saone-tourisme.fr

• À partir du 10 octobre

// Exposition à la Cité des Vins de Beaune

La grande histoire des Maisons de vins est retracée dans une exposition gratuite par la mise en lumière d'archives historiques de ces Maisons. C'est une véritable rétrospective patrimoniale, en partenariat avec la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb) et les Archives municipales de Beaune.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Samedi 19 octobre

// Soirée-concert à Créancey

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-Nolay organisent une soirée-concert samedi 19 octobre au pôle de Créancey, avec la participation du groupe Mascara. Tarif avec concert et repas : 30 euros. Concert à partir de 22 h 30 : 14 euros. Réservations au 07 78 31 75 32.

• Jusqu'au 26 octobre

// Don du sang à Dijon

L'opération « Tout Dijon Donne » se tient jusqu'au 26 octobre avec l'ambition de rassembler les habitants de la Métropole autour d'une victoire collective, celle de sauver des vies. À l'image des sportifs ambassadeurs de cette 7e édition, dépassez-vous pour la bonne cause ! Chaque semaine pendant « Tout Dijon Donne » un restaurateur dijonnais concocte une collation spécialement pour les donneurs à la Maison du don. Découvrez les mets de Tran, Maison Toussaint, So Lunch, Miss Cookies, Biscrocamp, Chez mes sœurs, Mistral et Germain Traiteur.

Retrouvez tous les lieux de don sur www.dondesang.efs.sante.fr

Nièvre

Du 4 au 6 octobre

// Api'Week à Suilly-la-Tour

Fanny Cadoux et Jérôme Seguin, apiculteurs, à Suilly-la-Tour (Champcelée, 5 rue du Soc), ouvrent leur exploitation du 4 au 6 octobre, dans le cadre de l'Api'Week (https://apiweek.fr/). Au programme, ils proposent une découverte de la production de gelée royale AB et de production de miel plus globalement, une visite du laboratoire et de la miellerie. Les apiculteurs présenteront également leurs liens avec les agriculteurs pour le semis de graines mellifères. En plus, des ruches et des extracteurs d'autrefois seront en exposition. Les visiteurs pourront s'amuser à tester leurs connaissances autour de l'abeille via un quiz, et bien sûr déguster les miels ou les produits dérivés (pains d'épice, nougat, palets, etc.) de Fanny et Jérôme.

Renseignements : 06 83 61 41 16.

• 12 octobre

// Élection de la reine des comices

La Société d'agriculture de la Nièvre organise l'élection de la reine des comices le 12 octobre lors d'un dîner dansant. Il aura lieu à partir de 20 heures à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Tarif : 38 euros ; pour les enfants à partir de 12 ans : 15 euros.

Réservations : 06 88 68 79 12

• Mardi 8 octobre

//Ciné-débat à Nevers

L'OCCE 58 (Office Central de Coopération à l'École de la Nièvre), propose un ciné-débat sur le documentaire « la forêt c'est la classe ! » au Ciné Mazarin à Nevers, le 8 octobre à 20 heures L'événement se fera en présence de Daniel Schlosser, réalisateur. Tarif unique 6 euros.

https://ad58.occe.coop/ ou directement sur le site du CinéMazarin

• Samedi 12 octobre

//Festival du Recyclage artistique

Les artistes et artisans du Festival du Recyclage Artistique de Guérigny vous invitent à leur événement le 12 octobre de 10 heures à 18 heures avec un focus sur les savoir-faire d'antan avec : Nuna Miu T à 11 pour les Jeux d'Anta, Sophie Bernert à 15 heures pour la Fabrication de Papier en direct, Nadia Michot toujours à 15 heures pour la Fabrication de livres pour enfants avec tissus et jouets. Lieu : Salle Olympe de Gouges, Forges Royales à Guérigny. Le festival se poursuit les 16 novembre et 7 décembre.

www.festivaldurecyclageartistique.com/

• Samedi 12 octobre

// Fête de la citrouille

La Ferme FrancBec à Coulanges-lès-Nevers fête la citrouille le 12 octobre à partir de 15 heures Au programme visite de la ferme et animations sous le thème d'Halloween.

Renseignements : fermefrancbec@gmail.com ou au 06 11 48 44 20

• Dimanche 13 octobre

//8e Festival des Saveurs

Le Festival des saveurs à Fourchambault revient pour une nouvelle édition le 13 octobre avec une trentaine de producteurs et artisans. Le tout est à découvrir place de la République de 9 heures à 17 heures Au programme également, des animations festives ainsi qu'un bon repas concocté par la Cuisine des Saveurs et les Toques Nivernaises (réservations au 03 86 90 91 69 jusqu'au 4 octobre).

www.ville-fourchambault.fr

Yonne

• Vendredi 25 octobre

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredis du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• 26 et 27 octobre

// Fête des vins de Chablis

La 76e édition de la fête des vins de Chablis aura lieu le samedi 26 et le dimanche 27 octobre, à Chablis. Une quarantaine de vignerons de Chablis et du Grand Auxerrois se réunissent pour faire découvrir leurs vins aux visiteurs, où des dégustations sont proposées tout au long du week-end. Et cette année, les visiteurs pourront découvrir des vins italiens grâce à la présence du Consortium des vins italiens de la région d'Irpinia pour proposer des vins de la région du sud de l'Italie, près de Naples. L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est au prix de 6 euros (dégustations gratuites).

Renseignements supplémentaires sur le site internet www.fetedesvinsdechablis.fr.

PORTRAIT

// ARTISANAT

Sophie Beaujard, illustratrice et graveuse de timbres

Illustratrice de métier, Sophie Beaujard s'est prise de passion pour la conception de timbres-poste gravés en taille-douce. Elle exerce le métier rare de graveuse de timbres, une profession qui demande patience et précision.



Illustratrice de métier, Sophie Beaujard perpétue la gravure de timbres en taille-douce, un savoir-faire transmis par son père, Yves. AP



Sophie Beaujard a déjà dessiné et/ou gravé une centaine de timbres, mettant à l'honneur Napoléon Ier, Marcel Proust, le Prince Rainier de Monaco, Valéry Giscard d'Estaing, le Colonel Arnaud Beltrame, le Facteur Cheval… AP

Dans son atelier situé au cœur de Bourg-de-Péage (Drôme), Sophie Beaujard laisse exprimer toute sa créativité. Arrivée en 2000 dans la Drôme, cette Parisienne de 58 ans a toujours eu l'amour du dessin. *« Mon père, Yves Beaujard, était diplômé de l'école Estienne, l'école supérieure des arts et industries graphiques. Depuis toute petite, je suis animée par sa passion pour l'art. J'ai d'ailleurs toujours aimé dessiner »*, explique-t-elle. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est dirigée vers les mêmes études que son père. *« À ma sortie de l'école, j'ai d'abord été graphiste en agence de publicité. Mais ce domaine ne m'attirait pas vraiment. Je me suis rapidement mise à mon compte, en free-lance, pour faire ce que j'aimais, de l'illustration »*. Dès le début des années 1990, Sophie Beaujard a alors travaillé pour des maisons d'éditions, en illustrant des livres scolaires ou parascolaires pour les enfants. Illustratrice de métier, Sophie Beaujard s'est prise de passion pour la conception de timbres-poste gravés en taille-douce. C'est dans la Drôme qu'elle exerce le métier rare de graveuse de timbres, une profession qui demande patience et précision. *« Une illustratrice et graveuse de timbres diplômée en gravure en taille-douce et qui travaillait comme graveur de timbres pour La Poste, m'a suggéré de travailler sur ce type de rendu. C'était une technique complètement différente de l'illustration simple, puisque c'est un travail en noir et blanc et qu'il faut être capable de nuancer les ombres et lumières. Il m'a alors formée en m'apprenant à faire des dessins adaptés au format des timbres gravés. »* C'est ainsi qu'a commencé, en 2009, la collaboration de Sophie Beaujard avec La Poste : elle au dessin, son père (ou un autre artiste) à la gravure. *« Nous avons réalisé plusieurs timbres ensemble,* se réjouit-elle. *Jusqu'à ce que mon père se mette en tête que j'allais graver aussi ! »*

Un savoir-faire transmis par son père

Ce métier rare – il n'existe qu'une quinzaine de graveurs de timbres en taille-douce en France – demande concentration, précision et patience pour faire émerger, à travers des dizaines et centaines de petits points, un visage expressif, un paysage, etc. *« Mon père, connu dans le milieu philatéliste pour avoir réalisé "La Marianne et l'Europe" en 2008, m'a initiée aux spécificités de la gravure en taille-douce. La technique consiste à faire des creux dans de l'acier, à la main exclusivement, à l'aide de petits burins très fins, sous une loupe binoculaire pouvant grossir les détails jusqu'à vingt fois. On vient alors piquer le métal par petits mouvements, pour enlever la matière. Cela nécessite des centaines d'heures de travail. Il faut comprendre qu'un timbre gravé en taille-douce provient toujours d'une matrice originale faite à la main à l'envers, en miroir, par un graveur dans un petit bloc d'acier. Après le choix des couleurs (limité à trois, sauf en cas de superposition de plaque gravée), un scanner 3D permet de numériser au micron près tous les sillons de la gravure, afin de pouvoir ensuite imprimer des millions d'exemplaires »*, explique Sophie Beaujard. Le choix des thèmes se fait bien en amont, par une commission de La Poste.

Un timbre prestigieux

« Plusieurs dizaines de propositions de sujets parviennent chaque année à La Poste, par le biais de municipalités, d'associations philatéliques, etc. Tout le monde est en mesure d'envoyer sa demande, en revanche, la commission des programmes philatéliques choisit les thèmes les plus judicieux. Souvent, c'est l'occasion de célébrer un anniversaire, de commémorer des évènements, de mettre en avant un lieu ou une personnalité publique, etc. De notre côté, en tant que graveur, on ne fait que répondre à une commande… même si j'avoue que je préfère faire du portrait car j'aime retrouver l'expression sur les visages. Pour moi, les lignes droites architecturales, c'est un peu ennuyeux à réaliser (rires) », confie Sophie Beaujard. À noter également que les timbres gravés en taille-douce sont bien souvent privilégiés pour donner une dimension prestigieuse et solennelle aux sujets.

Plusieurs distinctions à son actif

Son premier timbre gravé est sorti en 2017, avec le portrait de Germaine Ribière, figure majeure de la Résistance chrétienne. Depuis, elle a créé une centaine de timbres pour La Poste, et reçu de nombreuses distinctions : finaliste du concours du timbre de la Marianne en 2013, prix du collector de timbres « Les 130 ans de la Tour Eiffel » et le grand prix d'art philatélique en 2019, trophée du jury spécial taille-douce en 2021 pour le bloc « Napoléon 1er – 1769-1821 », trophée du plus beau timbre des postes partenaires 2021 pour le timbre « Réunion consultative du traité de l'Antarctique des Taaf », trophée du plus beau timbre en 2023 en hommage à Arnaud Beltrame, etc. *« C'est une belle reconnaissance pour le savoir-faire transmis par mon père. Je travaille aujourd'hui pour La Poste française, Monaco, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), etc »*, poursuit-elle. Parmi ses derniers projets en date, la création d'un timbre pour le centenaire de la disparition du Facteur Cheval (Hauterives) et d'un timbre consacré au Palais Brongniart, siège de la Bourse française pendant près de deux siècles, et monument incontournable du patrimoine parisien.

Un métier en voie de disparition

Si ce domaine l'anime au quotidien, Sophie Beaujard reste prudente. *« Bien que ce soit un métier artistique et artisanal très apprécié par les philatélistes, il est aujourd'hui en voie de disparition car de nombreux services postaux dans le monde ont cessé d'imprimer des timbres gravés. La Poste française est la dernière à faire perpétuer ce savoir-faire, reconnu depuis octobre 2023 au Patrimoine culturel immatériel »*, explique celle qui fait partie de l'association L'art du timbre gravé. L'association incite d'ailleurs La Poste à poursuivre cette technique datant de la fin des années 1920. *« On ne connaît malheureusement pas l'avenir »*, s'inquiète-t-elle. C'est pourquoi l'artiste ne consacre pas son activité professionnelle uniquement à la gravure. Elle poursuit ses collaborations avec des groupes d'édition pour des manuels scolaires, des méthodes de musique, des dessins documentaires (etc.), avec des techniques diverses et variées : à la plume, au crayon, au stylo à pointe tubulaire… À terme, elle aimerait également se mettre à la peinture à l'encaustique, fabriquée à partir de cire d'abeilles. *« C'est un projet personnel mais j'aimerais beaucoup peindre les oiseaux. Je les trouve fascinants, en termes de formes, de couleurs. Ce sont des œuvres d'art à eux seuls. Il faut juste trouver le temps ! »* conclut Sophie Beaujard.

Amandine Priolet



La gravure de timbres en taille-douce consiste à graver au burin sur une plaque d'acier, en creux et à l'envers, un poinçon original représentant le timbre en son entier. AP